Programme des Nations Unies pour le Développement

Titre du projet : "Résilience climatique dans le bassin du Nakambé (RECLIM)"		
Pays : Burkina Faso	**Partenaire de mise en œuvre (Entité d'exécution du FEM) :** Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP-CNDD)	**Modalité d'exécution** *:* Soutien du CO au NIM (modalité d'exécution nationale)
Résultat contributif (UNDAF/CPD, RPD, GPD) *:* Résultat 3.2 - D'ici la fin de 2020, faire en sorte que les populations, en particulier les jeunes et les femmes des zones d'intervention (urbaines/rurales) augmentent leurs revenus, adoptent des modes de production et de consommation durables et améliorent leur sécurité alimentaire. Résultat 3.3 - D'ici 2020, les populations, en particulier les groupes vulnérables, dans les zones cibles sont plus résilientes aux chocs climatiques et environnementaux.		
Catégorie d'examen préalable social et environnemental du PNUD : Risque modéré	**Marqueur de genre du PNUD :** GEN2	
Projet Atlas : 00115815	**Atlas Produit ID :** 00113228	
Numéro d'identification PIMS du PNUD-FEM : 5429	**Numéro d'identification du FEM :** 9318	
Date de la réunion du LPAC : 08 avril 2022		
Dernière date possible pour la soumission au FEM : 27 février, 2020		
Dernière date possible d'approbation par le CEO : N/A		
Date de début prévue : 15 mai 2023	**Date de fin prévue :** 16 février 2028	
Date prévue pour la publication de l'examen à mi-parcours dans l'ERC : 16 novembre 2025	**Date prévue de publication du rapport d'évaluation final dans l'ERC :** 16 mai 2028	
Brève description du projet :		

Le bassin du Nakambé au Burkina Faso est particulièrement vulnérable à l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes (inondations, sécheresses), à la variabilité spatiale et temporelle des précipitations et à l'augmentation des températures. Dans le contexte du Burkina Faso, où 80% de la population dépend de l'agriculture pour sa subsistance et où la plupart des champs sont pluviaux, l'impact de ces événements sur la vie et les moyens de subsistance peut être désastreux. La vulnérabilité au changement climatique est amplifiée par les pratiques néfastes des populations locales. Les conditions de plus en plus mauvaises des sols, la grande pauvreté et le manque d'options alternatives conduisent souvent ces populations à provoquer la déforestation pour obtenir du bois de chauffe ou des champs plus fertiles, à utiliser des pesticides nocifs, etc. Cela provoque l'érosion des sols et aggrave la vulnérabilité de l'agriculture, des biens et des autres moyens de subsistance face au changement climatique.

Une solution à long terme consiste à accroître la résilience des communautés du bassin du Nakambé en préservant les vies et les moyens de subsistance contre les sécheresses et les inondations. Le projet "Résilience climatique dans le bassin du Nakambé (Reclim)" au Burkina Faso apportera un soutien technique aux parties prenantes nationales et locales et travaillera avec les communautés locales pour renforcer leurs moyens de subsistance et réhabiliter et entretenir le bassin du Nakambé. Plus précisément, dans le cadre du premier résultat, le projet renforcera la capacité institutionnelle des principaux acteurs à utiliser les informations/services climatiques et hydrologiques pour la gestion des risques climatiques extrêmes. Dans le cadre du deuxième résultat, le projet s'attaquera aux risques climatiques dans le bassin par le biais de mesures d'adaptation basées sur l'écosystème et la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus, y compris les subventions aux moyens de subsistance et la microfinance.

(1) Plan de financement	
FPMA	4 416 210 $
Ressources MCARB du PNUD	500 000 $
Budget total administré par le PNUD	**4 916 210 $**
(2) cofinancement confirmé	
Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des ressources en eau	10 289 091 $
Agence de l'eau de Nakambe (DG-AEN)	912 310 $
ANAM	6 180 000 $
Agence Italienne pour la Coopération au Développement	2 016 778.45 $
FENU	250 000 $
(3) Total du cofinancement confirmé	**19 648 179,45 $**
(4) Financement total du projet (1) + (2)	**24 564 389,45 $**

Signatures		
Signature :  **Dr. Aboubakar NACANABO** **Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective**	**Approuvé par l'autorité gouvernementale de coordination du développement[1]**	**Date/mois/année :** *dans les 25 jours suivant l'approbation par la DG du FEM* 08 MAI 2023
Signature :  **Pamoussa OUEDRAOGO** **Secrétaire Permanent du Conseil National pour le Développement Durable (SP/CNDD)**	**Accepté par le partenaire de mise en œuvre**	**Date/mois/année :** *dans les 25 jours suivant l'approbation par le DG du FEM* 23 AVR. 2023
Signature :  **Dr. Elsie LAURENCE-CHOUNOUNE** **Représentante Résidente**	**Accepté par le PNUD[2]**	**Date/mois/année :** *dans les 25 jours suivant l'approbation par le DG du FEM* 10 MAI 2023

[1] D'autres preuves de l'accord du Gouvernement peuvent être acceptées à la place d'une signature, à moins que le Gouvernement du pays du programme n'exige une signature.

[2] Pour les projets NIM, il s'agit du Représentant Résident.

I. TABLE DES MATIERES

I.Table des matières....4
II.Défi du développement....7
2.1. Analyse de la situation....7
Introduction aux sites pilotes du projet....8
2.2. Alignement sur les politiques nationales....12
2.3. Enoncé du problème....15
III.Stratégie....18
IV.Résultats et partenariats....21
4.1. Résultats attendus....21
4.2. Partenariats :....33
4.3. Plan d'engagement des parties prenantes :....37
4.4. Égalité des sexes et autonomisation des femmes :....41
4.5. Coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST) :....42
4.6. Capacité d'innovation, durabilité et potentiel de mise à l'échelle :....42
4.7. Rentabilité et efficacité :....43
V.Cadre des résultats du projet....45
VI.Plan de suivi et d'évaluation (S&E)....47
VII.Dispositifs de gouvernance et de gestion....54
VIII.Planification et gestion financières....59
IX.Budget total et plan de travail....63
X.Contexte juridique....74
XI.Gestion des risques....75
XII.Annexes obligatoires....79

Liste d'acronymes et d'abréviations

BAD	Banque Africaine de Développement
ANAM	Agence Nationale de Météorologie
FC	Forêt Classée
CES/DRS	Conservation des Eaux et des sols/Défense et Restauration des Sols
CLE	Comités Locaux de l'Eau
SP-CONASUR	Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
OSC	Organisation de la Société Civile
DEIE	Direction des Études et de l'Information sur l'Eau
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DREEVCC	Direction Régionale Environnement, Économie Verte, et Changement Climatique
DREP	Direction Générale de l'Economie et de la Planification
ENCVM	Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages au Burkina Faso
SE	Biens et services des Ecosystémiques
UE	L'Union Européenne
SAP	Système d'Alerte Précoce
FFSAP	Système de prévision des crues et d'Alerte Précoce
PIF	Programme d'Investissement Forestier
FSP	Projet de grande envergure
PIB	Produit intérieur Brut
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
SIG	Système d'Information Géographique
GPS	Système de Positionnement Global
INDC	Contribution prévue Déterminée au niveau National
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
LPAC	Comité local d'évaluation des projets
MEEEA	Ministère de l'Environnement, l'Energie, l'Eau et de l'Assainissement
MRV	Mesure, Rapport, Vérification
PNA	Plan National d'Adaptation
AEN	Agence de l'Eau du Nakambé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PNDD	La Politique Nationale de Développement Durable
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONEDD	Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD)
AP	Aire protégée
PAGIRE	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
UCP	Unité de Coordination du Projet
NAP	Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification
FIP	Formulaire d'Identification du Projet
PIMS	Système de gestion de l'information sur les projets
PN-GIRE	Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PIR	Rapport sur la mise en œuvre du projet
PPG	Subvention pour la préparation de projets
REDD	Réduire les Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
MCR	Modèles Climatiques Régionaux
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
ODD	Objectif de Développement Durable

GDT	Gestion Durable des Terres
SP-CONAP-genre	Secrétariat Permanent du Conseil National pour la Promotion du genre
SP-SP-CONASUR	Secrétariat Permanent - Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
SP/CNDD	Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable
SONABEL	Société Nationale d'Electricité du Burkina Faso
STAP	Groupe consultatif scientifique et technique du FEM
ToC	Théorie du Changement
MCARB	Montants Ciblés pour Allocation des Ressources de Base (PNUD)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUD-FEM	Unité de financement de l'environnement mondial du PNUD
BM	Banque Mondiale
WWF	Fonds mondial pour la nature
ABV	Autorité du Bassin de la Volta

II. DEFI DU DEVELOPPEMENT

2.1. Analyse de la situation

1. Le Burkina Faso est caractérisé par un climat tropical sec qui alterne entre une courte saison des pluies et une longue saison sèche. Quatre grands bassins versants drainent le pays : le bassin du fleuve Niger, le bassin du fleuve Nakambé, le bassin du fleuve Mouhoun et le bassin du fleuve Comoé. Le pays compte trois zones climatiques : la zone sahélienne au nord, qui reçoit moins de 600 mm de précipitations annuelles moyennes ; la zone nord-soudanienne au centre, qui reçoit en moyenne entre 600 et 900 mm de précipitations annuelles ; et la zone sud-soudanienne au sud, avec des précipitations annuelles moyennes supérieures à 900 mm. Les pluies se produisent généralement entre avril-mai et septembre-octobre, mais elles ont récemment été caractérisées par une variabilité spatio-temporelle croissante. En raison du changement climatique, le Burkina Faso, et en particulier le bassin du Nakambé, connaît des saisons des pluies plus courtes et plus imprévisibles, provoquant des inondations fréquentes, des sécheresses et la dégradation des écosystèmes. Le bassin du Nakambé fait partie du bassin de la Volta, qui s'étend sur six pays : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo. La majeure partie du bassin se trouve au Burkina Faso et au Ghana (43% et 42%, respectivement). Le fleuve Mouhoun, y compris son principal affluent, le Nazinon, qui couvre environ 106 742 km^2, prend sa source dans le fleuve Nakambé au Burkina Faso et draine le nord et le centre du Burkina Faso et du Ghana. Une partie importante de la population de la région dépend du Nakambé pour son approvisionnement en eau domestique, l'agriculture, la pêche, le transport et les loisirs.

2. Le Burkina Faso est un pays en développement dont la population est relativement jeune et majoritairement composée de femmes. La société est patriarcale et plusieurs religions coexistent, même si les musulmans restent les plus nombreux. Selon les résultats estimés sur la base d'une nouvelle approche de la pauvreté, l'incidence de la pauvreté était de 48,6% en 2003 (EBCVM) et de 46,7% en 2009 (EICVM). Les femmes et les filles sont plus touchées par le changement climatique que les hommes et les garçons. En raison de leur rôle social, les moyens de subsistance des femmes dépendent en grande partie des ressources naturelles (eau, produits forestiers, agriculture) qui sont fortement tributaires des aléas climatiques. Les impacts du changement climatique (dégradation des terres et des forêts, baisse des rendements, etc.) entraînent une raréfaction des ressources, rendant plus difficile l'exercice des activités des femmes. Les femmes jouent également un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique en apportant des solutions concrètes, principalement au niveau communautaire, grâce à leurs connaissances, leur expérience et leur savoir-faire. Elles jouent un rôle clé pour assurer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de leurs familles et de leurs communautés, grâce à leur gestion de l'économie du ménage (ressources disponibles et pouvoir d'achat) et des ressources naturelles, à leur capacité à générer des revenus et à leur participation à de nombreuses institutions socioculturelles, politico-économiques et environnementales à travers des groupes et des associations. (Z. SEGDA, 2015, Note de décryptage sur le genre et le changement climatique).

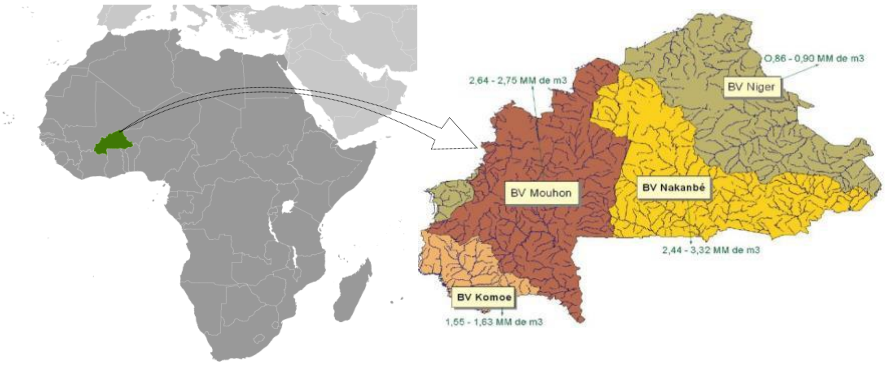


Figure 1. Le Burkina Faso et les quatre grands bassins versants qui drainent le pays.

Problème induit par le changement climatique

3. Le fleuve Nakambé connaît une dégradation considérable due aux effets combinés du changement climatique et des activités anthropiques (notamment l'agriculture, la déforestation et le surpâturage). Les précipitations ont diminué au cours des dernières décennies, réduisant l'eau disponible pour l'agriculture pluviale et asséchant les cours d'eau pérennes plus rapidement que d'habitude. Le stress lié au climat devrait s'aggraver à l'avenir,[1] avec l'aridité croissante déjà observée. Avec la réduction de la durée de la saison des pluies et la dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale, la période de croissance a été réduite jusqu'à 20 jours (avec une moyenne nationale de 50 à 70 jours de pluie)[2] . Paradoxalement, malgré la diminution de 19% des précipitations depuis les sécheresses des années 1970, le ruissellement des eaux a augmenté[3] , entraînant une augmentation du débit[4] et, par conséquent, une plus grande vulnérabilité aux inondations, comme cela a été observé en 2009 et 2010. Cette augmentation atteint 193 % pour la période 1974-2008, par rapport à la période 1955-1973. Cette augmentation du débit des cours d'eau s'explique par la dégradation des terres résultant de l'activité humaine, où les zones qui accueillaient auparavant une végétation naturelle sont désormais cultivées, ce qui accroît la sensibilité à l'érosion et à la dégradation des surfaces, et réduit la rétention d'eau.

4. En outre, le Burkina Faso a déjà observé une augmentation des températures annuelles moyennes de 0,10°C par décennie entre 1901 et 2013, avec un réchauffement plus marqué de 0,26°C par décennie au cours des 30 dernières années[5] . Les simulations des modèles climatiques régionaux suggèrent que l'Afrique de l'Ouest, y compris le Burkina Faso, connaîtra une augmentation de la température annuelle moyenne d'au moins 1,5°C et peut-être jusqu'à 2,8°C d'ici 2050[6] . Cela aura un impact supplémentaire sur la disponibilité de l'eau en provoquant une augmentation de l'évapotranspiration.

Introduction aux sites pilotes du projet

5. Dans le cadre du résultat 1, les systèmes d'alerte précoce des inondations et de prévision couvriront le bassin du Nakambé, tandis que les interventions sur le terrain cibleront les bassins versants de l'Oubritenga et du Sanmatenga et les cinq communes de Kaya (1° sur la carte ci-dessous), Zitenga (2), Ziniaré (3), Absouya (4) et Korsimoro (5) avec une population totale de 66 198 habitants. Ces communes ont été identifiées comme étant les plus vulnérables parmi les 26 de la zone d'intervention du projet (voir la carte de la Figure 2). De plus amples informations sur chacun des cinq sites sont disponibles à l'annexe 1.

[1](Pdf) Examen des petites infrastructures d'eau (SWIS) : Catégorisation, défis et impacts socio-économiques. **Rapport technique** - décembre 2015. Disponible sur : https://www.researchgate.net/publication/299598884_REVIEW_OF_SMALL_WATER_INFRASTRUCTURES_SWIs_CATEGORIZATION_CHALLENGES_AND_SOCIO-ECONOMIC_IMPACTS [consulté le 7 mars 2019].

[2] " Risques climatiques dans les géographies de la nourriture pour la paix : Burkina Faso ", USAID, août 2017. Disponible sur : https://www.climatelinks.org/resources/climate-risks-food-peace-geographies-burkina-faso

[3] Mahé, G., Barbier, B., Dieulin, C., Dezetter, A., Diello, P., Karambiri, H., Paturel, J.E., Rouche, N. (2012). Impact climatique et anthropique sur les écoulements en milieu semi-aride : cas du Sahel au Burkina-Faso. In : Ihp-vii série sur les eaux souterraines n°. 4

[4] Idem

[5] " Risques climatiques dans les géographies de la nourriture pour la paix : Burkina Faso ", USAID, août 2017. Disponible sur : https://www.climatelinks.org/resources/climate-risks-food-peace-geographies-burkina-faso

[6]Daron, JD (2014) "Messages climatiques régionaux : Afrique de l'Ouest ". Rapport scientifique du projet CARIAA Adaptation at Scale in Semi-Arid Regions (ASSAR), décembre 2014. http://www.assar.uct.ac.za/sites/default/files/image_tool/images/138/RDS_reports/climate_messages/West%20Africa%20Climate%20Messages%20-%20Version%201%20-%20Regional%20Level.pdf. Consulté le 20/11/2019

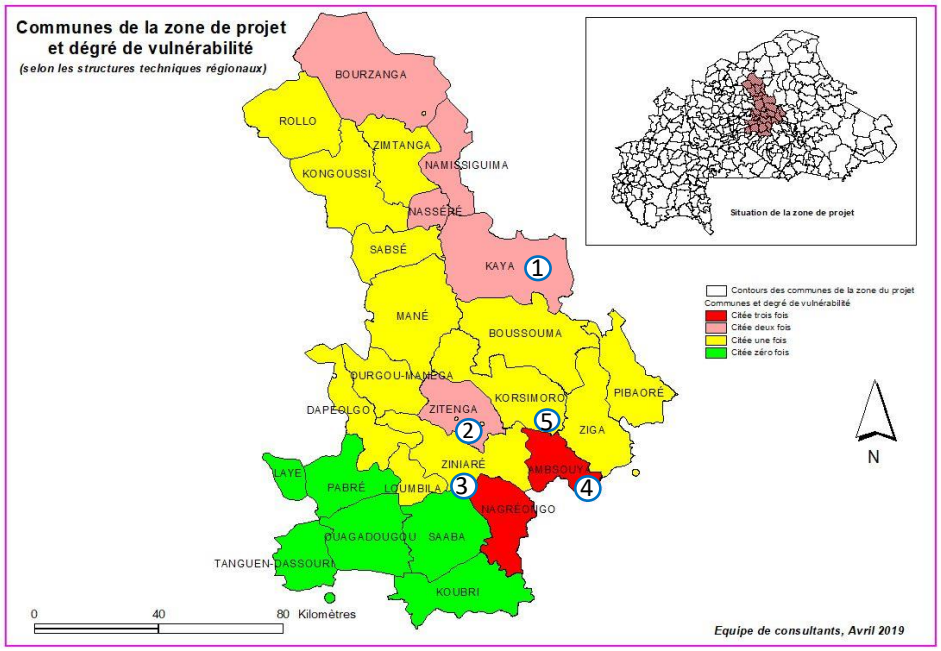


Figure 2. Le Burkina Faso et ses cinq communes les plus vulnérables dans les provinces d'Oubritenga et de Sanmatenga : -Kaya (1), -Zitenga (2), -Ziniaré (3), Absouya (4) et -Korsimoro (5).

Causes de vulnérabilité dans la zone d'étude

Vulnérabilité climatique

Inondations - Les inondations ont pris de l'ampleur ces dernières années. Les inondations graves suivent souvent des sécheresses importantes, comme en 1994 et 1995, multipliant ainsi les effets sur les populations et les moyens de subsistance. Les inondations dans la région du Sahel sont passées de 11 événements majeurs en 20 ans entre 1986 et 2005 à 55 en 11 ans entre 2006 et 2016[7] . En outre, plusieurs inondations se sont produites dans le bassin du Nakambé au cours de la période 2008-2018, qui ont entraîné des pertes de vies humaines et animales et des dommages matériels importants (notamment l'inondation de champs et la destruction de maisons et de granges). Le tableau 1 présente des statistiques pour trois grandes provinces du Nakambé.

Tableau 1. Impacts des inondations sur les communautés dans trois grandes provinces du bassin du Nakambé[8]

Province	Nombre de décès	Nombre de victimes	Perte de cheptel	Maisons/granges détruites	Champs inondés (ha)
BAM	2	11 985	101	772	42
OUBRITENGA	0	7 745	22	520	338,95
SANMENTENGA	6	35 926	31	919	1711

6. Outre les changements dans la tendance des précipitations, les risques d'inondation sont encore exacerbés dans le bassin de Nakambe en raison de l'augmentation de l'érosion, qui limite la capacité d'infiltration. Les communautés du bassin sont confrontées à des inondations importantes et récurrentes, causant des pertes humaines et matérielles. Par exemple, 500 à 600 personnes ont été confrontées à d'importants dégâts matériels et

[7] (Taylor et al. 2017). Taylor, C.M., Belušić, D., Guichard, F., Parker, D.J., Vischel, T., Bock, O., Harris, P.P., Janicot, S., Klein, C. et Panthou, G. (2017). *La fréquence des tempêtes extrêmes sahéliennes a triplé depuis 1982 dans les observations satellitaires.* Nature, 544(7651), pp.475-478.

[8] *Situation des inondations au Burkina Faso de 2008 à 2018 (Source : SP-CONASUR). In : Rapport Final : Composante Météorologie. Document de Projet : " La Résilience au Changement Climatique dans le bassin du Nakambé ".*

à des pertes suite à des pluies intenses les 28 et 29 2018 à Kongoussi (lac Bam). [9] Comme les communautés dépendent fortement de l'agriculture de subsistance et pluviale, leurs moyens de subsistance sont également exposés à des pluies réduites et imprévisibles. La vulnérabilité persistante des communautés riveraines du bassin du Nakambé aux risques induits par le climat et aux dangers qui y sont liés constitue un problème majeur et un facteur clé qui pousse les jeunes à quitter les zones rurales et perturbe les moyens de subsistance des communautés. [10]

7. *Agriculture* - Plus de 80% de la population du Burkina Faso dépend de l'agriculture pluviale comme principale source de subsistance. La production agricole du pays est principalement destinée à la subsistance et contribue à environ 35% du PIB[11] . Dans le bassin du Nakambé (par exemple, Kongoussi), depuis que les villageois ont dû s'éloigner des collines pour l'agriculture en raison de l'érosion des sols, ils dépendent maintenant des vallées productives, autrefois irriguées par le ruissellement des eaux de crue. Cependant, ces dernières années, des ravines se sont formées dans ces vallées, perturbant l'écoulement de l'eau pour l'irrigation et ayant donc un impact sur les rendements. Cette situation a été aggravée par la réduction des précipitations au cours des 20 dernières années. Dans les campagnes, les femmes représentent 54% de la population active. Cela inclut les régions du Sud-Ouest, du Centre-Nord, du Centre-Ouest, du Plateau Central, du Nord, des Cascades et du Centre-Sud, où les proportions de femmes actives sont plus élevées que celles des hommes. La Réforme Agraire et Foncière (RAF) donne aux femmes le même statut que les hommes en tant qu'exploitantes et propriétaires. Malgré cela, des difficultés et des inégalités restent visibles sur le terrain en termes de moyens de production, d'épargne, de propriété et d'héritage. La division traditionnelle des rôles entre hommes et femmes est à l'origine, voire constitue l'une des causes majeures de l'inégalité d'accès et de contrôle des hommes et des femmes aux ressources, et du comportement différencié des sexes dans l'activité de production. Les systèmes de production sont dominés et dictés, dans la plupart des sociétés burkinabé, par un système à dominante patriarcale, où les femmes et les enfants sont considérés comme des actifs productifs, ou une main d'œuvre non rémunérée qui ne participe pas à la prise de décision.

8. *Eau* - Le Burkina Faso est peu irrigué et beaucoup de ses cours d'eau s'assèchent pendant la saison sèche (octobre-juin), à l'exception du Mouhoun et de la Comoé dans le sud-ouest, qui sont alimentés par des sources. Le bassin du Nakambé (81 932 km^2) draine la partie centrale et nord du plateau mossi et ne coule que pendant la saison des pluies. Les premiers écoulements intermittents se produisent généralement en mai. Cependant, les débits ne deviennent continus qu'en juillet-août au niveau du bassin versant du Wayen (aire de drainage de 20 800 km2) et se renforcent en aval, lorsqu'ils atteignent le bassin versant du Bagré (33 120 km2 d'aire de drainage). L'épuisement du bassin versant se produit plus tôt que ce qui a été historiquement enregistré, les jours de débit nul commençant début novembre à Wayen et début décembre à Bagré. Selon Ibrahim et al. (2012), les déplacements considérables du début et de la fin des précipitations dans le pays, qui entraînent des déficits pluviométriques, devraient avoir des conséquences désastreuses pour les futures ressources en eaux de surface et souterraines du pays, y compris le bassin du Nakambé.

9. *Gestion des bassins versants* - Alors que la variabilité climatique devrait entraîner une diminution des précipitations, cela ne se traduira pas nécessairement par une diminution du ruissellement et du débit des rivières dans le bassin du Nakambé. Les observations l'ont déjà confirmé et divers modèles (MRC) [12] prévoient une augmentation des débits dans les décennies à venir. Certains modèles (RACMO et REMO) prévoient que d'ici 2031-2040, les débits pourraient augmenter de 156% par rapport aux observations de 1991-2000. Avec la formation de la croûte terrestre et l'empiètement des terres pour l'agriculture qui se sont accrus depuis les années 1960, au détriment de la couverture végétale naturelle, la capacité d'infiltration des sols a diminué et le ruissellement de

[9] Source : Agence d'Information du Burkina (AIB). http://news.aouaga.com/h/118777.html .
[10] Peter Newborne et Noël R. Gansaonré. Novembre 2017 . **Agriculture, eau, climat et migration dans les terres semi-arides du Burkina Faso.** PRISE " - " Pathways to Resilience in Semi-arid Economies " (voies de résilience dans les économies semi-arides).
[11] Banque mondiale (2014). Indicateur de développement mondial. Banque mondiale, Washington D.C.
[12]Karambiri H., García Galiano S. G., Giraldo J. D., Yacouba H., Ibrahim B., Barbier B. et Polcher J. 2011. Impacts des changements climatiques sur les ressources en eau dans le bassin du fleuve Nakambe (Burkina Faso). Atelier final du programme RIPIECSA et réunion prospective d'AMMANET. Cotonou (Bénin), 18 - 21 octobre 2011

surface a augmenté[13] , ce qui implique également une réduction de la recharge des nappes souterraines. Au Burkina Faso, et particulièrement dans le bassin du Nakambé, de grandes quantités d'eau de ruissellement sont observées pendant la saison des pluies sur les collines stériles où le surpâturage a éliminé la majeure partie de la végétation. Ce ruissellement recueille l'eau de petites ravines et s'écoule vers les vallées, devenant généralement un torrent. Cela creuse des canaux au centre des vallées fertiles, provoquant une érosion généralisée des sols et des risques accrus d'inondations.

10. *Dégradation des forêts* - La perte de forêts au Burkina Faso est principalement due aux feux de brousse incontrôlés, au prélèvement de bois de chauffage, à l'empiètement sur les zones forestières pour la production agricole (cultures et élevage) et à l'expansion minière.[14] Les combustibles issus de la biomasse représentent jusqu'à 85% de la consommation énergétique du pays. Cette forte demande de bois de chauffage et de charbon de bois accroît la pression sur les ressources en bois et constitue un facteur important de déforestation et de dégradation de l'environnement, entraînant une érosion généralisée des sols. Les forêts denses du centre-sud du Burkina Faso sont passées de 69,7% du territoire national en 1986 à 31,4% en 2002 et 19,6% en 2015[15] . Cette tendance est également observée dans le bassin du Nakambe, où la végétation naturelle est passée de 70 % de la couverture terrestre totale à moins de 20 % entre 1970 et 2010.

Vulnérabilité sociale

11. *Secteur privé - Microfinancement*. L'économie du Burkina Faso dépend fortement de l'agriculture, de la sylviculture et de l'élevage, qui représentent environ un tiers de la production économique et emploient plus de 80% de la main-d'œuvre. Plus d'une douzaine d'institutions de microfinance (IMF) de taille moyenne, ainsi qu'un grand nombre d'institutions plus petites, travaillent avec un large éventail de secteurs, notamment l'élevage et l'agriculture. Ce secteur privé, petit mais en pleine croissance, est dominé par le *Réseau des Caisses Populaires du Burkina*, qui sert 60 % des clients des IMF et représente 80 % de l'encours des portefeuilles et de l'épargne. Douze à quinze autres IMF de taille moyenne et un grand nombre de petites institutions en difficulté opèrent également. La *Première Agence de Microfinance Burkina Faso* (PAMF-B) est l'un des trois premiers acteurs de taille moyenne du secteur de la microfinance en termes de nombre de clients, de valeur des prêts, de décaissements et de portefeuille d'épargne. Elle est traditionnellement forte dans le secteur de l'agriculture et étend régulièrement sa présence sur le terrain. Environ 86 % de ses clients se trouvent en zone rurale (et 30 % des emprunteurs et des déposants sont des femmes) et obtiennent des prêts pour l'élevage et l'agriculture. L'adoption de services financiers numériques est une priorité pour l'avenir proche et est déjà soutenue par le FENU à travers sa programmation. De même, le programme de microfinance du Hunger Project (MFP) est dirigé par des femmes, détenu localement et entièrement intégré. Il s'agit d'un programme de formation, de crédit et d'épargne qui distribue des microcrédits à des groupes de femmes et d'hommes et promeut une culture de l'épargne. Ce secteur d'activité est encadré par une réglementation gouvernementale et supervisé au niveau régional par la Banque centrale de l'Union ouest-africaine. Cependant, la stratégie nationale et le plan d'action de la microfinance 2012-2016 ont donné la priorité à la consolidation du secteur en renforçant ou en fermant les IMF les plus faibles qui représentent une menace pour les clients et le secteur. La stratégie nationale a également donné la priorité à la protection des intérêts des clients des IMF et à la préservation de la confiance dans le secteur en renforçant la gestion des performances sociales. Il y a des propositions qui appellent à accorder plus d'attention à la mobilisation de l'épargne et à la levée des plafonds de taux d'intérêt pour permettre aux IMF de pratiquer des taux d'intérêt durables.

12. *Genre* - Un système patriarcal prédominant domine et dicte les systèmes de production dans la plupart des communautés burkinabé. Dans ce système, les femmes et les enfants sont considérés comme une main-d'œuvre non rémunérée qui ne participe pas à la prise de décision. L'impact du changement climatique sur les femmes au Burkina Faso peut être mieux évalué en se basant sur les secteurs dans lesquels elles sont le plus impliquées (c'est-

[13] " États des lieux des connaissances scientifiques sur les ressources en eau au Burkina Faso et de l'impact des changements climatiques sur ces ressources ", octobre 2019, Climate Analytics. https://climateanalytics.org/media/pas-pna_bf_policy_brief_etat_connaissances_ressources_en_eau.pdf.

[14] Kambire HW, Djenontin INS, Kaboré A, Djoudi H, Balinga MPB, Zida M, Assembe-Mvondo S et Brockhaus M. 2016. Le Contexte de la REDD+ et de l'adaptation au changement climatique au Burkina Faso : Facteurs, agents et institutions. Document hors-série 158. Bogor, Indonésie : CIFOR. http://www.cifor.org/publications/pdf_files/OccPapers/OP-158.pdf

[15] Partenariat pour le carbone forestier, 2015 https://www.forestcarbonpartnership.org/country/burkina-faso [consulté en janvier 2020]

à-dire les ressources naturelles comme l'eau, le bois de chauffage, les produits forestiers non ligneux (PFNL) et l'agriculture). En raison de leur rôle social, les moyens de subsistance des femmes dépendent en grande partie des ressources naturelles (eau, produits forestiers, agriculture) qui sont fortement tributaires des aléas climatiques. Les impacts du changement climatique (dégradation des terres et des forêts, baisse des rendements, etc.) entraînent une raréfaction des ressources, rendant plus difficile l'exercice des activités des femmes. Par exemple, étant donné que les femmes sont en grande partie responsables de la collecte de l'eau pour le ménage, elles sont plus sensibles aux variations des précipitations induites par le changement climatique, ce qui leur pose d'importants problèmes d'accès à l'eau. Le niveau de l'eau ne cessant de baisser, la plupart des puits risquent de ne pas être suffisamment réapprovisionnés à l'avenir. Bien que l'État ait amélioré le potentiel technique avec des forages et des puits modernes, l'accès des femmes à l'eau reste un défi, ce qui a un impact sur la santé des femmes et des enfants en termes de qualité de l'eau et de l'effort physique nécessaire pour la collecter. En outre, les femmes, qui assurent plus de 75% de la production de subsistance, ont paradoxalement peu accès au capital de production et aux services financiers et de vulgarisation. En particulier, l'insécurité foncière et le faible accès aux équipements, aux intrants agricoles, aux technologies et au crédit constituent une contrainte majeure pour la productivité, surtout chez les femmes. Par exemple, 96 % des ménages dirigés par des femmes qui cultivent des légumes utilisent des équipements traditionnels tels que des houes et des *dabas*, alors que 21,5 % des ménages dirigés par des hommes qui pratiquent la même activité utilisent des charrues. Compte tenu des conditions strictes que les emprunteurs doivent remplir, les femmes et les jeunes sont désavantagés dans l'accès au crédit, car il leur est encore difficile d'obtenir des hypothèques pour garantir ces crédits (voir l'**annexe 10** pour plus de détails sur l'analyse de genre et le plan d'action). Les femmes jouent également un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique en apportant des solutions concrètes, principalement au niveau communautaire, grâce à leurs connaissances, leur expérience et leur savoir-faire. En effet, elles jouent un rôle clé pour assurer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance de leurs familles et de leurs communautés, grâce à leur gestion de l'économie du ménage (ressources disponibles et pouvoir d'achat) et des ressources naturelles, à leur capacité à générer des revenus et à leur participation à de nombreuses institutions socioculturelles, politico-économiques et environnementales à travers des groupes et des associations[16] .

2.2. Alignement sur les politiques nationales

13. Cette initiative s'inscrit pleinement dans les priorités du gouvernement du Burkina Faso telles que poursuivies dans ses programmes et plans de développement, notamment en ce qui concerne les ressources en eau et leur cadre de gestion, les programmes de gestion des catastrophes et des risques. Ce projet soutient la vision Perspectives Burkina 2025, ainsi que le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Ressources en Eau (SDAGE) du bassin du Nakambé et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Les structures spécifiques pour promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) comprennent le Conseil national de l'eau, le Comité technique de l'eau et les agences de l'eau, comme les comités locaux de l'eau.

14. Le Burkina Faso a ratifié la CCNUCC en 1993 et le protocole de Kyoto en 2005. À ce jour, il a élaboré et adopté des documents de politique et de stratégie relatifs au changement climatique en réponse aux dispositions de ces protocoles. Ces documents comprennent :

- La Stratégie nationale pour la mise en œuvre de la convention sur les changements climatiques, adoptée en 2001 ;
- Le Programme d'action national pour l'adaptation au changement climatique (PANA), en 2007 ;
- La Deuxième communication nationale ;
- La Politique nationale de développement durable (PNDS) ;
- La Contribution déterminée au niveau national (CDN) ; et,
- Le Plan national d'adaptation (PNA), adopté en 2014.

15. Cette initiative s'inscrit également pleinement dans la politique sectorielle " Environnement, eau et assainissement - 2018-2027 ", que le gouvernement du Burkina Faso a récemment adoptée. Ce programme

[16] Z. SEGDA, 2015, Note de décryptage Genre et Changements climatiques

comprend cinq programmes sectoriels nationaux, basés sur le Programme national *de développement économique et social* (PN-DES, 2016-2020), la Politique nationale de l'eau (2016-2030) et l'Objectif de développement durable (ODD) 6[17] :

- Le Programme national *d'approvisionnement en eau* potable (PN-AEP, 2016-2030)
- Le Programme National *d'*Assainissement *des Eaux Usées et Excréta (*PN-AEUE, 2016-2030)
- Le Programme National pour la *Gestion Intégrée des Ressources en Eau (*PN-GIRE, 2016-2030)
- Programme *de* Pilotage et de Soutien *au secteur Eau et* Assainissement (PGEA, 2016-2030)
- Le Programme National *des Aménagements Hydrauliques (*PN-AH, 2016-2030)

16. Le projet contribuera également à la réalisation des :

- **ODD 5** - Assurer l'égalité de genre et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles.
- **ODD 6** - Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous.
- **ODD 10** - Réduire les inégalités au sein des pays et entre eux.
- **ODD 11** - Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables.
- **ODD 13** - Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts.
- **ODD 15** - Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, et stopper et inverser la dégradation des terres et arrêter la perte de biodiversité.

Dispositions institutionnelles

17. Les dispositions institutionnelles actuelles pour la gestion des ressources en eau au Burkina Faso sont décrites ci-dessous.

Le ministère de l'environnement, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement (MEEEA) est responsable de la gestion des ressources en eau. Par l'intermédiaire de sa direction générale, ce ministère soutiendra les activités du projet liées à l'adoption de pratiques agricoles et forestières durables dans les bassins versants afin d'accroître la couverture végétale, de réduire l'érosion dans les bassins versants et d'améliorer l'efficacité de ces derniers ainsi que l'utilisation de l'eau dans l'agriculture, et de réduire la vulnérabilité aux sécheresses et aux inondations.

L'**Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA)** est responsable de la production et de la distribution de l'eau dans les centres urbains et semi-urbains, en utilisant les eaux souterraines (forages) ou les eaux de surface (barrages). Il est particulièrement actif au niveau des barrages de Ziga (200 millions de m^3), Loumbila (35 millions de m^3) et Dem (4 millions de m^3), qui se trouvent tous dans la zone du projet.

L'***Agence de l'Eau du Nakambé*** **(AEN)** a été créée en mars 2007 et a été la première agence à devenir opérationnelle pour mettre en œuvre les pratiques de la GIRE au Burkina Faso. Elle participe aux réunions du Conseil national de l'eau (*Conseil national de l'eau*, CNEau) et du *Comité* technique *de l'*eau (CTE). Le Comité de Bassin, organe suprême de l'AEN, est en place depuis 2010 et tient des sessions régulières (une Assemblée Générale par an).

Comités locaux de l'eau (CLE) ont été créés pour accompagner localement la mise en œuvre du SDAGE. Leur niveau d'implication dépend de la gravité des problèmes liés à l'aménagement et à la gestion des sous-bassins, des aquifères, des rivières, des agglomérations urbaines et des ouvrages hydrauliques. Les principales fonctions de ces structures sont d'aider le gouvernement, à travers le MEA, à prendre des décisions et à mettre en œuvre efficacement des actions pour protéger et financer la gestion des ressources en eau au niveau local. Elles contribuent également à la sensibilisation des populations aux pratiques de gestion durable de l'eau. Les CLE peuvent jouer un rôle clé en tant qu'acteurs locaux de la gestion de l'eau, en attendant la mise en place, à moyen terme, des CTE des bassins à une plus grande échelle. D'autres questions tout aussi importantes concernent les ressources humaines

[17] Pour le secteur E&A, l'ODD 6 prévoit un accès universel et équitable à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène à un prix abordable, et la fin de la défécation à l'air libre d'ici 2030.

qualifiées et les ressources financières suffisantes. Vingt-six CLE ont été créées dans le bassin du Nakambé (24 sont opérationnelles) au niveau du barrage ou du bassin versant pour servir de forum local de concertation entre toutes les parties prenantes ayant un intérêt dans la gestion de l'eau dans un sous-bassin donné.

Le **Conseil national de l'eau (CNE)** fonctionne au niveau national pour assurer une gestion consultative de l'eau, impliquant l'État, les collectivités locales, le secteur privé et la société civile. L'objectif principal du CNE est de permettre la concertation entre les acteurs du secteur de l'eau. Cette concertation permanente, structurée et productive, qui implique tous les acteurs, diffère de l'approche typique, dans laquelle l'État se contente d'informer les autres acteurs des développements. La CNE est consultée sur les questions nationales relatives à l'eau, notamment le plan d'action de la GIRE (SDAGE et SAGE), les programmes d'intervention des agences de bassin, les lois essentielles dans le domaine de l'eau qui peuvent avoir un impact important sur l'eau, ainsi que sur toute autre question dans ce domaine.

Le **Comité Technique de l'Eau (CTE)** est un organe administratif qui coordonne les politiques sectorielles des ministères et propose des options fondamentales de développement des ressources en eau. Cet organe est composé des secrétaires généraux des ministères (ou de leurs représentants) concernés par l'eau, la santé, l'agriculture, l'élevage, la pêche, la forêt, l'environnement, l'urbanisme et le logement. Ce cadre permet à l'État d'avoir une vision harmonisée des questions liées à l'eau au sein du CNE.

Les Cadres de Concertation Communaux (CCCo) offrent un cadre de dialogue et d'échange au niveau communal entre les différents acteurs pour la conception, l'appropriation et la mise en œuvre du Plan Communal de Développement (PCD) ; servent de cadre d'information, de formation et de mobilisation des ressources humaines, techniques, matérielles et financières nécessaires à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du Plan Communal de Développement (PCD) ; créent les conditions pour harmoniser les approches d'intervention et faciliter la collecte, la diffusion des données et des expériences. Ils réunissent les principaux acteurs au niveau communal, y compris les CLE lorsqu'ils existent.

Outils de gestion de l'eau et outils de planification

18. Les principaux outils de gestion et de planification liés à l'eau sont :

- **Le PN-GIRE** : un nouveau programme de GIRE a été élaboré pour consolider les acquis des deux phases du PAGIRE (2003-2008 et 2009-2015), en vue d'opérationnaliser la GIRE sur le terrain. Ce nouveau programme, le Programme national de la GIRE (PN-GIRE 2016-2030), a été adopté en juin 2016. Son objectif stratégique est de "contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques." Sa mise en œuvre fait face à plusieurs risques internes et externes qui doivent être maîtrisés tout au long de la période de mise en œuvre. Il s'agit notamment de : (i) la non-conformité au SDAGE ; (ii) le manque d'appropriation de la gestion des ressources en eau par les parties prenantes ; (iii) la faible capacité à traiter les questions relatives aux ressources en eau ; et, (iv) la faiblesse des financements. Le GoBF a proposé les mesures d'atténuation des risques suivantes : le renforcement de la capacité institutionnelle des agences de l'eau, telles que l'AEN et la mobilisation efficace des financements pour les questions de l'eau et la diversification des sources de financement (y compris les ONG, les fondations privées et la coopération décentralisée) ;

- **Le SDAGE :** ce document législatif et réglementaire essentiel en matière de planification de l'eau est opposable aux tiers en ce qui concerne la gestion des ressources en eau (généralement, les bassins versants). Le SDAGE est un schéma sectoriel, adopté en Conseil des Ministres pour la planification des usages de l'eau. Il constitue un outil essentiel pour la planification, l'intégration et la gestion des ressources en eau du bassin, en orientant les programmes publics d'aménagement. Il définit également les règles de mobilisation et de gestion des ressources en eau au niveau du bassin, notamment pour de nombreux schémas régionaux et provinciaux qui seront mis en œuvre d'ici 2016-2030, afin de permettre aux acteurs d'ajuster leurs interventions. Les institutions du bassin (**CNE-AEN- CLE)** mettront en œuvre le SDAGE ;

- **Le Programme pluriannuel d'intervention** : ce plan d'action triennal concrétise les dispositions du SDAGE sur la période 2016-2030 ;

- **Le SAGE** : il s'agit d'une déclinaison du SDAGE à l'échelle du sous-bassin, destinée à opérationnaliser et à traiter les problèmes spécifiques de chaque section du bassin ;
- **Les contrats de rivière** : il s'agit d'outils complémentaires pour mettre en œuvre la GIRE à l'échelle d'un sous-bassin ou d'une masse d'eau, en vue de résoudre des problèmes spécifiques ;
- **Les Plans de développement communaux/programme d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (DWSS)** : ces plans traitent spécifiquement des questions liées à l'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement au niveau communal.

2.3. Enoncé du problème

19. Le principal problème auquel sont confrontées les communautés du bassin du fleuve Nakambé est la vulnérabilité aux impacts du changement climatique, en particulier l'augmentation des températures et les modifications du régime des pluies, qui provoquent des sécheresses et des inondations plus fréquentes. La vulnérabilité de ces communautés est multipliée par l'adoption généralisée de pratiques non durables, en particulier la déforestation pour l'agriculture ou le bois de chauffage. À l'heure actuelle, il existe peu de solutions hydrologiques adaptatives dures et douces et elles sont adoptées dans le bassin, et les capacités humaines, financières et techniques actuelles pour mettre en œuvre ces solutions sont insuffisantes.

20. Une **solution à long terme** consiste à renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes agro-écologiques et hydrologiques aux impacts supplémentaires du changement climatique. Cet objectif sera atteint en renforçant la capacité institutionnelle des principales parties prenantes à utiliser les informations/services climatiques et hydrologiques pour la gestion des risques climatiques extrêmes (résultat 1) et en mettant en œuvre des mesures d'adaptation fondées sur les écosystèmes et en soutenant l'adoption d'activités génératrices de revenus, y compris des subventions aux moyens de subsistance et la microfinance (résultat 2). Cependant, la mise en œuvre de la *solution privilégiée* proposée nécessite de surmonter les principaux obstacles présentés ci-dessous.

Obstacles :

Obstacle n°1 : - **La Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), l'Agence Nationale de Météorologie (ANAM) et les autres acteurs concernés ont des connaissances et des moyens limités pour générer des informations hydrométéorologiques. Le** réseau d'observation dans le sous-bassin est fortement dysfonctionnel et les institutions manquent de données actuelles et historiques pour produire et diffuser des prévisions fiables sur les inondations et les sécheresses pour la gestion de l'eau. Deux agences sont responsables de l'observation - la DGRE et l'ANAM.

La DGRE est responsable de la surveillance des eaux de surface et souterraines. Cependant, seules 95 stations de surveillance hydrométéorologique sont opérationnelles dans l'ensemble du pays. La plupart des données de débit sont collectées manuellement tous les mois et les données sont également transmises, validées et traitées manuellement. En outre, le débit et le niveau des eaux du bassin du Nakambé ne sont pas surveillés en temps réel et les données ne sont pas transmises automatiquement. Par ailleurs, il y a un manque de personnel qualifié pour exploiter les données produites.

Le réseau ANAM du bassin comprend actuellement cinq stations synoptiques, 17 stations agro-météorologiques automatiques et 35 stations pluviométriques automatiques. Parmi celles-ci, seules 14 stations météorologiques sont opérationnelles (et fonctionnent manuellement). En dehors des cinq stations synoptiques, la plupart de ces stations ne transmettent pas de données automatiquement. En outre, l'ensemble du réseau nécessite un calibrage urgent et une correction technique des installations de transmission.

Ces problèmes sont le résultat d'investissements insuffisants dans le développement de capacités régionales et locales pour des systèmes d'information et de prise de décision résilients au climat.

Obstacle n° 2 : - **Le bassin du Nakambé ne dispose pas d'un système communautaire fonctionnel d'alerte précoce des risques de catastrophes.** Les prévisions météorologiques et climatiques sont actuellement produites pour un usage national mais ne sont pas adaptées à des régions spécifiques telles que le bassin du Nakambé. En outre, les informations ne sont pas présentées de manière claire et compréhensible pour les communautés locales. La communication se fait principalement en français, langue que de nombreuses communautés mossi ne parlent pas. Les mécanismes de prévention et d'intervention ne servent pas suffisamment les communautés du bassin du Nakambé dans les zones à haut risque de phénomènes météorologiques extrêmes. La procédure opérationnelle standard (SOP) pour la communication des alertes qui a été mise en place dans le cadre du projet de système d'alerte précoce (SAP) du PNUD du FPMA ne garantit pas une coordination inter-agences efficace ou une diffusion efficace des alertes précoces au niveau du bassin du Nakambé. En effet, il n'y a pas de canaux/moyens efficaces et adaptés localement pour communiquer les informations hydrologiques, climatiques et météorologiques, telles que les alertes aux inondations et les avis de sécheresse, à toutes les parties prenantes. Il n'existe pas de chaîne de radio communautaire organisée (avec du personnel formé) ou de téléphonie au niveau communautaire. Le SP-CONASUR n'a pas été en mesure de mettre en place des comités locaux de gestion des risques de catastrophes et d'élaborer des plans d'urgence d'alerte précoce dans le cadre de la réponse d'alerte précoce. Le SP-CONASUR et les services de protection civile ont besoin d'un renforcement des capacités et d'équipements de transmission supplémentaires pour diffuser les messages.

Obstacle n°3 : - **La politique et la législation sont inadéquates et les institutions sont faibles.** Comme d'autres pays africains, le Burkina Faso a commencé à élaborer un cadre politique ambitieux pour l'eau et un plan d'action, en se concentrant sur la GIRE (MAHRH, 2003). Le pays a procédé à plusieurs changements de politique dans le secteur de l'eau. La réduction des risques de catastrophes a été incluse dans le Programme national de développement économique et social (PNDES, 2016-2020), dans la politique nationale de l'eau (2016-2030), dans la stratégie nationale sur le changement climatique et prend en compte les engagements du pays à lutter contre le changement climatique à travers des contributions déterminées au niveau national. Bien que le Burkina Faso soit souvent cité dans la littérature comme " un pays pilote " dans la mise en œuvre de la GIRE, cette réforme politique a connu certains échecs, caractérisés par : i) un cadre institutionnel confus pour l'eau qui, pendant de nombreuses années, a réparti les responsabilités entre deux ministères (agriculture et environnement) ; ii) une faible mise en œuvre du plan ; iii) un manque d'adaptation aux conditions locales ; et iv) une prise en compte limitée des liens entre la terre et l'eau (tenure). Par exemple, le PNDES fixe l'ambition du gouvernement d'augmenter la contribution de l'agriculture irriguée à la production agricole nationale globale de 15% en 2015 à 25% en 2020. En outre, le gouvernement donne la priorité aux zones agricoles spéciales (agropoles) où les investissements et les activités agricoles doivent être concentrés, avec le soutien de donateurs tels que la Banque mondiale. Samendéni, Sourou et Bagré sont des exemples d'agropoles. Cependant, les objectifs politiques du PNDES et les agropoles ne bénéficient pas du même type de soutien que le SDAGE dans le secteur de l'eau. Les responsabilités institutionnelles sont fragmentées et les parties prenantes au niveau local, notamment l'AEN, la DGRE et les CLE, n'ont pas établi de planification et de mise en œuvre intégrées. Les CLE et les OCB locales (en particulier les organisations basées sur le genre) ont besoin de capacités techniques et financières supplémentaires afin de pouvoir répondre positivement à l'augmentation prévue de la contribution de l'agriculture et de la production irriguées.

Obstacle n°4 - La résilience des communautés est faible. Les communautés pauvres du bassin du Nakambé ont très peu de connaissances sur les méthodes agricoles résilientes, telles que la densité des plantes, les variétés de cultures locales résistantes à la sécheresse, la fourniture de semences appropriées et le paillage, ainsi que sur les technologies de conservation de l'eau/irrigation à faible coût. 80 % de la population de la région Centre-Nord du bassin est rurale et dépend de l'agriculture de subsistance comme principale source de revenus, dominée par l'agriculture de subsistance et l'agriculture à petite échelle (pluviale). Les catastrophes naturelles liées aux conditions climatiques erratiques (par exemple, la chaleur extrême et l'alternance de périodes de sécheresse et d'inondations) représentent un obstacle important. D'autres contraintes techniques et institutionnelles exacerbent la vulnérabilité climatique, notamment l'insuffisance des infrastructures, l'accès limité aux marchés, l'incertitude des marchés, la faible capacité des organisations de producteurs, le manque de financement, la mauvaise coordination sectorielle et l'instabilité sécuritaire.

Obstacle n°5 : - Les institutions manquent de capacité financière pour s'adapter au changement climatique au niveau national. L'ANAM et la DGRE ont besoin de ressources financières plus importantes pour conserver et développer leur personnel, intensifier la communication d'informations et combler les lacunes en matière d'infrastructures afin de soutenir la mise en œuvre des options d'adaptation au changement climatique au niveau local. Les conséquences d'un financement de base limité, et le défi connexe d'attirer et de retenir une masse critique de personnel qualifié, ont une influence significative sur le développement de la conception et de la prestation des services climatiques, en particulier au niveau local dans le bassin du Nakambé. Dans le contexte du SDAGE dans le secteur de l'eau, la mise en œuvre des mesures d'adaptation au niveau local, par le biais des CLE ou des organisations locales soutenant les communautés riveraines, a été faible. Les CLE et les organisations locales ont souvent des besoins fondamentaux, tels que : un plan d'affaires détaillé ; un environnement commercial favorable ; l'accès au financement, aux intrants, aux informations sur le marché ; ou de plus grandes capacités techniques et de gestion commerciale.

Obstacle n°6 : - La capacité financière d'adaptation au changement climatique au niveau local est faible. L'accès limité aux intrants de production agricole, tels que les variétés de semences résistantes à la sécheresse et aux inondations et la technologie, limite encore plus la capacité des agriculteurs à augmenter la productivité des cultures. Cela résulte en partie de l'absence de mécanismes de financement dans les zones rurales et, surtout, du manque de ressources disponibles pour les producteurs agricoles. Les prêts bancaires au secteur agricole sont faibles - seulement 4 % - et la majorité de ces financements sont destinés au secteur du coton. Bien que les IMF soient davantage engagées dans le financement des agriculteurs et des agro-industries, la part de l'agriculture dans le portefeuille total de prêts des IMF - 160 milliards de francs CFA/297 millions de dollars US - n'était que de 15 % en 2016. Selon la Banque mondiale (2019),[18] au Burkina Faso, les femmes, les pauvres et les populations rurales sont encore largement exclus du secteur financier formel, malgré la formidable croissance de l'accès financier au cours des trois dernières années. L'offre de crédit agricole offre peu d'options, tandis que les exigences en matière de garanties sont élevées (généralement des titres fonciers). Enfin, l'accès des femmes aux services de vulgarisation agricole, au crédit et aux ressources productives, telles que la terre, reste limité.

[18] Groupe de la Banque mondiale. 2019. Projet d'appui à l'inclusion financière au Burkina Faso (P164786).

III. STRATEGIE

21. Le projet soutiendra l'adoption d'une approche par bassin versant qui se concentre sur le bassin le plus vulnérable du Burkina Faso et s'attaque à la vulnérabilité des écosystèmes et des moyens de subsistance des communautés à la sécheresse et aux crues soudaines. Il reliera également les institutions aux niveaux national, régional et local et assurera la complémentarité avec d'autres initiatives nationales et régionales pertinentes.

22. Si les interventions d'adaptation dans le bassin du Nakambé ne sont pas adoptées, les agences nationales et les organisations communautaires reconnaissent que la population du bassin deviendra de plus en plus vulnérable à la variabilité climatique et à la dégradation des écosystèmes. Dans le scénario de base, la gestion des bassins versants dans le bassin du Nakambé au Burkina Faso restera insensible au changement climatique en raison de la faible capacité technique et financière des institutions et des communautés et d'un cadre politique et juridique qui empêche l'adoption d'une approche intégrée pour l'adaptation. L'approche proposée pour le projet consistera à concevoir et à mettre en œuvre des mesures d'anticipation pour réduire les risques posés par les inondations et les sécheresses sur les secteurs vulnérables, notamment la gestion de l'eau, l'agriculture, l'élevage, la foresterie et la sécurité alimentaire. La stratégie proposée appelle à un changement de paradigme pour faire face aux risques croissants posés par les inondations et les sécheresses. Elle améliorera la capacité institutionnelle à élaborer des prévisions d'inondations et de sécheresses en temps utile et à diffuser des avertissements, des alertes et des conseils aux utilisateurs finaux, notamment aux communautés vulnérables du bassin du Nakambé. Cela renforcera à son tour la capacité locale à répondre efficacement et à gérer les risques liés au changement climatique qui menacent les services écosystémiques, les ressources en eau, la production agricole et les moyens de subsistance.

23. Le projet aboutira à la mise en place et à l'opérationnalisation d'un système de prévision des crues et d'alerte précoce au niveau du bassin, à l'amélioration des écosystèmes des bassins versants et à la restauration de la fonction écologique par l'utilisation de stratégies d'approche écosystémique (EbA) telles que la foresterie et l'agroforesterie communautaires. Les moyens de subsistance des communautés seront rendus plus résistants au climat, notamment en adoptant des pratiques qui minimiseront les effets de la sécheresse et de l'érosion, ainsi que la variabilité saisonnière. Le diagramme ci-dessous présente la théorie du changement (TdC) du projet et montre comment les activités de produits du projet (intrants) peuvent éliminer les obstacles actuels pour réaliser un changement transformationnel.

24. Cette théorie du changement a été développée pour contrecarrer la tendance de la trajectoire de référence. Dans le cadre de cette **trajectoire de référence,** le risque d'impacts sur la vie, les biens, les actifs économiques, les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire dans ce bassin vulnérable en raison de fréquentes inondations et sécheresses continuerait à augmenter. Avec ce projet, on s'attend à ce que 66 198 résidents des cinq communes cibles et environ 219 962 habitants des deux bassins versants d'Oubritenga et de Sanmatenga soient rendus plus résilients. La composante 1 assurera le développement d'une meilleure capacité technique - compétences, méthodes et technologies pour évaluer les dangers, les risques et la vulnérabilité aux inondations et à la sécheresse. Cela se fera par le biais d'un système de prévision des inondations et d'alerte précoce pleinement opérationnel pour faciliter la planification anticipée et la hiérarchisation des interventions de gestion des bassins versants. La composante 2 contribuera à renforcer la capacité des organisations communautaires locales (CLE et associations de femmes et de jeunes) à prendre en compte les avis diffusés et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation adéquates. Ceci sera complété par l'adoption de pratiques EbA dans le bassin, afin de réduire les impacts des inondations et des sécheresses sur les moyens de subsistance des communautés.

25. Le cahier des charges comprend des hypothèses clés qui ont été prises en compte pour la conception de la stratégie du projet, telles que :

- *La capacité humaine supplémentaire* pour développer les composantes du SAP ;
- *Des mécanismes de diffusion efficaces sont disponibles* pour que les avertissements et les alertes atteignent les utilisateurs finaux au niveau communautaire dans le bassin du Nakambé ;
- *L'ANAM et la DGRE maintiennent un réseau hydrométéorologique fonctionnel* pour soutenir le SAP ;

- *Les institutions du GoBF s'engagent dans le processus de mise en œuvre du projet de manière coordonnée et constructive* ;
- *Les communautés sont prêtes à collaborer à la mise en œuvre du projet* ; et,
- *Une expertise technique est disponible au niveau du bassin* pour soutenir les tâches de mise en œuvre du projet, y compris la collecte de données, le soutien technique, la formation et le renforcement des capacités.

26. L'objectif principal du projet (**résultats à long terme**) est double : (i) renforcer les informations existantes sur le changement climatique en améliorant le SAP existant et en établissant un SAP de prévision des inondations qui réduit les risques d'inondation et de sécheresse dans le bassin du Nakambé ; et (ii) renforcer les moyens de subsistance des communautés et la résilience des écosystèmes aux risques et à la variabilité induits par le climat dans le bassin du Nakambé.

27. **L'objectif** à **long terme** du projet Réclim est d'accroître la résilience des communautés du bassin du Nakambé en protégeant les vies et les moyens de subsistance contre les sécheresses et les inondations. Cet objectif sera atteint si certaines hypothèses se réalisent et si les obstacles sont levés. Les hypothèses clés comprennent (i) *le financement et l'investissement* nécessaires à l'entretien du réseau, qui relèveront de la contribution du gouvernement pour assurer la durabilité du système ; et (ii) les allocations budgétaires nécessaires pour couvrir la *rétention du personnel et l'entretien des équipements*.

28. L'engagement du gouvernement à maintenir un engagement institutionnel et politique après la fin du projet sera également un élément clé pour assurer la durabilité du projet. Ceci comprend : (i) la nécessité d'une diffusion continue et locale des *avertissements et des alertes* au niveau du bassin ; et (ii) la nécessité d'un *leadership institutionnel et d'un engagement politique* au niveau national et au niveau du bassin pour investir dans ces systèmes d'alerte.

29. Dans l'ensemble, les activités du projet amélioreront la sensibilisation aux impacts du changement climatique dans le bassin du Nakambé, en particulier dans le secteur de l'eau, le développement rural, l'agriculture et la sécurité alimentaire, et soutiendront des pratiques d'adaptation efficaces. **A long terme,** le SAP et les mesures d'adaptation devraient contribuer à réduire les pertes économiques et à augmenter la productivité, soutenant ainsi directement le *développement résilient au climat dans le bassin du Nakambé*.

30. Le projet contribuera également à une reprise verte et résiliente au climat après la pandémie de COVID-19 en réduisant les impacts négatifs du changement climatique sur les moyens de subsistance et la résilience de l'écosystème dans le bassin de Nakambe. Des moyens de subsistance plus résilients garantiront aux communautés locales un accès durable aux ressources naturelles et économiques nécessaires pour faire face aux impacts des futures pandémies et autres chocs. Une meilleure gestion des inondations réduira également les risques de maladies d'origine hydrique.

31. Le projet donnera la priorité aux communautés les plus vulnérables au climat, qui ont également été les plus touchées par le COVID-19 en raison de l'accès restreint à leurs champs, aux marchés pour la vente de produits et à l'achat d'équipements. L'amélioration de leurs moyens de subsistance et, par conséquent, de leurs revenus, devrait créer un tampon en cas de chocs futurs tels que le COVID-19.

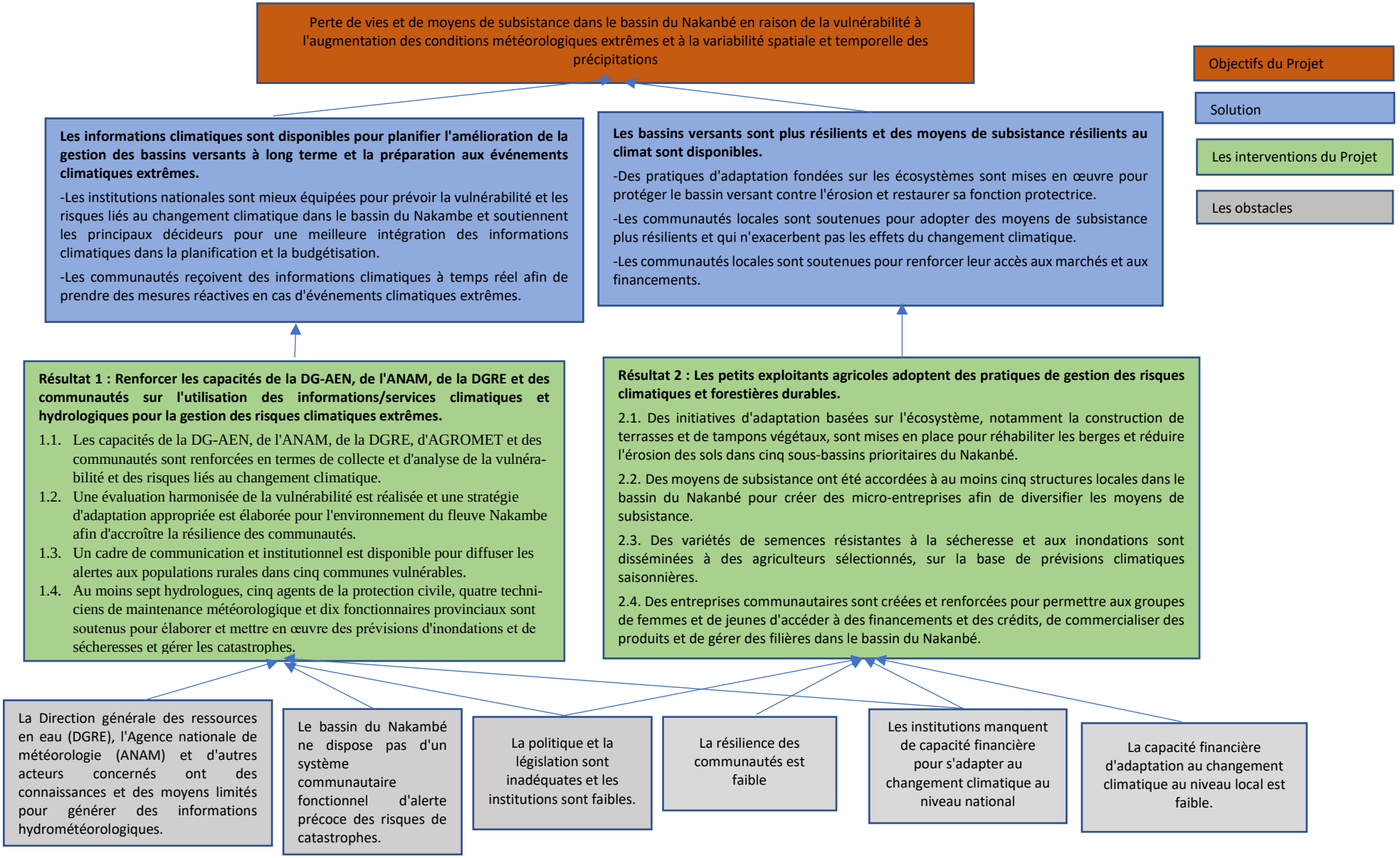


Figure 3. Théorie du changement

IV. RESULTATS ET PARTENARIATS

4.1. Résultats attendus

32. L'objectif du projet Réclim est d'accroître la résilience des communautés du bassin du Nakambé en protégeant les vies et les moyens de subsistance contre les sécheresses et les inondations.

COMPOSANTE 1. Planification et gestion des risques climatiques à court et à long terme

Résultat 1. Renforcer les capacités de la DG-AEN, de l'ANAM, de la DGRE et des communautés sur l'utilisation de informations/services climatiques et hydrologiques pour la gestion des risques climatiques extrêmes.

33. Ce résultat s'appuiera sur le projet SAP du FPMA récemment clôturé et contribuera à rendre opérationnels les services de prévision hydrologique dans le bassin du Nakambé afin de réduire la vulnérabilité et les risques liés au changement climatique. Le résultat, sous la direction de l'ANAM, et en partenariat direct avec la DGRE et la DG-AEN, soutiendra également la mise à niveau des systèmes de transmission des données et la diffusion des alertes météorologiques (ANAM) et d'inondation (DGRE). L'ANAM, en tant que représentant de l'OMM dans le pays et compte tenu de son mandat national, sera responsable de l'installation de toutes les stations météorologiques automatiques, en partenariat étroit avec la DGRE et la DG-AEN, le cas échéant. Simultanément, le projet renforcera les compétences et les capacités du personnel actuel de l'ANAM et de la DGRE en matière de réduction d'échelle des données afin de produire des prévisions météorologiques et d'inondations adaptées à la DG-AEN et aux communautés du bassin. Les ressources du FPMA seront également utilisées pour organiser des formations pour le personnel de la DG-AEN, de l'ANAM, de la DGRE et d'AGROMET sur l'utilisation de modèles pour les prévisions climatiques et la génération de scénarios d'impact du changement climatique (sur 25, 50 et 100 ans) pour les secteurs économiques clés du bassin du Nakambé. La DG-AEN utilisera ces résultats pour étudier les impacts possibles sur le climat (y compris la sécheresse, les inondations, l'érosion et les glissements de terrain) et les vulnérabilités identifiées précédemment. Cela permettra à la DG-AEN de mieux comprendre les impacts du changement climatique et les vulnérabilités physiques et économiques associées, ainsi que la socio-économie globale du bassin du Nakambé (produit 1.1).

34. Une érosion généralisée des sols se produit dans les provinces de Gourga et de Yatenga au nord du Burkina Faso et est particulièrement grave à Katchari, dans la province de Seno au Sahel[19] . Une évaluation complète des risques liés au changement climatique sera menée sous la direction de la DG-EAN, en utilisant une approche participative, afin de mieux comprendre les vulnérabilités actuelles dans le bassin du Nakambé et d'identifier les zones sujettes aux inondations et aux sécheresses. Il s'agira notamment d'évaluer l'érosion et la dégradation des sols, l'état des bassins versants et l'empiètement des forêts à l'aide d'une enquête de terrain et d'une cartographie SIG, en se concentrant sur les endroits les plus dégradés et les plus sensibles au climat du bassin, sur la base des données du PANA et du PNA (voir l'annexe 1 pour les détails). Cela permettra également d'analyser les options politiques d'adaptation et d'élaborer des stratégies d'adaptation multisectorielles et des plans d'action de mise en œuvre au niveau du bassin (produit 1.2). L'efficacité de la diffusion et la capacité de réponse aux dangers seront évaluées dans un certain nombre d'endroits sélectionnés à travers le bassin, en ciblant différents mécanismes qui cherchent à améliorer les communications et la diffusion d'avertissements, d'alertes et de conseils aux utilisateurs finaux ciblés dans les communautés. Des consultations des parties prenantes seront menées au niveau des communes pour évaluer le service de diffusion et les données primaires sur les pertes et les dommages causés par les précédents chocs climatiques. Cela fournira une base de référence pour mesurer l'efficacité du projet. Les fonds alloués à ce résultat seront également utilisés pour renforcer les SOP des SAP pour une diffusion harmonisée des avis et pour suivre les progrès de la mise en œuvre au niveau du bassin du Nakambé, comme développé dans le cadre du projet SAP du FPMA (résultat 1.3). Des initiatives supplémentaires de formation et de développement des capacités seront menées sous la direction de l'ANAM et de la DGRE afin d'améliorer les connaissances des hydrologues, des agents de la protection civile et des fonctionnaires des gouvernements provinciaux, qui seront

[19] Clement Nyamekye, Michael Thiel, Sarah Schönbrodt-Stitt, Benewinde J.-B. Zoungrana et Leonard K. Amekudzi. 2018. Conservation des sols et de l'eau au Burkina Faso, Afrique de l'Ouest. Sustainability 2018, 10, 3182 ; doi:10.3390/su10093182. www.mdpi.com/journal/sustainability

équipés pour développer et mettre en œuvre des prévisions locales d'inondation/de sécheresse et gérer les catastrophes au niveau du bassin (Produit 1.4).

Produit 1.1 : Compétences, méthodes et outils pour l'évaluation des risques et de la vulnérabilité au changement climatique introduits dans les institutions mandatées (DG-AEN, ANAM, DGRE, AGROMET et communautés).

35. Ce produit, sous la direction de l'ANAM, renforcera la capacité de la DG-AEN, de l'ANAM, de la DGRE, d'AGROMET et des communautés du bassin du Nakambé à collecter et analyser les informations/services climatiques et hydrologiques pour la gestion des risques climatiques extrêmes. En particulier, le projet mettra l'accent sur l'ANAM et la DGRE, qui ont le mandat national et international de suivre les informations climatiques et hydrologiques.

36. Les ressources seront utilisées pour équiper et renforcer opérationnellement les institutions clés impliquées dans la collecte, l'analyse et la diffusion des services de prévisions météorologiques et hydrologiques dans le bassin du Nakambé, en particulier pour s'assurer que les données sont collectées, transmises, stockées et analysées correctement. Les interventions spécifiques suivantes seront réalisées (mais pourront être réajustées en fonction des discussions avec les organismes bénéficiaires pendant la phase de démarrage du projet) :

ANAM	• Installer/renforcer/mettre à niveau un réseau de télécommunications approprié, rapide et fiable, via la téléphonie mobile (ou la fibre optique si possible) • Augmenter la capacité de stockage des données climatiques et météorologiques à l'ANAM-Siège • Opérationnaliser les modèles à zone limitée (WRF et COSMO) • Une station météorologique mobile automatique pour l'étalonnage. • Postes de travail avancés • Un traceur automatique
DGRE	• Installer/renforcer/mettre à niveau un réseau de télécommunications approprié, rapide et fiable, via la téléphonie mobile (ou la fibre optique si possible) • Augmenter la capacité de stockage des données climatiques et météorologiques à la DGRE-Siège • Soutien à la mise à niveau du modèle MIKE BASIN pour le rendre opérationnel • Une station météorologique hydrométéorologique mobile automatique pour l'étalonnage • Un écran pour la visualisation interactive
AGROMET	• Cinq stations météorologiques automatiques (AWS) complètes, avec une installation de transmission, qui seront situées dans chacune des cinq communes cibles de Kaya, Ziniaré, Zitenga, Absouya et Korsimoro.
DG-AEN	• Installer/renforcer/mettre à niveau un réseau de télécommunications approprié, rapide et fiable, via la téléphonie mobile (ou la fibre optique si possible) • 10 stations pluviométriques automatiques avec capacité de transmission • Une station météorologique mobile automatique pour l'étalonnage

37. Des programmes de formation seront développés pour les autorités et les communautés locales sur l'utilisation pratique des systèmes de conseil et d'alerte précoce agromet. Les ressources du FPMA seront également utilisées pour permettre à la DG-AEN et à l'ANAM de générer des scénarios de projection climatique (sur 25, 50 et 100 ans) et des scénarios d'impact du changement climatique pour les principaux secteurs économiques du bassin du Nakambé. Cela permettra à la DG-AEN d'améliorer sa compréhension des impacts du changement climatique et des vulnérabilités physiques et économiques associées.

38. Enfin, les ressources du FPMA seront utilisées pour développer un outil d'aide à la décision (OAD) basé sur un modèle de type arbre de décision, avec des options multiples pour guider les décideurs du gouvernement dans la

sélection et la planification des options d'adaptation appropriées pour le bassin du Nakambé. Cet outil prendra la forme d'un système interactif basé sur un logiciel développé pour la DG-EAN. Il est destiné à aider les décideurs à compiler des informations utiles à partir d'une combinaison de données brutes, de documents et de connaissances personnelles générées par le projet afin d'identifier et de résoudre les problèmes et de prendre des décisions relatives aux mesures d'adaptation appropriées pour le bassin du Nakambé.

Activités indicatives :
Activité 1.1.1 : Equiper et renforcer opérationnellement l'ANAM, la DGRE, l'AGROMET et la DG-AEN pour collecter, analyser et diffuser les informations de prévisions météorologiques et hydrologiques dans le bassin du Nakambé ;
Activité 1.1.2 : Développer un programme de formation sur l'utilisation pratique des systèmes de conseil et d'alerte précoce agromét pour les autorités locales et les communautés ;
Activité 1.1.3 : Réaliser une formation pour la DG-AEN et l'ANAM sur la génération de scénarios de projection climatique et d'impact climatique dans le bassin du Nakambé ; et
Activité 1.1.4 : Développer un DST, en collaboration avec la DG-AEN, pour guider la sélection et la planification des options d'adaptation appropriées pour le bassin du Nakambé**.**

Produit 1.2 : Une évaluation harmonisée de la vulnérabilité est réalisée et une stratégie d'adaptation appropriée est élaborée pour l'environnement du fleuve Nakambé afin d'augmenter la résilience des communautés, en particulier.

39. Ce produit fournira à l'institution dirigeante DG-AEN et aux autres utilisateurs des terres (associations locales, ONG et organisations communautaires) la capacité d'évaluer l'état de dégradation des ressources naturelles locales (y compris les sols, la végétation et l'eau), de comprendre l'interaction entre les ressources naturelles et la variabilité climatique, et d'utiliser ces informations pour élaborer des plans d'utilisation des terres et d'adaptation. Grâce aux fonds du projet, des évaluations participatives de la vulnérabilité des communautés (CPVA) seront également entreprises dans les cinq communes cibles. Le but de ces évaluations est de déterminer les principaux dangers climatiques, les risques, l'exposition, la sensibilité de la communauté et du secteur, et la capacité d'adaptation actuelle dans le bassin du Nakambé. Les fonds du projet seront utilisés pour renforcer la capacité institutionnelle de la DG-AEN à formuler et analyser les options politiques d'adaptation, à élaborer des stratégies d'adaptation multisectorielles et à mettre en œuvre des plans d'action. Ce processus de renforcement des capacités institutionnelles nécessite la fourniture d'équipements (notamment le logiciel ArcGIS, des ordinateurs et des stations de travail avancées, des GPS et des appareils photo numériques). Il comprend également des programmes de formation du personnel sur l'évaluation de la vulnérabilité et des risques et sur l'utilisation des informations numériques, y compris la cartographie. En utilisant des modèles de projection climatique et des modèles d'impact climatique, tels que le CMIP5,[20] , ces agents seront formés à la création de bases de données sur les dangers, la vulnérabilité et les risques pour les sous-bassins versants du bassin du Nakambé, en commençant par les cinq principaux sous-bassins versants de Kaya, Ziniaré, Zitenga, Absouya et Korsimoro.

40. L'évaluation de la vulnérabilité du bassin du Nakambé utilisera des scénarios de projection climatique (sur 25, 50 et 100 ans) et l'analyse des impacts du changement climatique pour les secteurs clés, les communautés, les écosystèmes et les infrastructures générés dans le produit 1.1. Les interactions entre les dangers identifiés et les vulnérabilités/risques dans le cadre du scénario projeté seront évaluées systématiquement. Les données historiques sur les inondations et l'érosion, combinées aux zones d'inondation potentielles et aux caractéristiques naturelles du paysage, peuvent aider les communautés et les décideurs gouvernementaux à déterminer où les impacts et les dommages sont susceptibles de se produire. Pour soutenir l'identification des risques et l'évaluation de la vulnérabilité, les ressources du FPMA seront également utilisées pour mettre en place la technologie SIG et acquérir des images satellites ou des photographies aériennes pour aider la DG-AEN à cartographier les risques d'érosion dans les cinq sous-bassins versants ciblés. Cela augmentera la résolution actuelle à moindre coût et aidera à identifier/caractériser les principaux points chauds de l'érosion et à soutenir le développement d'une carte de base des dangers naturels et des risques pour les infrastructures critiques, les ressources naturelles et les populations. L'analyse de la vulnérabilité de la communauté dans le cadre des scénarios climatiques projetés (sur

[20] La cinquième phase du projet de comparaison des modèles couplés (CMIP).

25, 50 et 100 ans) permettra d'élaborer des stratégies et des mesures d'adaptation multisectorielles dans le cadre des scénarios climatiques donnés pour les cinq communes cibles, avec un accent particulier sur les femmes et les jeunes.

41. Enfin, les fonds du projet seront utilisés pour mettre en place un portail web interactif et convivial sous l'égide de la DG-AEN afin de partager les informations de cartographie de la vulnérabilité et des risques collectées par le biais de ce produit avec d'autres parties intéressées au niveau national et du bassin (tous les ministères/départements du GoBF, les universités, les ONG et les organisations communautaires). Ceci, parmi d'autres moyens, servira de véhicule dédié à la diffusion de la cartographie de la vulnérabilité et de l'évaluation des risques réalisées dans les communes cibles, ainsi que des principaux résultats du projet. Des concertations seront organisées avec les parties prenantes soutenant l'accès à l'information climatique au Burkina Faso pour s'assurer qu'aucune plateforme n'est déjà disponible et éviter la multiplication de plateformes spécifiques.

Activités indicatives :
Activité 1.2.1 : Conduire le CPVA avec la participation de la DG-AEN et des parties prenantes locales ;
Activité 1.2.2 : Mettre en place un SIG et acquérir des images satellites ou des photographies aériennes et réaliser une cartographie du risque d'érosion dans les cinq sous-bassins versants prioritaires ;
Activité 1.2.3 : Former la DG-AEN à la formulation et à l'analyse des options politiques d'adaptation, à l'élaboration des stratégies d'adaptation multisectorielles et à la mise en œuvre des plans d'action ;
Activité 1.2.4 : Entreprendre une évaluation de la vulnérabilité du bassin du Nakambé et une analyse des impacts du changement climatique pour les secteurs clés, les communautés, les écosystèmes et les infrastructures, et
Activité 1.2.5 : mettre en place un portail web interactif et convivial permettant à la DG-AEN de diffuser des informations sur la cartographie de la vulnérabilité et des risques.

Produit 1.3 : Un cadre de communication et institutionnel est disponible pour diffuser les alertes aux populations rurales dans cinq communes vulnérables (Kaya, Ziniaré, Zitenga, Absouya et Korsimoro).

42. Une structure de SAP a été développée dans le cadre du projet SAP du FPMA. Elle comprend : (i) une unité d'information sur les risques/dangers/vulnérabilité (comprenant des membres de la DG-AEN, de la DGRE, de l'ANAM) ; (ii) une unité de génération d'alertes, d'avis et de conseils (WAA) (ANAM, DGRE) ; (iii) une unité de diffusion des WAA (SP-CONASUR) ; et, (iv) une unité de réponse aux WAA (Protection civile, DG-AEN, Agromet). Le projet SAP du FPMA a également soutenu le SP-CONASUR dans la conception de SOP pour les communications d'alerte afin d'améliorer la compréhension des prévisions en clarifiant le jargon scientifique (en météorologie et en hydrologie) et en simplifiant les messages pour la diffusion. Le SOP et un guide national d'alerte formalisé avec des seuils ont été élaborés et des numéros verts pour diffuser les alertes aux utilisateurs finaux ont été établis. Cependant, les activités se sont limitées à renforcer les capacités de SP-CONASUR aux niveaux national et régional et n'ont pas atteint le niveau local. En conséquence, les capacités techniques et opérationnelles de diffusion des alertes parmi les unités locales de gestion des risques de catastrophes dans le bassin du Nakambé restent limitées.

43. Le projet Nakambe, sous la direction de SP-CONASUR, s'appuiera sur les résultats du projet SAP du FPMA et établira un cadre institutionnel de communication et pour diffuser les alertes aux utilisateurs finaux (y compris les communautés vulnérables) dans le bassin du Nakambé. Dans le cadre de ce produit, les POS existants seront renforcés en redynamisant les accords harmonisés et les protocoles inter-agences pour le développement de produits d'alerte précoce sectoriels, y compris les avis et les avertissements à code couleur pour les inondations, la sécheresse, les conditions météorologiques graves et les stress agricoles. Les POS renforcés garantiront une coordination inter-agences efficace et assureront la cohérence de la gestion de l'alerte précoce (langage et canaux de communication lorsque différents dangers sont traités par différentes agences) au niveau local dans le bassin du Nakambé.

44. Les stations météorologiques et climatiques installées dans les cinq sites pilotes dans le cadre du produit 1.1, gérées soit par l'ANAM, la DGRE, l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD) ou le secteur agricole constitueront des systèmes pilotes d'alerte précoce communautaires (CB-SAP). Les fonds du

projet seront utilisés pour soutenir la diffusion dans les zones éloignées en utilisant des canaux adéquats (par exemple, un logiciel d'application de météorologie, tel que FrontlineSMS basé sur[21] NetApp). Cela permettra aux utilisateurs des cinq communes vulnérables de Kaya, Ziniaré, Zitenga, Absouya et Korsimoro de recevoir des informations et des produits climatiques ANAM/DGRE, y compris des messages d'alerte précoce et des avis pour une planification anticipée. En outre, les radios communautaires locales dans les cinq communes ciblées seront équipées de matériel/batterie/sources d'énergie solaire ou éolienne pour renforcer la diffusion des alertes dans les langues locales, en particulier aux groupes communautaires moins alphabétisés (associations d'agriculteurs et de femmes).

45. Par l'intermédiaire des comités locaux SP-CONASUR, les connaissances locales relatives aux crues soudaines et à la réaction en cas d'événements pluvieux extrêmes seront recueillies et intégrées aux connaissances scientifiques des prévisions météorologiques et climatiques. L'objectif est d'adapter les pratiques de prévision et de diffusion de l'information de l'ANAM et de la DGRE afin qu'elles soient accessibles aux communautés, en utilisant un vocabulaire local et indigène qui exprime les principaux événements météorologiques et climatiques extrêmes. Les fonds du projet seront destinés à SP-CONASUR et à la protection civile pour élaborer des plans d'urgence dans les cinq communes pilotes et seront utilisés pour aider à mener au moins deux exercices par an pour tester la préparation des communications d'urgence et l'efficacité des plans d'urgence dans les cinq communes cibles.

Activités indicatives :
Activité 1.3.1 : Mettre en place un cadre de communication et un cadre institutionnel pour la diffusion d'informations climatiques et de prévisions météorologiques et de crues précoces adaptées à la DG-AEN et aux communautés du bassin du Nakambé ;
Activité 1.3.2 : Renforcer les POS pour établir et rendre opérationnelle une structure multisectorielle sous SP-CONASUR dans le bassin du Nakambé **;**
Activité 1.3.3 : Établir un mécanisme pour émettre des avertissements, des alertes et des conseils par SMS aux communautés éloignées pour une planification anticipée ;
Activité 1.3.4 : Renforcer les capacités des radios communautaires locales pour la diffusion d'informations climatiques aux groupes communautaires ;
Activité 1.3.5 : Appui au SP-CONASUR pour l'élaboration de plans d'urgence d'alerte précoce dans les cinq communes cibles, et
Activité 1.3.6 : Appuyer le SP-CONASUR, l'ONEDD et la Protection Civile pour réaliser au moins deux exercices par an.

Produit 1.4 : Au moins sept hydrologues, cinq agents de protection civile, quatre techniciens de maintenance météorologique et 10 fonctionnaires provinciaux sont capables de développer et de mettre en œuvre des prévisions d'inondation/de sécheresse et de gérer les catastrophes.

46. Grâce au financement du FPMA, le projet, sous la direction de l'ANAM, comblera le manque de compétences et d'expertise du personnel ciblé dans les institutions partenaires en termes de prévision des inondations/sécheresses et de gestion des catastrophes. Une analyse des besoins en formation interne sera réalisée pour les parties prenantes, telles que l'ANAM, la DGRE, la DG-AEN et la Protection civile, afin d'identifier les compétences clés nécessaires à la mise en œuvre réussie des activités du projet (surveillance météorologique et climatique, développement et diffusion d'alertes et d'avis d'inondation, vulnérabilité, évaluation des risques de catastrophe et mécanismes de réponse). Au moins sept hydrologues seront formés pour produire des prévisions d'inondation/de sécheresse pour le bassin du Nakambé, y compris le développement/la formation des capacités et le suivi des données, le réseau de collecte, la transmission, l'archivage des données, l'analyse, l'échange et la modélisation**.**

47. Cinq agents de la protection civile bénéficieront d'une mise à niveau du système actuel de diffusion des messages de préparation aux catastrophes et des plans d'intervention en cours au niveau local. En outre, la capacité

[21] https://www.frontlinesms.com/

de récupération sera renforcée, notamment par l'achat d'équipements (par exemple, des bateaux et cinq radios VHF pour la communication et la diffusion de conseils de préparation aux catastrophes). Les besoins exacts seront définis après l'évaluation des contributions des autres programmes parallèles en cours, afin d'éviter les doublons**.**

48. Quatre techniciens de maintenance (au sein de la DG-AEN, de l'ANAM, de la DGRE et du SP-CONASUR), dont au moins un agent de maintenance HPC (ANAM), seront formés pour soutenir le réseau de surveillance (stations météorologiques/climatiques automatiques existantes et futures) et de diffusion. Une formation spécialisée et un transfert de technologie seront menés pour développer les compétences dans l'utilisation de nouveaux logiciels et méthodes de modélisation et de cartographie des aléas, des risques et de la vulnérabilité, l'analyse coût-bénéfice, l'installation et la formation à l'utilisation du matériel (stations hydrométéorologiques, pluviomètres). Un programme de formation sera élaboré pour aider les institutions gouvernementales à entretenir le matériel utilisé pour surveiller les variables liées aux inondations et à la sécheresse, comme les capteurs des stations météorologiques automatiques, les unités de transmission et les unités d'archivage des données. Les agents formés seront également équipés des logiciels et du matériel nécessaires, notamment deux stations de travail avancées pour aider à la gestion de la surveillance du climat et des cours d'eau, un moniteur grand écran pour le contrôle et l'affichage des données, un SIG avancé avec des installations/outils/programmes et des logiciels (ArcGIS 9.2 ou supérieur et l'extension Spatial Analyst, si possible).

49. Enfin, 10 agents du gouvernement provincial (dont au moins quatre membres du personnel de la DG-AEN) seront formés à l'exécution, au rassemblement et au traitement des données et des informations, à la réalisation d'évaluations de la vulnérabilité et des risques dans le bassin du Nakambé et à la rationalisation systématique des informations numériques, y compris la cartographie.

Produit 1.4 Activités indicatives :

Activité 1.4.1 : Réaliser un TNA interne pour l'ANAM, la DGRE, la DG-AEN et la Protection Civile ;
Activité 1.4.2 : Former sept hydrologues pour produire des prévisions de crues et de sécheresses pour le bassin du Nakambé ;
Activité 1.4.3 : Former et améliorer l'équipement de cinq agents de la protection civile au niveau provincial ;
Activité 1.4.4 : Former au moins quatre techniciens de maintenance pour soutenir le suivi et le réseau de diffusion ;
Activité 1.4.5 : Acquérir des équipements et des progiciels pour la DG-AEN, l'ANAM, la DGRE et le SP-CONASUR afin de rationaliser systématiquement les informations numériques, y compris la cartographie, et
Activité 1.4.6 : Former 10 agents du gouvernement provincial à la réalisation d'évaluations de la vulnérabilité et des risques dans le bassin du Nakambé.

COMPOSANTE 2. Accroître la résilience des communautés aux risques et à la variabilité induits par le climat

Résultat 2 : Les petits exploitants agricoles adoptent des pratiques de gestion des risques climatiques et de foresterie durable.

50. Le résultat 2, sous la direction générale de la CNDD, augmentera la résilience des communautés aux risques et à la variabilité induits par le climat, en mettant l'accent sur les femmes. Cet objectif sera atteint grâce à l'accès : (i) à des réponses innovantes en matière d'adaptation au changement climatique, telles que des pratiques agricoles et forestières durables dans les bassins versants pour accroître la couverture végétale, réduire l'érosion, améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture et réduire la vulnérabilité à la sécheresse et aux inondations (produit 2.1) ; et (ii) à des mécanismes financiers innovants pour renforcer les bénéficiaires locaux en matière d'entrepreneuriat, de commercialisation des produits, de gestion des filières et d'accès au financement et au crédit. Compte tenu de la pauvreté généralisée et du manque d'investissement dans le bassin, les ressources du FPMA seront également utilisées sous la direction de la DG-EAN pour offrir des subventions aux CLE pour des initiatives productives de subsistance et pour créer des micro-entreprises (produit 2.2). Les priorités comprennent la diversification des cultures, l'introduction d'options de cultures résistantes à la sécheresse et aux inondations (en particulier pour le sorgho et les cultures vivrières), et l'adaptation des pratiques de pêche à la variabilité climatique

(Produit 2.3). Sur la base des besoins que les communautés du bassin et leurs représentants ont exprimés pendant la période du PPG (voir l'annexe 14 pour plus de détails), les activités à petite échelle devraient permettre de maintenir les revenus pendant les périodes de chocs climatiques. Enfin, la subvention du FPMA sera utilisée pour renforcer les capacités des IMF à fournir des crédits et autres produits financiers aux micro-entreprises résilientes au changement climatique (produit 2.4).

Produit 2.1 : Des initiatives d'adaptation basées sur les écosystèmes, y compris la construction de terrasses et de tampons végétaux, sont mises en place pour réhabiliter les berges et réduire l'érosion des sols dans cinq sous-bassins versants prioritaires du Nakambé**.**

51. Ce produit, sous la direction du CNDD, contribuera à améliorer les pratiques d'utilisation des terres que les communautés locales du bassin du Nakambé utilisent pour réduire l'érosion causée par le changement climatique. Avant de commencer toute activité sur le terrain, un PGES sera développé. Cela comprendra la révision et la mise à jour du plan d'engagement des parties prenantes, comme indiqué à l'annexe 4 du document de projet, et un accent particulier sera mis sur les populations autochtones (PI) pour éviter ou atténuer tout impact négatif. Cela sera fait en conformité avec la norme 6 de sauvegarde du PNUD[22] , et inclura un FPIC (consentement libre, préalable et éclairé). Toutes les activités menées dans le cadre de ce produit accorderont également une attention particulière à la présence de forêts sacrées et l'identification des sites sera effectuée pour éviter les interventions dans les forêts sacrées. Si de telles activités doivent être menées, le PGES effectuera les évaluations appropriées pour s'aligner sur la norme 4 de la politique de sauvegarde du PNUD[23] . Ce produit identifiera les utilisations améliorées des terres pour la réhabilitation, sur la base des résultats de l'évaluation de la vulnérabilité et des risques (produit 1.2) et mettra en œuvre ces actions de réhabilitation de l'écosystème. En premier lieu, le projet mènera des activités de sensibilisation pour les communautés ciblées. Souvent, les communautés ne sont pas conscientes des risques que leurs pratiques font peser sur la résilience de leur environnement et la sensibilisation garantira l'appropriation des activités sur le long terme. Il s'agira notamment de sensibiliser à l'utilisation de pesticides, à la déforestation pour le bois de chauffage ou l'agriculture, aux options alternatives, etc.

52. Les activités de réhabilitation comprendront : (i) la reforestation/le boisement avec des espèces d'arbres indigènes ; (ii) le creusement de fossés et de barrières de rétention d'eau ; (iii) le renforcement des systèmes de drainage ; (iv) la plantation de bandes d'herbe entre les champs pour promouvoir la conservation de l'eau ; (v) l'établissement de systèmes de cultures intercalaires, y compris des arbres qui fournissent des fruits pour la consommation locale et la transformation ; (vi) la stabilisation du sol et l'érection de brise-vent et d'autres formes de contrôle de l'érosion ; et, (vii) la construction de digues et de diguettes pour protéger les champs contre les inondations. La gestion de l'eau sera également améliorée par le drainage (par exemple, le billonnage, le tracé des courbes de niveau et la construction de terrasses) et par la conception et la mise en œuvre de plans locaux de gestion de l'eau et d'activités de sensibilisation. Des sites de démonstration d'expérimentation de l'EbA par la reforestation/le boisement et la restauration des écosystèmes dégradés seront réalisés principalement au lac Dem. Ce lac, classé comme site RAMSAR[24] , est une structure naturelle importante pour la stabilisation du microclimat, la reconstitution des eaux souterraines, la lutte contre les inondations, la stabilisation des berges, la rétention des sédiments et des nutriments, la protection contre les tempêtes, et fournit d'autres services écosystémiques majeurs qui soutiennent les moyens de subsistance des communautés locales. Ce projet permettra de protéger 50 km de berges de rivières et de lacs autour du lac Dem grâce à des barrages de roches perméables (PRD), [25] en utilisant diverses approches prioritaires (notamment le terrassement des berges, la plantation de tampons végétaux pour

[22] Norme sociale et environnementale 6 du PNUD - Peuples autochtones : https://info.undp.org/sites/bpps/SES_Toolkit/SitePages/Standard%206.aspx

[23] Norme sociale et environnementale du PNUD 4 - Patrimoine culturel : https://info.undp.org/sites/bpps/SES_Toolkit/SitePages/Standard%204.aspx

[24]La Convention sur les zones humides est appelée "Convention de Ramsar" car elle a été adoptée dans la ville iranienne de Ramsar en 1971 et est entrée en vigueur en 1975. Elle fournit un cadre pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

[25]Les barrages de roches perméables sont une technique de conservation très efficace et la plus importante de la région, car ils permettent de contrôler le ruissellement et de stabiliser les vallées. Les PRD aident également l'eau à se répartir plus uniformément et améliorent le rendement des cultures.

augmenter l'infiltration et réduire l'érosion, la mise en œuvre de techniques de protection des berges contre l'intrusion d'animaux et la plantation d'arbres fruitiers) pour augmenter l'infiltration et réduire l'érosion.

53. La forêt classée de Bissiga (41 km²) représente une autre zone d'intervention. Au fil des ans, la forêt a souffert d'une dégradation avancée due à l'impact de la variabilité et des changements climatiques et à l'empiètement systématique causé par la pression des populations dont les terres agricoles disponibles ont été réduites lors de la construction du barrage de Ziga. Selon le Conseil national du développement durable du Burkina Faso (SP-CNDD), la restauration de cette forêt est la première préoccupation dans la zone du projet, étant donné son importance socio-économique pour les communautés locales qui dépendent des arbres producteurs de PFNL de la forêt (notamment le néré, le karité, le baobab et le kapok). Les fonds du projet seront donc utilisés (i) pour restaurer une partie de la zone dégradée (jusqu'à 200 ha) où les phénomènes de ruissellement et d'érosion sont les plus aigus et menacent la croissance de la forêt, la production et la collecte des ressources PFNL, et (ii) pour restaurer une zone distincte de la forêt - environ 8 km² - autour des sous-bassins (Ziga et Absouya), où les populations ont pratiqué l'abattage pour obtenir du combustible pour l'énergie domestique. Cette restauration forestière impliquera des plantations communautaires villageoises participatives ("forêts villageoises") utilisant une approche PRD pour la conservation des terres (pour retenir l'eau et réduire l'érosion qui pourrait déraciner les plants plantés), en partenariat avec des associations et ONG locales de femmes et de jeunes.

54. Des pépinières seront établies à Absouya, Bissiga, Ladwenda, Korsimoro et Dem, avec la participation des membres de la communauté, pour soutenir les activités de boisement, de reboisement et d'agroforesterie afin d'augmenter l'infiltration et de réduire l'érosion. Avant l'établissement des pépinières, l'équipe du projet consultera les autorités au niveau local pour s'assurer que les initiatives similaires précédentes ne sont pas laissées de côté et que le projet s'appuie sur ce qui existe déjà. En particulier, là où des pépinières existent déjà, le projet s'efforcera de les étendre ou de les renforcer. Les pépinières sont censées produire des plantes pour :

- 45 ha à Absouya - forêt communale ;
- 250 ha à Korsimoro Nakambé - forêt classée ;
- 45 ha à Ladwenda - bois énergie ; et,
- 45 ha à Bissiga - bois énergie

55. Le projet étudiera également les possibilités d'introduire des jardins nutritifs pour la reproduction et l'expansion des variétés d'arbres, au lieu des pépinières traditionnelles. Cela implique la sélection de variétés d'arbres hautement nutritifs, fournissant des compléments alimentaires pour les enfants même pendant les premières années de l'arbre (par exemple, les feuilles de baobab), qui sont ensuite replantés dans les zones environnantes lorsqu'ils sont matures pour la collecte de PFNL. Cela nécessitera une forte appropriation locale et le projet explorera également l'engagement possible de coopératives locales.

56. Enfin, 14 forêts villageoises seront développées dans cinq sous-bassins versants prioritaires du bassin du Nakambé pour satisfaire les besoins de subsistance et de génération de revenus des communautés. Ces forêts sont plantées d'espèces sélectionnées en fonction des besoins des populations (énergie, PFNL...), telles que Eucalyptus camaldulensis, Azadirachta indica, Senna siamea (anciennement Cassia siamea), Tectona grandis, et sont gérées par les *Groupements de Gestion Forestière* villageois. Pour assurer la pérennité des activités dans ces forêts villageoises, les communautés seront soutenues dans le cadre de l'activité 2.4.2 pour accéder à des financements lorsque les activités sont considérées comme rentables (c'est-à-dire avec l'ouverture de boutiques, la transformation des produits). Le diagnostic de l'écosystème commercial des filières réalisé dans le cadre du produit 2.2 fournira également des informations sur les ressources qui sont actuellement achetées à l'extérieur pour la transformation de certains produits et évaluera les options pour introduire ces ressources dans les zones ciblées (c'est le cas pour les graines de Néré, utilisées pour la production de soumbala, ou pour le tamarin).

Activités indicatives :
Activité 2.1.1 : Réaliser un PGES ;
Activité 2.1.2 : Sensibiliser les communautés locales sur les pratiques inappropriées de gestion des terres ;
Activité 2.1.3 : Protéger 50 km de berges de fleuve et de lac autour du lac Dem par le PRD ;

Activité 2.1.4 : Restaurer jusqu'à 200 ha d'arbres producteurs de PFNL de la forêt classée de Bissiga (notamment néré, karité, baobab et kapok) ;
Activité 2.1.5 : Restaurer 50% (~8km²) des sites vulnérables (impactés par l'empiètement) de la forêt classée de Bissiga dans les sous-bassins de Ziga et Absouya ;
Activité 2.1.6 : Créer des pépinières pour les activités de boisement, de reboisement et d'agroforesterie à Absouya, Korsimoro Nakambé, Ladwenda et Bissiga ;
Activité 2.1.7 : Introduire des jardins nutritifs ; et,
Activité 2.1.8 : Développer jusqu'à 14 forêts villageoises dans cinq sous-bassins versants prioritaires du Nakambé.

Produit 2.2 : Des micro-entreprises pour la diversification des moyens de subsistance sont créées dans au moins cinq structures locales du bassin du Nakambé grâce à l'octroi de subventions pour les moyens de subsistance.

Résultats attendus avec le financement du FPMA

57. Suite à la publication et à l'adoption de la lettre politique pour le développement rural décentralisé en 2009, des CCCo ont été créés au niveau de chaque commune comme forum d'échange et de coordination des interventions entre la municipalité et les autres acteurs. Un décret précise les membres participants pour chaque CCCo, et, lorsqu'ils sont disponibles, les CLE sont invités à participer au CCCo local. L'implication des CLE dans les CCCo est un élément clé du projet et devra être confirmée et officialisée au début du projet pour s'assurer qu'ils reçoivent une formation adéquate et fournissent des conseils pertinents aux CCCo. Leurs conseils seront essentiels pour la formulation et la mise en œuvre de plans de développement intégrant l'adaptation au changement climatique (CCA) et pour le développement de plans d'investissement CCA clairs (CCA-IP), avec un accent particulier sur le secteur de l'eau. Ces plans fourniront aux membres constitutifs des CCCo et aux conseils municipaux les moyens d'identifier les besoins d'adaptation des communautés sous leur juridiction et de prioriser, coordonner, planifier et s'approprier les actions nécessaires pour augmenter la capacité d'adaptation et la résilience de leurs moyens de subsistance.

58. Pendant la phase de démarrage du projet, les CCCo des cinq sites ciblés se réuniront pour identifier la structure existante la plus appropriée qui soutiendra le développement de moyens de subsistance alternatifs et la création de micro-entreprises pour les communautés les plus vulnérables identifiées. Ces structures bénéficieront également de formations sur les pratiques adaptatives (y compris les pratiques EbA) et l'esprit d'entreprise pour plus de durabilité et de mise à l'échelle.

59. Dans le cadre de ce produit, un diagnostic de l'écosystème commercial des filières autour du bassin du Nakambé sous le contrôle des communes traversées par le bassin sera réalisé, y compris sur les lacunes à combler (activité 2.2.2), en mettant l'accent sur les ressources identifiées comme ayant un avantage comparatif au Burkina Faso (à savoir les céréales, en particulier le riz, les fruits et les noix, les arachides et le karité, le niébé, les haricots, les oléagineux et le sésame, les PFNL, ainsi que le bétail)[26] . Le diagnostic permettra d'identifier et d'améliorer les connaissances sur (i) le niveau de structuration de chaque filière, (ii) le niveau d'organisation des acteurs, (iii) les marchés existants et les opportunités pour un meilleur accès, (iv) les défis - notamment les lacunes en matière de financement, (v) les stratégies internes élaborées pour faire face à ces défis. Le diagnostic permettra ensuite d'émettre des recommandations d'améliorations pour renforcer les filières. Sur la base de l'expérience du FENU au Burkina Faso, la création de coopératives bien structurées est de plus en plus recommandée pour profiter des opportunités de formation et des économies d'échelle et pour avoir un meilleur contrôle des prix. Le développement de coopératives regroupant plusieurs producteurs pourrait également répondre en partie à certains des défis logistiques (notamment l'accès limité au marché pour les populations éloignées). D'éventuels partenariats public-privé (PPP) pourraient être développés avec des filières déjà bien organisées en coopératives (sésame, karité, gombo) et explorer le développement de filières plus organisées (par exemple les PFNL). Ce partenariat permettrait d'améliorer l'accès aux marchés, et donc d'assurer une meilleure vente des produits.

60. Les ressources du FPMA seront également utilisées sous la direction de la DG-EAN, et sur la base des résultats du diagnostic, pour fournir des subventions à des structures locales appropriées sélectionnées pour financer : (i) des

[26] " Créer des marchés au Burkina Faso ", Banque mondiale et IFC, juillet 2019.

initiatives de moyens de subsistance productifs et d'autres activités génératrices de revenus ; (ii) des micro-entreprises ; et, (iii) des infrastructures agricoles[27] pour les communautés vulnérables dans le cadre des CCCo. Les ressources du FPMA seront donc également utilisées pour renforcer la capacité des CCCo et des CLE à aider les communes cibles à mettre en œuvre ces trois mandats. Un objectif spécifique de ce produit sera de fournir des subventions à des structures locales adéquates sélectionnées pour soutenir les micro-entreprises des productrices de légumes locales afin de les aider à améliorer leur capacité de production et de stockage (notamment de volailles, d'oignons, d'ail, de mangues et de pommes de terre). Certains produits se périment facilement en raison des températures de plus en plus élevées et les communautés ont exprimé le besoin de renforcer les capacités locales de traitement des produits périssables, et d'introduire des chambres froides, ou des fourneaux améliorés le cas échéant. Ces structures recevront donc une aide non remboursable pour aider les micro-entreprises locales de femmes et de jeunes à améliorer la capacité de transformation des produits (pour des produits tels que le karité, le sésame, les fruits secs, les légumes secs, le fromage et la viande). La DG-AEN lancera également un appel à propositions à l'intention des personnes vulnérables dans les cinq communes cibles, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes, afin de financer des micro-entreprises GIRE pour des moyens de subsistance adaptatifs. Cet appel à propositions sera mené avec le soutien technique des CLE, y compris pour l'examen des propositions et le soutien aux bénéficiaires pour l'amélioration des propositions. Le projet s'appuiera également sur l'expérience du FENU en matière de soutien aux micro-entreprises dans les communautés vulnérables. Le FENU a une grande expérience de l'implication des communautés les plus vulnérables, en particulier des femmes dans les entreprises forestières villageoises. Cela inclut des formations sur lesquelles le projet Reclim peut s'appuyer pour soutenir les activités de ce résultat.

Produit 2.2 Activités indicatives :

Activité 2.2.1 : Fournir des formations/une assistance technique aux CCCo pour développer, évaluer et mettre en œuvre des plans de développement et des CCA-IP ;
Activité 2.2.2 : Réaliser un diagnostic de l'écosystème commercial des filières ;
Activité 2.2.3 : Fournir une formation aux CCCo et à certaines structures locales pour soutenir la mise en œuvre de moyens de subsistance adaptatifs pour les communautés les plus vulnérables ;
Activité 2.2.4 : Fournir des subventions à une structure locale sélectionnée pour identifier et financer le développement de moyens de subsistance alternatifs ;
Activité 2.2.5 : Fournir des subventions à une structure locale sélectionnée pour soutenir les micro-entreprises des productrices de légumes locales ; et,
Activité 2.2.6 : Avec l'appui d'une structure locale adéquate sélectionnée, et les orientations techniques des CLE, lancer un appel à propositions en se concentrant sur les micro-entreprises liées à la GIRE basées sur les femmes et les jeunes.

Produit 2.3 : Des variétés de semences résistantes à la sécheresse et aux inondations sont diffusées à des agriculteurs sélectionnés, et soutenues par des prévisions climatiques saisonnières.

Résultats attendus avec le financement du FPMA

61. Selon la Banque mondiale et l'IFC, le Burkina Faso a un avantage comparatif qui n'est pas pleinement exploité dans les céréales, en particulier le riz, les fruits et les noix, les arachides et les cultures de karité, d'oléagineux et de sésame. Dans le cadre du produit 2.2, un diagnostic de l'écosystème commercial de la filière permettra d'identifier le potentiel de ces ressources pour la vente à des marchés plus larges - y compris internationaux - et fournira, à son tour, des recommandations sur la sélection des cultures les plus adaptées (à la fois en termes de résilience et de débouchés). Les ressources du FPMA seront donc utilisées, sous la direction de la DG-EAN, pour soutenir la sélection et l'adoption de variétés de semences résistantes à la sécheresse et aux inondations, spécifiques à la région et résistantes au climat, adaptées aux conditions écologiques du bassin, avec un accent possible sur ces ressources. Cinq sites de démonstration seront établis avec l'appui des services de vulgarisation rurale (un dans chacune des communes cibles) pour la caractérisation in situ des variétés spécifiques locales de semences résistantes à la

[27]Par exemple, construire des structures efficaces de collecte de l'eau, augmenter le nombre de puits et de forages existants, installer des systèmes d'irrigation et construire des infrastructures de stockage des récoltes.

sécheresse et aux inondations. Les groupes de petits agriculteurs/coopératives/associations de femmes distribueront ensuite les semences, sous la direction et la gestion des services de vulgarisation rurale et de la Direction régionale de l'agriculture et de l'aménagement hydraulique (DRAAH).

62. En outre, des informations sur les prévisions saisonnières seront fournies aux agriculteurs pour les aider à améliorer leur prise de décision afin de réduire leur vulnérabilité aux risques climatiques. Cette activité sera réalisée en étroite coordination avec la composante 1. L'activité nécessitera de présenter les informations de manière à ce qu'elles soient accessibles aux agriculteurs ruraux analphabètes. La radio communautaire pourrait être utilisée pour diffuser l'information, complétée par un SMS dans la mesure du possible. Les fonds du projet seront donc utilisés pour diffuser les prévisions climatiques saisonnières et les avis [28] fournis par l'ANAM pour soutenir la diffusion de semences résistantes au climat dans le bassin et la vulgarisation. Les SMS diffuseront des prévisions saisonnières, accompagnées de conseils aux agriculteurs pour les aider à prendre de meilleures décisions (par exemple, les meilleures dates pour planter/semer et quand et/ou s'il faut combattre un ravageur particulier).

63. En s'appuyant sur le système SMS mis en place, des initiatives pourraient être explorées, comme celle expérimentée au Ghana avec e-Soko[29] où un partenariat public-privé (PPP) a été établi pour fournir des prévisions météorologiques, des conseils agronomiques, des liens avec le marché, des informations sur le crédit[30] et une couverture d'assurance par le biais de SMS, de SMS vocaux et de centres d'appels. Ce projet s'appuiera sur les résultats de l'analyse diagnostique menée dans le cadre du produit 2.2 et sur la formation des acteurs clés pour la fourniture de ces services. Les bénéficiaires comprendront également les CLE soutenus dans le cadre du produit 2.2. Une priorité pourrait être donnée à la fourniture de conseils sur le marché (y compris les coûts du marché, le moment de la vente des produits en fonction de la demande du marché ou la connexion avec des organisations et/ou des coopératives pour accéder à un plus grand marché) et d'informations sur le crédit et/ou la couverture d'assurance. Le FENU a déjà commencé certaines interventions en travaillant avec des entreprises technologiques pour accélérer les innovations financières et numériques. Le projet Reclim devra identifier le potentiel de collaboration avec le FENU et s'appuyer sur les connaissances recueillies grâce à leur programmation au Burkina Faso.

Produit 2.3 Activités indicatives :

Activité 2.3.1 : Établir cinq sites de démonstration dans les parcelles des agriculteurs, avec un dans chacune des cinq communes cibles ;
Activité 2.3.2 : Soutenir la diffusion de sachets de semences adaptées caractérisées par leur résilience au climat pour la multiplication ;
Activité 2.3.3 : Élaborer et diffuser des prévisions et des avis climatiques saisonniers pour favoriser l'utilisation correcte de semences résistantes au climat,
Activité 2.3.4 : Explorer les options pour l'établissement d'un PPP pour la fourniture de prévisions météorologiques, de conseils agronomiques, de conseils sur le marché, d'informations sur le crédit et/ou de couverture d'assurance.

Produit 2.4 : Des entreprises communautaires sont créées et renforcées pour permettre aux groupes de femmes et de jeunes d'accéder aux financements et aux crédits, de commercialiser des produits et de gérer les filières dans le bassin du Nakambé.

Résultats attendus avec le financement du FPMA

64. Ce produit appuiera la structuration des jeunes et des femmes en entreprises et coopératives communautaires (activité 2.4.1) afin de profiter des opportunités financières identifiées dans le diagnostic réalisé dans le cadre du produit 2.2. Comme évoqué dans le rapport du FENU, " les banques sont plus enclines à prêter aux coopératives (de

[28] Nombreux sont ceux qui considèrent que le PRESAO (PRÉvisions Saisonnières en Afrique de l'Ouest), forum bien établi sur les perspectives climatiques en Afrique de l'Ouest coordonné par AGHRYMET, est le principal forum de diffusion des informations climatiques saisonnières. Ces prévisions sont adaptées et affinées au contexte national par l'ANAM pour une diffusion nationale.
[29] https://esoko.com/who-we-are/
[30] Actuellement, un fonds de garantie de crédit formel (SOFIGIB) aide à fournir un accès au crédit aux MPME. L'information sur le crédit pourrait aider davantage, mais le bureau régional d'information sur le crédit n'est pas encore réellement opérationnel. Il est donc possible de renforcer les capacités du bureau d'information sur le crédit et de travailler avec lui.

culture et d'élevage) plutôt qu'aux agriculteurs individuels, car les coûts et les risques sont moindres ". Sur la base de l'expérience du FENU, le projet fournira également des formations sur les réglementations relatives aux sociétés coopératives, notamment sur la loi OHADA qui vise à harmoniser les pratiques en matière de droit des affaires en Afrique. Les entreprises et coopératives communautaires seront également soutenues pour accéder au financement (activité 2.4.2) avec la mise en place et la formation de 250 groupes d'épargne et entreprises communautaires pour mobiliser l'épargne locale, accéder à un financement formel pour mener à bien / renforcer leurs activités ou répondre aux besoins individuels et communautaires futurs. Les forêts villageoises, soutenues dans le cadre du produit 2.1, seront des bénéficiaires potentiels. Des approches innovantes seront utilisées pour l'éducation financière (basée sur des images et des approches numériques), reflétant le fait que certains adultes ne sont pas alphabétisés. On s'attend à ce qu'un minimum de 30 millions de Francs CFA (environ 50 500 USD) soit mobilisé à partir des ressources domestiques (épargne informelle) et soit collecté pour être réinjecté dans l'économie locale formelle (IMF) pour financer des projets d'investissement à moyen et long terme. Les canaux numériques seront promus pour la collecte de l'épargne et l'accès au financement. Le projet s'appuiera également sur la progression exponentielle des points de vente d'agents de mobile money (augmentation de 500% de leur nombre entre 2014 et 2017) qui offre une opportunité d'accès aux produits financiers pour les communautés locales n'ayant pas accès à un compte bancaire. Il existe deux opérateurs de mobile money au Burkina Faso, Orange Money (fourni par Orange) et Mobicash (fourni par Onatel)[31] . Un partenariat avec les opérateurs de téléphonie mobile au Burkina Faso pourrait être envisagé pour développer l'accès à d'autres produits financiers que les paiements (par exemple, les assurances, les subventions agricoles aux agriculteurs, les crédits[32]). Les recommandations émises dans le rapport du FENU "Making Access Possible : Financial Inclusion Diagnostic Report" réalisé en 2017 peuvent fournir des orientations utiles pour le développement de l'utilisation du mobile money dans ce contexte.

65. Ce produit soutiendra également la formation de 500 agriculteurs et propriétaires d'entreprises informelles (dont 50% de femmes et 25% de jeunes) à l'utilisation de la technologie numérique (activité 2.4.3). Pour les changements de comportement et l'adoption de bonnes pratiques agricoles et de gestion, des thèmes d'éducation financière, et des thèmes spécifiques supplémentaires seront numérisés et utilisés comme support de communication et de renforcement des capacités par et pour les populations autour du bassin du Nakambé. Les thèmes qui pourraient être abordés sont : l'éducation financière, l'approche de la filière et les thèmes spécifiques de la protection des bassins versants. Ces thèmes seront ensuite numérisés pour toucher un public plus large dans un contexte d'insécurité et contribuer à la bonne gestion des revenus et à la planification des activités. Le FENU a une expérience au Burkina Faso dans la promotion des moyens numériques pour la micro-épargne des femmes et l'inclusion financière des communautés vulnérables. Le projet s'appuiera sur les leçons tirées de ces expériences (par exemple en impliquant le FENU dans les formations ou en utilisant le matériel produit par le FENU) pour mener cette activité.

66. 100 jeunes entrepreneurs (50% de femmes) seront formés à l'entrepreneuriat / à la création d'entreprise et à l'accès au marché dans chaque commune pilote (Kaya, Zitenga, Ziniaré, Absouya et Korsimoro) (activité 2.4.5). Afin d'accroître l'auto-emploi dans l'écosystème commercial autour du bassin du Nakambé, des modules d'entrepreneuriat, de création d'entreprise, de négociation avec les Institutions Financières, de planification d'entreprise, de comptabilité, d'achats et ventes groupés, etc. seront développés, numérisés et diffusés aux différents acteurs. Sur la base des produits à fort potentiels identifiés dans le rapport de la BM et de la SFI, les entrepreneurs seront équipés pour développer la filière de ces produits. Cela inclura la distribution des équipements nécessaires tels que des chambres froides (pour la viande et autres produits) ou des unités de transformation pour le karité, l'hibiscus, le baobab.

[31] " Rendre l'accès possible : Rapport diagnostique sur l'inclusion financière ", FinMark Trust & UNCDF, 2017.

[32] Le rapport du FENU conseille de "recourir à la fourniture de crédit par téléphone portable, en s'appuyant sur les données d'utilisation de l'argent mobile/du téléphone portable qui peuvent être utilisées pour l'évaluation du crédit. Il sera essentiel que ces produits soient exemptés des plafonds de taux d'intérêt existants, sinon ils ne seront pas viables. Par exemple, le produit de microcrédit MoKash fourni par le biais de l'argent mobile en Ouganda a un coût ("frais d'établissement") de 9% pour un prêt d'un mois. [...] Cela résulte généralement d'un partenariat entre un opérateur d'argent mobile (données), un établissement de crédit (banque ou IMF) et une société fintech (pour l'algorithme de notation du crédit). "

67. Ces formations et activités seront réalisées avec l'implication des institutions financières (activité 2.4.6). Dans le cadre du FENU, cette activité facilitera l'accès à plusieurs instruments financiers (financement par les filières, contrats d'achat, assurance agricole, récépissés d'entrepôt). Il sera mené à travers la mise en place de partenariats avec les Institutions de Finance, notamment les Institutions de Microfinance (à la fois sous forme de coopératives - mutuelles - ou de Société Anonyme - SA), les banques, les opérateurs de mobile money et les entreprises technologiques (fintech, agritech, etc.). L'un des enjeux serait de faciliter l'accès aux investissements productifs en utilisant des services énergétiques abordables. À cette fin, des subventions et une assistance technique seront mises à la disposition des IMF en collaboration avec les FinTech afin de développer des modèles commerciaux durables pour faciliter les investissements. Les formations porteront également sur les garanties bancaires afin de s'aligner sur la réalité spécifique des ménages et des entreprises locales.

Produit 2.4 Activités indicatives :

Activité 2.4.1 : Créer des entreprises ou des coopératives communautaires en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes ;

Activité 2.4.2 : Structurer 250 entreprises ou coopératives communautaires pour faciliter l'accès au financement ;

Activité 2.4.3 : Former 500 agriculteurs et propriétaires d'entreprises informelles (50% de femmes et 25% de jeunes) à l'utilisation de la technologie numérique ;

Activité 2.4.4 : Former au moins 100 jeunes entrepreneurs (50% de femmes) à l'entrepreneuriat / à la création d'entreprise et à l'accès au marché dans les cinq communes pilotes ;

Activité 2.4.5 : établir des partenariats avec des institutions financières et des opérateurs d'argent mobile.

Activité 2.4.6 : Former les communautés cibles, les IMF et les radios communautaires locales.

4.2. Partenariats :

68. Le projet s'appuiera sur les expériences en cours en matière d'adaptation au changement climatique et de microassurance agricole indicielle en Afrique. Les partenariats et les synergies seront encouragés avec les programmes nationaux. Le tableau 2 ci-dessous présente les initiatives identifiées :

Tableau 2 : Synergies potentielles avec les projets en cours sur Burkina Faso

Nom du projet et période de mise en œuvre	Zones et territoires d'intervention	Domaines de collaboration
Banque mondiale : FVC : Programme Hydromet Afrique - Approuvé en mars 2018 pour une période de cinq ans, le projet permettra de renforcer les capacités et le développement institutionnel ; d'améliorer les infrastructures d'hydromet et d'alerte précoce ; d'améliorer la prestation de services et les alertes aux communautés. L'Agence météorologique nationale est chargée du projet. Durée : 2018-2023	Zones : **Zones d'inondation et de sécheresse dans le bassin du Nakambé.** L'objectif global du projet est de renforcer la capacité d'adaptation et la résilience au climat des communautés vulnérables et de l'économie du Burkina Faso par : a. développer les capacités des services nationaux d'hydrométéorologie et d'alerte ; b. soutenir la planification de l'adaptation pour les utilisateurs des secteurs public et privé, c. renforcer le réseau de surveillance hydrologique existant placé sur chacun des affluents concernés du bassin du Nakambé.	Le projet bénéficiera de la coordination renforcée du réseau météorologique et hydrologique. Ceci sera réalisé par le projet Hydromet, qui soutiendra les prodouits 1.1 et 1.3 du projet sur le système d'alerte précoce. a. Extension et amélioration des réseaux d'observation hydrométéorologique ; b. Améliorer les systèmes de données, de prévision et d'aide à la décision ; c. Renforcer les installations et les opérations de préparation et d'intervention en cas d'urgence ; et, d. Améliorer l'alerte précoce et la préparation des communautés.
Organisation météorologique mondiale (OMM) - Projet du Fonds d'adaptation : - *Intégration de la gestion des inondations et des sécheresses et de l'alerte précoce*	Zone d'intervention : **Bassin du Nakambé**. L'espace de coopération se concentrera sur : (i) l'amélioration de la	Le projet partagera des activités parallèles dans les trois composantes, en particulier : 1) l'élaboration de cartes des risques d'inondation et de

Nom du projet et période de mise en œuvre	Zones et territoires d'intervention	Domaines de collaboration
pour l'adaptation au changement climatique dans le bassin de la Volta. Démarrage prévu en 2019, pour une période de quatre ans. Le projet vise à réduire les risques de sécheresse et d'inondation et à développer des systèmes d'alerte précoce. Durée : 2019-2022	connaissance des risques, des impacts du changement climatique et des capacités de gestion des risques ; (ii) le développement des vulnérabilités, des capacités, de l'exposition et des risques (VCER) ; (iii) la production de cartes des risques d'inondation et de sécheresse pour la région de Nakambé ; et, (iv) l'amélioration des instruments de prévision des inondations et des sécheresses et des SAP.	sécheresse dans la composante 1 ; 2) l'amélioration des instruments de prévision des inondations et des sécheresses et des SAP dans la composante 2 ; et, 3) le renforcement des capacités politiques et institutionnelles pour la gestion intégrée des inondations et des sécheresses au niveau local. Cela renforcera les composantes 1 et 2 du projet en termes d'agriculture résiliente et durable, de ressources écosystémiques, de systèmes de gestion des risques climatiques.
Burkina Faso - *Banque mondiale Projet de pôle de croissance de Bagre* L'objectif du projet du pôle de croissance de Bagre pour le Burkina Faso est de contribuer à l'accroissement de l'activité économique dans la zone du projet, ce qui se traduira par une augmentation des investissements privés, de la création d'emplois et de la production agricole. Lancé en 2019 pour une période de cinq ans.	Zones : **Niveau national au Burkina Faso** Ce programme se compose des éléments pertinents suivants : 1. Investissement dans l'approvisionnement en eau potable ; 2. Mise en place d'infrastructures d'assainissement ; 3. Investissement dans l'amélioration des connaissances sur les eaux de surface et les eaux souterraines, 4. Soutien direct aux petits exploitants et aux petites et moyennes entreprises (PME).	Ce projet s'appuiera sur les résultats obtenus en ce qui concerne les stratégies d'adaptation au changement climatique, en particulier la capacité à fournir des activités de génération de moyens de subsistance alternatifs, en améliorant la production agricole dans les communes cibles et en renforçant les capacités des groupes de femmes/jeunes et des producteurs en matière de marché et d'entrepreneuriat. Cela renforcera la composante 2 du projet sur la diversification des stratégies locales de subsistance et, par conséquent, augmentera la résilience des moyens de subsistance.
Projet FEM du PNUD : Gestion intégrée et durable du paysage de l'aire protégée PONASI. Le projet introduit, pour la première fois au Burkina Faso, une approche paysagère de la conservation de la biodiversité et de la gestion des terres productives, qui inclut la conservation du biocarbone. Prévu pour commencer en 2023, pour une période de six ans.	Zones : **Bassin du Nakambé.** **La composante 1 du projet** vise à mettre en œuvre une gestion intégrée à l'échelle du paysage PONASI ; **Le composante 2 du projet** se concentrera sur l'efficacité de la gestion des aires protégées (AP), y compris les AP communautaires ; **La composante 3 du projet** se concentrera sur les zones agro-sylvo-pastorales dans le paysage entourant les AP et sur les moyens de subsistance des communautés locales basés sur l'utilisation durable des ressources naturelles liées aux AP ; Le composante **4 du projet** intégrera les questions transversales de la connaissance et du genre dans les réalisations et les résultats du projet.	Le projet bénéficiera des interventions de la composante 3 pour améliorer la durabilité de la gestion des ressources naturelles et des moyens de subsistance dans les terres agro-sylvo-pastorales, conformément aux activités à développer dans le résultat 2. En outre, les activités du projet qui seront développées dans le résultat 2 bénéficieront également de la création de micro-entreprises touristiques dans le cadre d'une stratégie à l'échelle du paysage en relation avec les AP et du soutien aux filières de la transformation des PFNL au profit des communautés locales, en particulier des femmes.
Projet de l'OMM : *Renforcement des capacités nationales pour la prestation de services du système d'alerte précoce (CREWS)*	Zones : Burkina Faso et **bassin du Nakambé.** Principaux livrables	Le projet développera les capacités en matière de gestion des données, de surveillance et de contrôle des réseaux d'observation, de mise en œuvre

Nom du projet et période de mise en œuvre	Zones et territoires d'intervention	Domaines de collaboration
Le principal objectif de CREWS au Burkina Faso est de renforcer les capacités du Service météorologique national et de consolider sa coopération avec les ministères sectoriels clés, les départements et les autres parties prenantes travaillant dans les domaines susmentionnés afin de mettre en place des systèmes complets qui fournissent des alertes et des informations pertinentes aux utilisateurs finaux. Budget 2 192 200,00 $ - *0,48 million $ cité comme cofinancement.* La durée du projet est de trois (3) ans. (octobre 2017 - décembre 2019)	• Évaluation des processus et des besoins du réseau d'observation ; • Amélioration de la base de données ; • Capacités de prévision à court terme ; • Prévisions sous-saisonnières à saisonnières ; • Des outils d'analyse, de prévision immédiate et de veille climatique, • Produits d'information et de prévision des risques pour l'alerte précoce des inondations. • Produits d'information et de prévision des risques pour l'agriculture et la sécurité alimentaire • Renforcement institutionnel • Suivi et évaluation	d'outils d'analyse, de surveillance et de prévision pour l'alerte précoce en matière de météo et de climat, et renforcera l'interface avec les utilisateurs d'informations. Le projet s'appuiera sur l'expertise technique avancée des institutions coopérantes pour garantir l'accès aux données, produits, outils, formations et équipements pertinents.
Programme FENU : ***Programme d'appui à la résilience économique et climatique des populations du Burkina Faso par des innovations financières et numériques (PARI).*** L'objectif principal du programme est de contribuer à l'amélioration de la résilience économique des populations au Burkina Faso, par le développement d'une économie plus innovante, inclusive et durable, créant des emplois stables et décents pour les femmes, les jeunes, les agriculteurs et les MPME.	Zones : Burkina Faso (avec un accent sur les jeunes, les femmes, les agriculteurs et les MPME) Résultats : **Résultat 1 :** Généraliser l'utilisation des innovations numériques pour le renforcement de la résilience économique. **Résultat 2 :** soutenir l'esprit d'entreprise et la création d'opportunités économiques pour une croissance équitable, inclusive et durable.	Les activités des produits 2.2 et 2.4 du projet Reclim, notamment en ce qui concerne (i) la réalisation du diagnostic de l'écosystème des entreprises (activité 2.2.2), (ii) l'appui à l'entreprenariat (activités 2.2.3 à 2.2.6, 2.4.1, 2.4.2 et 2.4.4), et (iii) l'utilisation des nouvelles technologies pour le développement du secteur privé (activités 2.4.3 et 2.4.5).

Risques *:*

69. Conformément aux exigences standard du PNUD, le chef de projet suivra les risques tous les trimestres et rendra compte de l'état des risques au bureau de pays du PNUD. Le bureau de pays du PNUD enregistrera les progrès dans le registre des risques ATLAS du PNUD. Les risques seront signalés comme critiques lorsque l'impact et la probabilité sont élevés (c'est-à-dire lorsque l'impact est évalué à 5, ou lorsque l'impact est évalué à 4 et la probabilité à 3 ou plus). Les réponses de la direction aux risques critiques seront également communiquées au FEM dans le rapport annuel de performance. Cependant, les principaux risques sous-jacents au projet ont été analysés et évalués qualitativement dans le contexte des activités du projet et des zones cibles du projet et des mesures d'atténuation des risques ont été identifiées (Tableau 3). Le registre des risques est fourni à l'**annexe 5** et le SESP est disponible à l'**annexe 9**. En outre, des risques ont été identifiés pour la réalisation de l'objectif global du projet et du résultat souhaité :

Tableau 3 : Matrice des risques

Risque	Niveau	Atténuation
Le vol et le vandalisme pourraient affecter les équipements d'alerte précoce et de surveillance du climat.	Modéré	Des ateliers de sensibilisation du public seront organisés pour faire prendre conscience aux communautés de l'importance de cette infrastructure, ainsi que pour impliquer les acteurs locaux dans son entretien et sa surveillance. Des incitations peuvent être accordées à certaines communautés pour maintenir un niveau d'exploitation de base des stations. Des "observateurs climatiques" seront recrutés au niveau local et seront également chargés de la surveillance. La participation de la communauté à l'entretien et à la surveillance des équipements sera mobilisée en nature pour assurer la durabilité à long terme. L'ANAM souscrira une assurance pour tous ses équipements et investira dans la surveillance et le suivi.
La sécurité dans les zones ciblées pourrait s'aggraver et compromettre la mise en œuvre du projet.	Elevé	La situation sécuritaire est suivie de près dans le bassin de Nakambe par le PNUD et des mesures d'atténuation seront conçues de manière appropriée en cas de risque. Pendant les visites et la conduite des activités sur le terrain, des mesures de sécurité strictes seront adoptées par l'équipe du projet et les contractants.
Des risques environnementaux et sociaux peuvent survenir.	Modéré	Une procédure d'examen social et environnemental (SESP) a été conçue pendant la phase PPG. Cette procédure a permis d'identifier les risques éventuels qui doivent être examinés de manière plus approfondie au cours de la phase préparatoire par le biais d'un cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), à intégrer dans le document de projet, qui décrit et propose des mesures et des plans pour réduire, atténuer et/ou compenser les impacts négatifs et renforcer les impacts positifs.
Les ressources humaines et les données nécessaires ne sont pas disponibles.	Faible	Le manque de ressources humaines nécessaires sera atténué dans un premier temps par le recrutement de consultants internationaux qui travailleront en étroite collaboration avec leurs homologues nationaux et par des activités ciblées de renforcement des capacités. Des activités de formation et de développement des capacités pour le personnel local (notamment par le biais du produit 1.4) sont prévues à tous les niveaux et pour les différentes parties prenantes clés.
Les infrastructures locales d'informatique et de télécommunications sont faibles (par exemple, la bande passante internationale et les réseaux locaux de télécommunications mobiles),	Modéré	L'ANAM est déjà connectée au niveau international par le biais du SMT (OMM). Les communications à l'intérieur du pays seront assurées par des contrats avec les opérateurs locaux de téléphonie mobile pour la transmission de données via GSM. Lorsque les connexions GSM ne sont pas disponibles, des solutions rentables pour chaque situation particulière seront identifiées (par exemple, les communications par satellite et/ou par radio.) Lorsque cela est possible, les stations automatiques faisant rapport sur le réseau de télécommunications mobiles seront privilégiées.
La capacité institutionnelle limitée peut rendre difficile la prise en charge efficace et simultanée de toutes les composantes du projet.	Faible	Une solide équipe multidisciplinaire de mise en œuvre du projet sera mise en place et soutenue par une formation supplémentaire pour le chef/coordinateur de projet, si nécessaire.
Des conditions climatiques défavorables peuvent également présenter des risques pour la santé et la sécurité de la main-d'œuvre ou endommager les mesures d'adaptation mises en œuvre.	Faible	Le projet établira un plan de sécurité pour réduire les risques immédiats d'apparition de dangers pendant les travaux. Les mesures de sécurité pour la main-d'œuvre seront établies lors de la phase de démarrage, en tirant les leçons de projets similaires sur des terrains difficiles. SP-CONASUR développera des plans d'urgence d'alerte précoce pour les communes vulnérables. Des plans d'urgence et d'évacuation seront également préparés. Toutes les entreprises sous-traitantes devront souscrire une assurance santé et sécurité pour leurs employés.

Le manque d'incitations pour certaines communautés locales à coopérer dans des activités qui ne produisent pas d'avantages financiers immédiats, mais visent la résilience à plus long terme, peut réduire l'engagement des parties prenantes et la participation globale.	Modéré	Le projet comprend des activités qui apportent des avantages immédiats aux communautés en termes de développement des compétences et de génération de revenus (agroforesterie, accès aux subventions pour les moyens de subsistance et à la microfinance). Ce point sera souligné lors de toutes les réunions et concertations avec les représentants des communautés durant la phase de démarrage.
Les retards dans le recrutement de personnel qualifié pour le projet peuvent affecter le calendrier des différentes activités du projet.	Modéré	Le PNUD établira un mécanisme de coordination proactif pendant la phase de lancement du projet. Les termes de référence pour le personnel clé du projet ont déjà été préparés.
L'adoption au niveau politique des procédures opérationnelles normalisées et du protocole SAP peut être retardée au niveau du bassin.	Modéré	Le comité de pilotage du projet et la coordination du projet suivront régulièrement la conception et la rédaction des procédures opérationnelles standard et du protocole du SAP.
L'achat et l'installation d'équipements hydrométéorologiques, y compris le matériel et les logiciels, pourraient être retardés en raison de complications liées à la libération des fonds et/ou aux procédures nationales d'achat.	Modéré	Une planification administrative efficace sera entreprise, avec le soutien du bureau de coordination du PNUD, qui comprendra l'achat d'équipement à un stade précoce de la phase de mise en œuvre du projet. L'utilisation des LTA disponibles au niveau du PNUD peut être envisagée à la demande de l'agence nationale de mise en œuvre.
L'ANAM et la DGRE n'ont pas la capacité d'adapter les produits d'alerte précoce et climatiques aux populations vulnérables du bassin du Nakambé et des communes cibles d'ici la fin du projet.	Modéré	Au cours de l'élaboration du projet, l'ANAM et la DGRE ont indiqué qu'elles avaient une certaine expérience, basée sur le premier projet SAP du PNUD et du FEM, dans le travail avec les communautés et les représentants du secteur privé pour comprendre leurs besoins en matière de produits adaptés à l'eau et au climat. Le projet prévoit un solide programme de formation et de développement des capacités afin que l'ANAM et la DGRE acquièrent une capacité suffisante pour adapter les produits climatiques d'ici la fin du projet.
La chute des prix du marché pour les produits développés par les filières pourrait réduire les bénéfices pour les communautés locales impliquées.	Modéré	Dans le cadre du produit 2.4, le projet soutiendra le développement de filières durables, se concentrera sur l'accès au microcrédit et veillera, grâce à l'esprit d'entreprise, à ce qu'une étude de marché soit réalisée pour chaque produit afin de réduire les incertitudes et les risques et de mesurer les chances de réussite avant de susciter l'espoir et d'engager les communautés locales.
Risque pour la mise en œuvre efficace et efficiente du projet en raison de l'augmentation possible des restrictions en matière de santé (COVID-19) ou de sécurité.	Modéré	La stratégie de suivi et d'évaluation du projet prévoit un suivi à distance pour que les activités du projet puissent se poursuivre efficacement en cas de restrictions liées à la sécurité ou à la santé. Le projet donnera également la priorité aux entrepreneurs locaux et à la coordination et aux partenariats avec les institutions locales afin de réduire les effets négatifs des restrictions de déplacement. Enfin, en cas de restrictions liées à la santé, les mesures de sécurité seront suivies de près. En outre, le projet adoptera une gestion adaptative et ajustera les activités pour répondre à certaines des limitations (par exemple, réunions en ligne, acquisition d'équipements appropriés).

4.3. Plan d'engagement des parties prenantes :

70. Les parties prenantes et partenaires potentiels du projet ont été identifiés et consultés pendant le développement du projet. La consultation a été entreprise au niveau du gouvernement central et des collectivités territoriales par le biais de missions de terrain organisées dans les zones cibles, d'ateliers de lancement et de validation, de réunions bilatérales et d'enquêtes (tout ceci est détaillé dans les rapports PPG). La liste des parties

prenantes consultées pendant la préparation du projet est fournie dans les rapports PPG **(Annexe 16)** et le plan d'engagement des parties prenantes se trouve à l'**Annexe 4.**
Le résumé des principales parties prenantes dans le processus de formulation et de mise en œuvre du projet, avec leurs rôles et contributions, est présenté ci-dessous (tableau 3) :

Tableau 4 : Matrice des parties prenantes

Parties prenantes identifiées	Rôles pertinents
Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (SP-CONASUR)	Sous la tutelle du Ministère en charge de l'action humanitaire, le SP-CONASUR est une organisation gouvernementale nationale chargée de coordonner les actions de prévention des catastrophes, de gestion des urgences et de réhabilitation. A ce titre, son rôle est de : (i) assurer la mise en œuvre du plan national d'organisation et de coordination des secours d'urgence et de réhabilitation ; (ii) faire le plaidoyer, mobiliser et appuyer la prévention et la gestion des secours d'urgence et de réhabilitation ; (iii) adopter les programmes annuels et les rapports d'activités ; (iv) assurer la fonctionnalité du mécanisme d'accueil et de réinsertion des rapatriés d'urgence et des grandes migrations internes ; (v) proposer toute mesure d'urgence pour protéger les droits des victimes de catastrophes naturelles ou autres urgences nationales. Dans le cadre de ce projet, le SP-CONASUR sera chargé de diffuser les alertes. Il coordonnera les actions de gestion des catastrophes liées aux phénomènes hydrométéorologiques extrêmes (inondations et vents violents) en fonction de sa présence dans les régions, provinces et communes. Il sera également responsable de l'organisation des secours. Le SP-CONASUR sera le partenaire responsable pour le produit 1.3. Il peut également être invité à participer aux réunions du projet en tant qu'organisation ressource.
Direction Générale de la Protection Civile (DGPC)	Sous l'autorité du ministère de l'administration territoriale et de la sécurité, la DGPC sera chargée de coordonner les activités de gestion des catastrophes et de relèvement, en collaboration avec le SP-CONASUR.
Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD)	L'objectif principal de l'ONEDD est de collecter et de traiter les informations environnementales disponibles dans le pays pour promouvoir et diffuser des indicateurs, des données et des métadonnées. Il sera également chargé de suivre les indicateurs pertinents de stress, d'impact et de réponse en matière d'environnement et de développement durable. L'ONEDD fournira le soutien institutionnel nécessaire à la mise en place d'un projet pilote de système communautaire d'alerte précoce (SAP-BC) et sera actif dans le soutien à la diffusion d'informations et de produits climatiques, y compris les messages d'alerte précoce et les avis pour la planification anticipée dans ces zones éloignées.
Conseil national du développement durable (CNDD)	La CNDD coordonnera le projet de développement durable en jouant un rôle clé dans le soutien du projet et en assurant la coordination et la synergie avec d'autres projets, programmes et initiatives. Elle fournira également le soutien institutionnel nécessaire en tant que principal partenaire de mise en œuvre. La CNDD agira en tant que partenaire de mise en œuvre pour ce projet dans le cadre du MEEVCC.
Agence de l'eau de Nakambé (DG-AEN)	Le DG-AEN est chargée de coordonner les actions visant à mettre en œuvre la GIRE dans le bassin. Dans le cadre du projet, la DG-AEN, par le biais de ses différents organes (par exemple, les CLE), coordonnera les formations sur la GIRE et sensibilisera aux bonnes pratiques dans le bassin. A cette fin, elle organisera et animera des forums d'acteurs du bassin sur les questions clés de la vulnérabilité, du risque et de l'adaptation à la variabilité climatique. Cette agence soutiendra également les activités du projet pour la préparation des évaluations de la vulnérabilité et des risques, en utilisant le modèle de projection climatique, le modèle d'impact climatique et l'approche d'évaluation de la vulnérabilité et des risques. La DG-AEN agira en tant que partenaire responsable pour les produits 1.2, 2.2 et 2.3.
Ministère de l'environnement, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement (MEEEA)	Le MEEEA assure la coordination institutionnelle de la qualité de l'environnement au Burkina Faso. À cet égard, il veille à la mise en œuvre et au suivi de la politique du gouvernement en matière d'environnement et de développement durable. Il est responsable de la gestion des incendies dans les forêts et les pâturages et du suivi des performances par rapport à la CNULCD.
Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des ressources en eau (MARAH)	Le MARAH est chargé de la conduite de la politique agricole au Burkina Faso. Il est organisé en plusieurs directions, dont la Direction générale des études et statistiques sectorielles (DGESS), qui abrite le service qui pilote le système d'alerte précoce et les directions

Parties prenantes identifiées	Rôles pertinents
	régionales pour les appuis techniques de proximité aux agriculteurs. Il est également chargé de concevoir et de mettre en œuvre les politiques d'élevage et de pêche au Burkina Faso. Il est organisé en plusieurs directions, dont la Direction générale des études et statistiques sectorielles (DGESS) et les directions régionales d'appui technique de proximité aux éleveurs et aux pêcheurs. Il est l'un des principaux acteurs de la sécurité alimentaire nationale. En tant que structure d'appui, le Secrétariat exécutif du Comité national de la sécurité alimentaire (CNSA) est également impliqué.
Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille	Le ministère de la Femme, de la Solidarité nationale et de la Famille, par l'intermédiaire du Secrétariat permanent du Conseil national de secours et de réhabilitation d'urgence (SP/SP-CONASUR) et de ses structures déconcentrées, assure la planification et la mise en œuvre des interventions d'urgence et la coordination des activités de prévention entre les différents secteurs. Le Secrétariat permanent du Conseil national pour l'égalité des sexes, qui cherche à intégrer la dimension de genre dans tous les ministères sectoriels, est également pertinent.
Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation et de la Cohésion sociale (MTADSC)	Le ministère est responsable des collectivités territoriales (gouverneurs et conseils des communautés locales). Il est en charge des structures locales de gestion des catastrophes - CORESUR, COPROSUR, CODESUR et COVISUR - respectivement aux niveaux régional, provincial, départemental et villageois. Ces structures seront également essentielles à la diffusion des messages d'alerte précoce.
Agence nationale de météorologie (ANAM)	Cette agence permettra d'améliorer la coordination des activités du SAP. Sa mission est d'évaluer et de suivre en permanence le réseau météorologique du bassin et d'assurer la prévention et le suivi des phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes dans le bassin du Nakambé. Elle participera également à la diffusion d'informations agro-météorologiques auprès des agriculteurs. L'ANAM renforcera les capacités techniques et opérationnelles locales (y compris les agences SP-CONASUR, les communes et, les organisations de producteurs) pour diffuser les alertes et comprendre le jargon technique des bulletins météorologiques et autres informations liées au climat. Dans le cadre du projet, l'ANAM sera chargée de : • suivi agro-météorologique en appui aux activités d'agro-silvo-pastoralisme et de pêche dans les communes d'intervention du projet ; • l'élaboration de bulletins agrométéorologiques quotidiens et décennaux pour les communes ; • évaluer les besoins prioritaires en matière de services d'information climatique et de canaux de communication ; • concevoir des informations et des services climatiques adaptés au contexte et aux besoins des bénéficiaires du projet ; • fournir des services et des informations sur le climat ; et, • le suivi et l'évaluation de l'utilisation et de l'efficacité des informations et des services climatiques par les bénéficiaires, en vue d'une mise à l'échelle. L'ANAM sera le partenaire responsable des produits 1.1 et 1.4.
Direction générale des ressources en eau (DGRE)	La DGRE est responsable de l'exploitation et de la maintenance d'un réseau de surveillance hydrologique dans le bassin du Nakambé. Dans le cadre du projet, à travers sa direction technique, la DEIE, la DGRE sera en mesure de : • poursuivre l'opérationnalisation du système national d'information sur l'eau (SNIEau) ; • surveiller et communiquer en temps réel sur les événements extrêmes (inondations, sécheresses, etc.) pour la prise de décision ; • développer, en synergie avec l'ANAM, un modèle local d'alerte précoce (inondations/sécheresses) ; • élaborer et diffuser périodiquement des produits d'information sur l'eau ; • contribuer à la mise à jour des statistiques sur l'eau ;

Parties prenantes identifiées	Rôles pertinents
	• appuyer les structures partenaires pour établir et promouvoir, au niveau national, un système d'information et de surveillance de l'eau, des usages, des risques liés à l'eau et des besoins en eau de l'environnement ; • contribuer à la direction de l'unité environnementale ; et, • soutenir toutes les structures centrales et déconcentrées et tous les autres acteurs de la gestion des ressources en eau.
Direction Générale des Infrastructures Hydrauliques (DGIH)	La DGIH est chargée d'étudier, de réaliser et/ou de réhabiliter les ouvrages hydrauliques (barrages et réservoirs) au profit de la population du bassin. Dans le cadre du projet, la DGIH, par le biais de son département technique, va soutenir les communautés vulnérables pour construire/réhabiliter les barrages et autres infrastructures associées.
SP/GIRE	Le Secrétariat permanent (SP) de la GIRE est responsable de la mise en œuvre de la GIRE au niveau national. Dans le cadre du projet, le SP/GIRE pourrait capitaliser sur les acquis positifs obtenus tout au long du processus de mise en œuvre du projet. Il apportera un appui technique, matériel et financier aux structures techniques centrales ou déconcentrées et aux acteurs du projet. Enfin, il pourrait également initier des actions de formation sur la GIRE et les thèmes connexes.
Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA)	L'ONEA est chargé de produire et de distribuer l'eau dans les centres urbains et semi-urbains à partir du sous-sol (forages) ou de l'eau (barrages). Il est particulièrement impliqué dans les barrages de Ziga (200 millions de m3), Loumbila (35 millions de m3) et Dem (4 millions de m3), qui se trouvent tous dans la zone du projet. Dans le cadre du projet, elle jouera un rôle important dans la mise en œuvre des activités liées à la protection des eaux et des berges de ces importantes masses d'eau.
FENU	L'expérience du FENU dans l'implication du secteur privé et la conduite d'études approfondies sera très précieuse en tant que leçons apprises et éléments constitutifs de certaines des activités, en particulier dans le cadre du produit 2.4. Compte tenu du potentiel de partenariat, l'équipe du projet travaillera en étroite collaboration avec le FENU pour développer des synergies et envisager le FENU dans le rôle de partenaire responsable.
ONG et société civile, notamment les organisations et les associations de femmes du Burkina Faso	Des ONG telles que le Programme environnemental des femmes-Burkina Faso et les Associations de femmes du Burkina Faso coopéreront activement avec le projet pendant sa mise en œuvre. Leur objectif principal est de protéger et de promouvoir l'environnement, tout en s'attaquant aux inégalités entre les sexes sur les questions liées à l'environnement et aux droits économiques et sociaux des femmes, entre autres objectifs. Leur rôle est d'assurer l'interface entre les acteurs ministériels et les communes. Le rôle des ONG et de la société civile sera fondamental tout au long du projet, notamment dans la formation et la sensibilisation, et dans le partenariat naissant entre le secteur public et le secteur privé. Elles joueront également un rôle clé dans la diffusion des produits et services climatiques, y compris les alertes, intégrant ainsi l'équité entre les sexes et partageant les expériences du projet. Le projet identifiera également les organisations communautaires des communes où le projet sera mis en œuvre, y compris les organisations de jeunesse.
Organisations communautaires de base et associations agricoles	Ils sont les principaux bénéficiaires des services du projet, puisque celui-ci est axé sur la gestion communautaire des risques climatiques. Les organisations communautaires de base seront la pierre angulaire de la production des services et des produits de l'ensemble du projet.
Organisations du secteur privé	Les compagnies d'assurance : D'autres discussions auront lieu avec les compagnies d'assurance (par exemple, Colina, Sonar, Générale des Assurances et UAB) pour identifier leurs intérêts dans le risque climatique, la micro-assurance, la microfinance et les informations météorologiques. Les cartes des risques et dangers peuvent intéresser les compagnies d'assurance pour un calcul plus précis des primes et des remboursements. Sociétés de téléphonie mobile : Telmob, Telecel et Zain peuvent être intéressés par la fourniture de prévisions météorologiques par téléphone. L'industrie hydroélectrique : SONABEL, ONEA et ABV sont susceptibles d'utiliser les alertes des SAP étant donné leur besoin de faire fonctionner les turbines et les réservoirs en fonction des performances météorologiques extrêmes.

Parties prenantes identifiées	Rôles pertinents
	Agro-industries : les industries du coton et du sucre (dont, par exemple, la SOFITEX et la SOSUCO, respectivement) peuvent être intéressées par les avis d'agromet concernant le début de la sécheresse, les événements pluvieux extrêmes ou la programmation de l'irrigation, Entreprises technologiques (fintech, agritech, etc.) :

4.4. Égalité des sexes et autonomisation des femmes :

71. Le projet assurera la participation des groupes les plus vulnérables, y compris les femmes, au processus de mise en œuvre. Les femmes et les jeunes seront les principaux bénéficiaires des investissements. Pour assurer la participation des groupes les plus vulnérables pendant la mise en œuvre du projet, une analyse de genre dans les communes cibles et un plan d'action détaillé sur le genre (inclus dans l'**annexe 10**) ont été développés. Des indicateurs spécifiques ventilés par sexe seront utilisés pour le suivi et un spécialiste du genre interviendra pendant la mise en œuvre du projet pour faciliter les améliorations en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

72. Dans la plupart des communautés burkinabè, un système patriarcal domine et dicte la production. Les femmes et les enfants sont simplement considérés comme des actifs productifs ou, tout simplement, comme une main-d'œuvre non rémunérée qui ne participe pas à la prise de décision. En outre, les hommes migrent de plus en plus vers les centres urbains pour trouver de nouveaux revenus qui combleront le vide causé par la baisse de productivité de leurs anciens moyens de subsistance, laissant les femmes responsables du foyer.

73. L'analyse de genre a permis d'identifier plusieurs facteurs qui entravent la participation effective des femmes au processus d'adaptation et de renforcement de la résilience : les femmes du bassin du Nakambé sont les premières victimes des inondations et des sécheresses ; leurs revenus issus de l'exploitation des ressources forestières sont faibles ; et, elles ont un accès très limité à la production, au capital humain, aux services financiers et de vulgarisation, aux équipements, aux intrants agricoles, aux technologies et aux crédits. Ces facteurs constituent une contrainte importante pour la productivité des femmes. Le manque d'accès au crédit désavantage les femmes et les jeunes en particulier car ils ont des difficultés à trouver des hypothèques pour garantir ces crédits. En effet, les femmes du bassin du Nakambé ont un accès extrêmement faible au crédit pour développer des activités génératrices de revenus basées sur les ressources forestières et pour soutenir le développement de filières.

74. Il s'agit du contexte dans lequel les résultats du projet ont été conçus et qui permettra de comprendre comment les réponses d'adaptation peuvent renforcer l'égalité des sexes. Plus précisément, les groupes de femmes et de jeunes seront prioritaires pour la formation et l'assistance technique afin d'acquérir les compétences et les outils nécessaires au développement de moyens de subsistance adaptatifs à petite échelle. Il s'agit notamment de former les femmes et les hommes aux techniques de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, telles que la construction de systèmes d'irrigation et la culture de variétés végétales à forte valeur ajoutée (résultat 2). En outre, le projet mettra en œuvre d'autres activités, telles que la diffusion de prévisions et d'avis climatiques saisonniers (y compris un protocole basé sur les SMS), qui cibleront principalement les groupes de femmes dans les communes. Les groupes de femmes mèneront des activités d'approche basée sur l'écosystème dans les cinq communes ciblées, notamment en gérant des pépinières pour la production de semis (produit 2.1). En collaboration avec les services de vulgarisation rurale et la DRAAH, les groupes/coopératives/femmes de petits exploitants agricoles multiplieront des variétés de semences résistantes à la sécheresse et aux inondations, spécifiques à la région et au climat (produit 2.3). Enfin, les subventions spécifiques qui seront accordées aux CLE locales donneront la priorité aux microentreprises des productrices de légumes locales. En mettant en œuvre cette gamme d'activités, le projet cherche à intégrer les questions de genre et à contribuer à l'autonomisation des femmes dans le bassin du Nakambé.

4.5. Coopération Sud-Sud et triangulaire (CSST) :

75. Les opportunités d'apprentissage et de transfert de technologies des pays pairs seront davantage étudiées pendant la mise en œuvre du projet. Afin de présenter les opportunités de reproduction dans d'autres pays, le projet codifiera les bonnes pratiques et facilitera leur diffusion par le biais de plateformes Sud-Sud et mondiales, telles que la plateforme Solutions Afrique, la plateforme de partage des connaissances Galaxy Sud-Sud des Nations unies et PANORAMA. [33]

76. En outre, afin de faire entendre la voix du Burkina Faso dans les fora mondiaux et régionaux, le projet explorera les opportunités de participation significative à des événements spécifiques où le PNUD pourrait soutenir l'engagement avec le discours de développement mondial sur la réduction des risques et la gestion intégrée des inondations et des sécheresses. Le projet offrira également des opportunités de coopération régionale avec les pays mettant en œuvre des initiatives de réduction des risques et de gestion intégrée des inondations et des sécheresses dans des contextes géopolitiques, sociaux et environnementaux pertinents pour le projet proposé au Burkina Faso.
77. Le projet mettra en œuvre des activités parallèles dans le bassin du Nakambé avec le projet Inondations et sécheresse de la Volta. Ce projet aidera six pays (le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Togo) à mettre en œuvre des mesures coordonnées et conjointes pour améliorer leurs plans de gestion existants aux niveaux régional, national et local et à tirer parti des enseignements tirés des projets passés et actuels liés à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation au climat.

78. En outre, le projet encouragera la coopération Sud-Sud avec d'autres pays de la région qui mettent en œuvre des initiatives similaires. Dans le cadre du résultat 2, le projet explorera deux options. La première consistera à échanger avec des projets soutenus par le PNUD dans la région qui comprennent également des mécanismes de financement innovants (le PNUD travaille sur des initiatives similaires au Sénégal et au Tchad). Cela pourrait se faire par le biais d'ateliers d'échange avec les bureaux de pays et le centre de service régional du PNUD pour l'Afrique. L'autre s'appuiera sur le programme de l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel (GGW), en partageant les connaissances interdisciplinaires et traditionnelles, à rassembler dans les activités de boisement et de reboisement avec d'autres pays participants (dont le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal et la Gambie).

79. La coopération Sud-Sud sera également réalisée par le biais du réseau du FENU en Afrique. LE FENU a une expérience croissante en Afrique sur l'expansion du secteur financier pour les communautés vulnérables. Une grande quantité de leçons apprises a été collectée par le FENU et sera partagée avec le projet grâce à la forte coordination développée entre le projet PARI et le projet Réclim.

4.6. Capacité d'innovation, durabilité et potentiel de mise à l'échelle :

80. Ce projet Réclim s'appuiera sur le projet SAP du FPMA du PNUD récemment clôturé - en particulier le résultat 1 - en renforçant les capacités de l'ANAM, de la DGRE, de la DG-AEN, d'AGROMET et des communautés via plusieurs initiatives supplémentaires de formation et de développement des capacités qui nécessitent l'installation d'un minimum d'équipement. Toutes ces activités seront automatiquement absorbées par le cadre institutionnel existant. Plus précisément, le projet aidera ces institutions nationales à renforcer leur engagement dans la collecte, l'analyse et la diffusion des informations hydro-climatiques. Cela se fera par le biais d'une assistance technique visant à renforcer les politiques publiques en matière de SAP et d'une série de formations sur (i) la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations hydro-climatiques et l'émission d'alertes par les canaux appropriés ; (ii) l'utilisation et l'application de modèles de prévision ; et (iii) les impacts et les risques du changement climatique. En outre, les procédures opérationnelles standardisées conçues dans le cadre du SAP du PNUD-FPMA seront renforcées afin d'assurer la coordination entre les différents niveaux (régional et local) et, ainsi, de répondre efficacement aux alertes. La compréhension accrue de ces systèmes et de leurs besoins, combinée à une meilleure coordination entre les acteurs clés au niveau local dans le bassin du Nakambé, assurera une diffusion efficace et à long terme des informations hydro-climatiques utiles, et les lacunes du SAP du PNUD-FPMA seront prises en compte pour augmenter la durabilité des interventions.

[33] https://panorama.solutions/en

81. L'approche fondée sur l'écosystème, y compris le reboisement et le boisement ainsi que la caractérisation et la diffusion de semences adaptées résistantes au climat, à mettre en œuvre dans le cadre du résultat 2, sera soutenue par des activités de renforcement des capacités visant à renforcer l'appropriation et l'institutionnalisation de ces mesures au niveau local. Cela permettra d'assurer la viabilité à long terme, la durabilité et la mise à l'échelle des actions d'adaptation dans le bassin du Nakambé. Le renforcement de l'expertise générale du personnel des gouvernements décentralisés en matière de vulnérabilité et de gestion des risques climatiques facilitera la mise à l'échelle et la diffusion des outils d'intégration de l'adaptation dans le processus de développement. La mise en place de filières "inclusives" et l'augmentation de la valeur ajoutée pour les cultures clés incluses dans le résultat 2 est conforme à la stratégie et aux priorités du GoBF visant à augmenter la production locale et à réduire les pertes après récolte. Cette initiative, combinée à un accès accru au crédit par le biais de produits de microfinance et de microassurance, permettra d'amplifier les effets de cette initiative et de renforcer encore l'appropriation et la durabilité future des options d'adaptation proposées.

82. Une approche innovante sera testée dans le bassin du Nakambé, en s'appuyant sur les opportunités existantes au Burkina Faso, comme le développement de l'argent mobile, et plus largement le développement de l'utilisation du téléphone portable et de la couverture du réseau. Le développement de PPP sera exploré afin d'améliorer l'accès aux informations et conseils climatiques et agrométéorologiques ainsi qu'aux informations sur les marchés grâce aux téléphones mobiles. Les différentes formations et ateliers de sensibilisation pour les communautés vulnérables donneront également l'opportunité aux bénéficiaires de subventions et de crédits dans le cadre des produits 2.2 et 2.4 de développer des pratiques innovantes pour des moyens de subsistance améliorés et plus résilients.

83. Le projet prévoit également des mécanismes d'examen par les pairs, d'apprentissage et de partage entre les communautés, afin de soutenir la reproduction et la mise à l'échelle dans d'autres communautés vulnérables, ainsi que des visites d'échange et le partage des connaissances et des expériences pour les activités de renforcement des capacités. Le projet collaborera également étroitement avec le FENU, qui a une grande expérience dans la promotion du secteur privé au Burkina Faso, ainsi que dans l'augmentation de l'accès à la microfinance pour les communautés vulnérables, en particulier les femmes.

4.7. Rentabilité et efficacité :

84. La rentabilité du projet sera obtenue grâce à une collaboration étroite et à des partenariats avec des initiatives en cours. Ces partenariats sont présentés dans la section IV.

85. Les activités du projet FPMA dans le cadre du résultat 1 s'appuieront sur les réseaux existants, les réalisations et les actions planifiées par l'ANAM, la DGRE, la DG-AEN. Cela permettra de renforcer les capacités institutionnelles de manière rentable, ce qui contribuera finalement à la planification et à la mise en œuvre du service de prévision des crues et d'alerte précoce pour le bassin du Nakambé. Le projet du FPMA travaillera également en étroite collaboration avec les projets existants de l'ANAM et de la DGRE et encouragera le partage des coûts avec d'autres projets en cours, réduisant ainsi les frais généraux et améliorant le rapport coût-efficacité.

Résultat 1 :
Une alternative au résultat 1 serait de renforcer les plans actuels de réponse post-catastrophe mis en place, qui sont réactifs plutôt que préventifs. Il s'agirait de renforcer la capacité des autorités à réagir plus rapidement et plus efficacement en cas de risque climatique. Cette approche ne s'attaque pas aux causes profondes et est considérée comme moins rentable compte tenu des ressources et du temps nécessaires pour faire face à l'impact d'une catastrophe. Les communautés touchées devront couvrir le coût des pertes, en particulier les agriculteurs qui devront faire face à la perte de leurs moyens de subsistance en attendant le soutien du système réactif existant - s'il existe. L'approche proposée par ce projet du FPMA offre l'opportunité de s'attaquer aux causes profondes de la vulnérabilité du bassin (économiques, institutionnelles et environnementales) en proposant une stratégie préventive, évitant ainsi les pertes humaines et matérielles et obtenant un impact durable dans les sites sélectionnés et à l'échelle nationale.

Dans le cadre du résultat 2, des alternatives ont été envisagées pour certains des produits, comme suit :

Dans le cadre du produit 2.1, l'accent a été mis sur les mesures EbA, qui devraient avoir des impacts à plus long terme en termes d'adaptation, par rapport aux infrastructures grises, en particulier compte tenu des lacunes d'information existantes et des incertitudes autour des projections de risques localisés. Le rôle des forêts est depuis longtemps reconnu comme essentiel dans la lutte contre l'érosion, en plus de fournir des avantages croissants au fil des ans (grâce aux PFNL, à la régénération des sols, etc.). Même si les communautés peuvent parfois considérer les infrastructures grises comme plus efficaces en raison des bénéfices immédiats, l'équipe PPG a opté pour des solutions plus durables, combinées à une sensibilisation pour assurer l'engagement des populations locales.

Dans le cadre du produit 2.2, le PIF avait initialement identifié les CLE comme la partie prenante la plus appropriée pour la fourniture de subventions de moyens de subsistance aux communautés locales. L'équipe PPG a observé lors de la visite sur le terrain et des concertations avec les parties prenantes que les CLE ne sont pas présents dans toutes les communautés ciblées et que les CCCo seraient plus appropriés pour soutenir ce produit. Dans la mesure du possible, les CLE seront inclus dans les CCCo et fourniront des conseils techniques pour la réalisation du produit.

Dans le cadre du produit 2.4, les options alternatives comprenaient le développement du commerce équitable pour certains produits de grande valeur ayant un marché potentiel à Ouagadougou ou même au niveau international (par exemple, le beurre de karité, l'hibiscus, les mangues). En particulier, le travail du FENU soutient fortement le développement du secteur privé et a reconnu les opportunités du commerce équitable. Cependant, sur la base des concertations avec les communautés et des réalités de ces communautés très vulnérables, certaines approches innovantes ne peuvent pas être introduites de manière réaliste et durable à ce stade, jusqu'à ce qu'un environnement plus favorable soit créé, avec des filières nationales importantes pour la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance locaux. La programmation future pourrait donc soutenir des interventions plus innovantes.

V. CADRE DES RESULTATS DU PROJET

Ce projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement durable suivants : ***Objectif 5*** *Assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles ;* ***Objectif 6*** *Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous ;* ***Objectif 10*** *Réduire les inégalités au sein des pays et entre eux ;* ***Objectif 11*** *Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables ;* ***Objectif 13*** *Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses impacts ; et* ***Objectif 15*** *Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, et arrêter et inverser la dégradation des terres et mettre fin à la perte de biodiversité.*

Ce projet contribuera aux résultats-pays suivants (UNDAF/CPD, RPD, GPD) :

Résultats connexes du PNUAD : Résultat 3.2 D'ici à la fin de 2020, les populations, en particulier les jeunes et les femmes dans les zones d'intervention (urbaines / rurales) augmentent leurs revenus, adoptent des modes de production et de consommation durables et améliorent leur sécurité alimentaire ; Résultat 4.2 D'ici à 2020, les populations, en particulier les groupes vulnérables, dans les zones cibles sont plus résistantes aux chocs climatiques et environnementaux.

Résultats de CPD connexes : Produit/2.4 : Les communautés locales du Sahel, du Mouhoun, du Centre-Nord, du Centre-Sud et du Centre-Ouest sont capables d'appliquer des techniques agricoles durables et adaptées au climat.

	Indicateurs d'objectifs et de résultats	**Situation de référence**	**Objectif à mi-parcours**	**Objectif de fin de projet**
Objectif du projet : Accroître la résilience des communautés du bassin du Nakambé en protégeant les vies et les moyens de subsistance contre les sécheresses et les inondations.	**Indicateur 1 :** nombre de bénéficiaires directs du projet (agriculteurs, hommes et femmes, travailleurs forestiers et agricoles, hommes et femmes dans les filières et entrepreneurs) bénéficiant de moyens de subsistance créés ou améliorés en relation avec la gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes, ventilés par sexe.	*0*	33 099 (50% de femmes)	≥100 000 (50% de femmes)
	Indicateur 2 : nombre de communes qui élaborent des mesures fondées sur les écosystèmes pour la gestion durable des ressources naturelles.	*0*	Deux communes développent des mesures basées sur les écosystèmes pour une gestion durable des ressources naturelles.	Cinq communes développent des mesures basées sur les écosystèmes pour une gestion durable des ressources naturelles.
Composante 1 Résultat 1 : Capacité nationale renforcée, permettant aux communautés de bénéficier des informations/services climatiques et hydrologiques pour la gestion des risques climatiques extrêmes dans le bassin du Nakambé.	**Indicateur 3 :** Fréquence des produits de prévision et des produits de conseil Agromet émis spécifiquement pour les communautés du bassin du Nakambé.	Actuellement, *aucun* produit de prévision et de conseil Agromet *n'*est émis spécifiquement pour les communautés du bassin du Nakambé.	Les prévisions sont publiées quotidiennement et les produits consultatifs Agromet sont publiés tous les 10 jours, ciblant spécifiquement les communautés du bassin du Nakambé.	Les prévisions sont publiées quotidiennement et les produits consultatifs Agromet sont publiés tous les 10 jours, ciblant spécifiquement les communautés du bassin du Nakambé.
	Indicateur 4 : nombre de AWS qui transmettent des données pour renforcer les prévisions de l'ANAM, de la	Cinq stations synoptiques en transmission ; 17 stations agrométéorologiques et	17 Agromet et stations météorologiques transmettent automatiquement ; 35 stations	21 Agromet et stations météorologiques transmettent automatiquement ; 45 stations

	DGRE et d'Agric NOWCAST et le développement de produits d'alerte précoce et de conseil.	météorologiques en transmission manuelle ; 35 stations pluviométriques automatiques en fonctionnement manuel.	pluviométriques automatiques fonctionnent automatiquement et transmettent des données.	pluviométriques automatiques fonctionnent automatiquement et transmettent des données.
Composante 2 Résultat 2 : gestion des risques climatiques par l'EbA et l'adoption de pratiques de subsistance durables par les petits exploitants agricoles.	**Indicateur 5 :** superficie totale des terres bénéficiant des interventions de boisement et de reboisement du projet.	*0*	20 ha dans la forêt communale d'Absouya ; 100 ha dans la forêt classée de Korsimoro Nakambé ; 20 ha de bois énergie à Ladwenda ; 20 ha de bois énergie à Bissiga.	45 ha dans la forêt communale d'Absouya ; 250 ha dans la forêt classée de Korsimoro Nakambé ; 45 ha de bois énergie à Ladwenda ; 45 ha de bois énergie à Bissiga.
	Indicateur 6 : nombre de microentreprises de femmes et de jeunes mobilisant l'épargne locale (auprès de groupes d'épargne ou d'IMF) pour des moyens de subsistance adaptés.	*0*	50 micro-entreprises	250 micro-entreprises

VI. PLAN DE SUIVI ET D'EVALUATION (S&E)

86. Les résultats du projet, les indicateurs correspondants et les objectifs à mi-parcours et de fin de projet dans le cadre des résultats du projet seront contrôlés annuellement et évalués périodiquement pendant la mise en œuvre du projet. Si les données de base pour certains des indicateurs de résultats ne sont pas encore disponibles, elles seront collectées au cours de la première année de mise en œuvre du projet. Le plan de suivi inclus en annexe détaille les rôles, les responsabilités, la fréquence du suivi des résultats du projet.

87. Le suivi et l'évaluation au niveau du projet seront entrepris conformément aux exigences du PNUD telles que décrites dans le POPP du PNUD et la politique d'évaluation du PNUD. Le bureau de pays du PNUD est chargé de veiller au respect total de toutes les exigences du PNUD en matière de suivi, d'assurance qualité, de gestion des risques et d'évaluation des projets.

88. Les autres exigences obligatoires de suivi et d'évaluation propres au FEM seront mises en œuvre conformément à la Politique de suivi et d'évaluation du FEM et aux autres politiques pertinentes du FEM[34] . Le plan de suivi et d'évaluation chiffré présenté ci-dessous, ainsi que le plan de suivi présenté en annexe, guideront les activités de suivi et d'évaluation spécifiques au FEM qui seront entreprises dans le cadre de ce projet.

89. En plus de ces exigences obligatoires de S&E du PNUD et du FEM, d'autres activités de S&E jugées nécessaires pour soutenir la gestion adaptative au niveau du projet seront convenues lors de l'atelier de lancement du projet et seront détaillées dans le rapport de lancement.

Exigences supplémentaires du FEM en matière de suivi et de rapports :

90. Atelier de démarrage et rapport : Un atelier de démarrage du projet sera organisé dans les 60 jours suivant l'approbation du projet par le DG, dans le but de :

a. Familiariser les principales parties prenantes avec la stratégie détaillée du projet et discuter de tous les changements qui ont pu avoir lieu dans le contexte global depuis la conceptualisation initiale de l'idée du projet et qui peuvent influencer sa stratégie et sa mise en œuvre.
b. Discuter des rôles et des responsabilités de l'équipe de projet, y compris les rattachements hiérarchiques, les stratégies d'engagement des parties prenantes et les mécanismes de résolution des conflits.
c. Examiner le cadre de résultats et le plan de suivi.
d. Discuter des rôles et des responsabilités en matière de rapports, de suivi et d'évaluation et mettre au point le budget de suivi et d'évaluation ; identifier les instituts nationaux/régionaux à impliquer dans le suivi et l'évaluation au niveau du projet ; discuter du rôle du PFO du FEM et des autres parties prenantes dans le suivi et l'évaluation au niveau du projet.
e. Mettre à jour et revoir les responsabilités en matière de suivi des stratégies du projet, notamment le registre des risques, le rapport du SESP, le cadre de gestion sociale et environnementale et les autres exigences de sauvegarde, les mécanismes de règlement des griefs du projet, la stratégie en matière d'égalité des sexes, la stratégie de gestion des connaissances et les autres stratégies de gestion pertinentes.
f. Examiner les procédures d'établissement de rapports financiers, le suivi budgétaire et les autres exigences obligatoires et convenir des modalités de l'audit annuel.
g. Planifier et programmer les réunions du Conseil du projet et finaliser le plan de travail annuel de la première année. Finaliser les termes de référence du Conseil du projet.
h. Lancer officiellement le projet.

Rapport d'exécution du projet FEM (PIR) :

91. Le rapport annuel d'exécution du FEM couvrant la période de juillet (année précédente) à juin (année en cours) sera complété pour chaque année de mise en œuvre du projet. Tous les risques environnementaux et sociaux et les plans de gestion correspondants seront contrôlés régulièrement, et les progrès seront signalés dans le PIR. Le PIR

[34] Voir https://www.thegef.org/gef/policies_guidelines

soumis au FEM sera partagé avec le Conseil du projet. L'évaluation de la qualité du PIR de l'année précédente sera utilisée pour la préparation du PIR suivant.

La gestion des connaissances :

92. L'équipe du projet assurera l'extraction et la diffusion des leçons apprises et des bonnes pratiques pour permettre une gestion adaptative et une mise à l'échelle ou une reproduction à l'échelle locale et mondiale. Les résultats seront diffusés à des publics ciblés par le biais de forums et de réseaux de partage d'informations pertinents. Le projet contribuera aux réseaux scientifiques, politiques et/ou autres selon les besoins (par exemple en fournissant du contenu et/ou en permettant la participation des parties prenantes/bénéficiaires).

93. Plus spécifiquement, et en conformité avec la stratégie de gestion des connaissances du FEM[35] , le projet veillera à ce que les leçons tirées de ce projet soient prises en compte et capitalisées et que les connaissances des autres projets soient également utilisées dans ce projet. En particulier, le tableau 2 (synergies potentielles avec les projets en cours au Burkina Faso) et le tableau 3 (matrice des parties prenantes) donnent un bon aperçu des projets et institutions à partir desquels les connaissances peuvent être collectées et utilisées. La première tâche de l'expert en communication et gestion des connaissances, conformément à ses termes de référence, est de "développer une stratégie / un plan de communication du projet, de l'intégrer aux plans de travail annuels et de le mettre à jour annuellement en concertation avec les parties prenantes du projet ; de coordonner étroitement son travail de mise en œuvre". Une attention particulière sera portée à ne pas reproduire les préjugés sexistes dans les documents de communication. Cette démarche suivra les 7 domaines d'intervention de la stratégie de gestion des connaissances du FEM, et sera continue tout au long du projet[36] :

94. Par ailleurs, l'initiative Grande Muraille Verte du Sahara et du Sahel (GGWISS) mène déjà des actions sur le terrain qui gagneraient à être capitalisées avant le démarrage effectif du projet. C'est pourquoi une réunion sera organisée entre les acteurs du projet et GGWISS avant le démarrage du projet. Cette réunion permettra d'assurer une synergie des actions pour plus de visibilité et de complémentarité. Elle prendra en compte les autres initiatives en cours, la mise en place de systèmes d'information climatique et l'amélioration du système de partage de données entre les institutions. Les conclusions de la réunion seront consolidées dans un rapport qui sera transmis à l'équipe de gestion du projet pour être pris en compte lors de la mise en œuvre du projet.

Domaine d'action de la stratégie de gestion des connaissances	**Responsabilité**	**Détails supplémentaires sur la stratégie**
Aperçu des leçons et des meilleures pratiques existantes qui éclaire le concept du projet.	Équipe de formulation du projet UCP (y compris l'expert en communication et GC)	L'équipe de formulation du projet et le PNUD ont contribué à l'identification des projets existants et passés qui sont alignés sur le projet RECLIM du FPMA. La liste sera mise à jour au début du projet. Des concertations avec les parties prenantes des projets (en particulier les coordinateurs de projet) seront menées pour rechercher des domaines de synergies et intégrer les leçons apprises dans le plan de travail et les activités du projet.
Prévoit de tirer des enseignements des projets, programmes, initiatives et évaluations pertinents.	UCP (y compris l'expert en communication et GC)	L'expert en communication et GC formulera un plan détaillé pour l'introduction des leçons apprises des projets identifiés au Burkina Faso. L'expert explorera également les leçons tirées d'initiatives similaires dans la région sub-saharienne.

[35] https://www.thegef.org/sites/default/files/events/Knowledge%20Management%20Requirements%20Jan-2020.pdf
[36] La stratégie est basée sur la présentation des exigences du FEM en matière de gestion des connaissances https://www.thegef.org/sites/default/files/events/Knowledge%20Management%20Requirements%20Jan-2020.pdf.

Processus proposés pour saisir, évaluer et documenter les informations, les leçons, les meilleures pratiques et l'expertise générées au cours de la mise en œuvre	UCP (y compris l'expert en communication et GC)	Cinq VNU sont recrutés dans le cadre du projet et seront basés dans les 5 communes ciblées pour le suivi continu et la collecte d'informations, de bonnes pratiques et d'expertise générées pendant la mise en œuvre. Les options d'utilisation des technologies innovantes de l'information et de la communication (TIC) pour un suivi plus précis, transparent et régulier seront également explorées par l'expert en communication et GC. En particulier, des entreprises comme Sealr [37] peuvent soutenir le suivi et la documentation des différentes activités de réhabilitation dans le cadre du produit 2.1, permettant à l'UCP et au PNUD d'observer précisément les développements, d'identifier rapidement les problèmes et de fournir une réponse opportune. Dans le processus, l'application fournirait à l'UCP et au PNUD du contenu pour les campagnes de communication, réduirait les coûts liés au suivi sur place et améliorerait la durabilité des projets en assurant le suivi et l'évaluation pendant les périodes de restrictions de voyage (qu'elles soient liées à la sécurité ou à la santé, comme cela a été le cas pendant le COVID19). Une application pourrait également soutenir le produit 2.2 en permettant de documenter et de vérifier que les subventions atteignent le groupe cible prévu et que les projets financés dans le cadre de l'appel à propositions font l'objet d'un suivi efficace à faible coût.
Outils et méthodes proposés pour l'échange de connaissances, l'apprentissage et la collaboration, y compris les plates-formes de connaissances et les sites web.	UCP (y compris l'expert en communication et GC) Chargé de communication au sein du CO du PNUD et du bureau régional du PNUD	Le contenu sera préparé pour alimenter le site web du projet et la plateforme d'adaptation du PNUD. L'UCP participera à des événements nationaux, régionaux et mondiaux pour présenter les résultats du projet et les leçons apprises. Comme mentionné ci-dessus, les TIC innovantes peuvent être utilisées pour accéder à un contenu régulièrement mis à jour pour l'échange de connaissances et la communication. Le projet pourrait équiper les bénéficiaires volontaires avec les connaissances et les outils nécessaires (par exemple, les smartphones) pour une communication efficace sur les résultats du projet. Les VNU basés sur le terrain compléteront ces informations lors de leurs visites sur le terrain.
Propositions de produits de connaissance à produire et à	Expert en communication et GC	Il sera défini plus précisément par l'expert en communication et en gestion des connaissances au cours de la mise en œuvre du projet, mais il comprendra (i) des

[37] Sealr est une application mobile et une base de données de tableaux de bord pour : (i) surveiller à distance des projets grâce à des images et des vidéos vérifiées, (ii) recevoir de manière pratique une documentation crédible sur les réalités du terrain (iii) permettre aux bénéficiaires de rendre compte de l'impact des interventions du projet sur les communautés locales (iv) analyser en temps réel l'évolution du projet grâce à un tableau de bord cartographiable et consultable (v) suivre les articles et les colis dans le temps grâce au logo, (v) Suivre les articles et les colis dans le temps grâce à un logo, un code QR et une technologie de reconnaissance de texte (vi) Permettre le suivi et l'établissement de rapports dans les pays où l'Internet est irrégulier et instable (vii) Améliorer la gestion des projets grâce à un outil facile à utiliser et à adopter, ayant un faible impact sur l'environnement.

partager avec les parties prenantes		article à partager sur des plateformes nationales et internationales (journaux, sites Web, etc.), (ii) des publications courtes et faciles à comprendre pour les bénéficiaires locaux sur le projet et les impacts attendus/réalisés, (iii) des guides d'outils pour les décideurs, y compris les leçons tirées du projet, (iv) du contenu visuel tel que des vidéos pour présenter les résultats du projet lors d'événements nationaux et internationaux (par exemple, les journées de l'environnement, les CdP, les conférences des Nations Unies sur la biodiversité).
Discussion sur la manière dont les connaissances et l'apprentissage contribueront à l'impact global et à la durabilité du projet/programme.	UCP	Lors de la préparation du plan de travail annuel, une session sera spécifiquement consacrée à la présentation des leçons apprises au cours des années précédentes de mise en œuvre, et comprendra des discussions approfondies sur la façon dont ces leçons peuvent être pleinement intégrées dans le prochain PTA afin de maximiser les avantages du projet. Cette discussion sera également menée avec les équipes de la RMP et de l'EF, avec un accent particulier sur la durabilité des activités. Le remplissage du PIR donnera également l'occasion, en milieu d'année, d'examiner l'introduction effective des leçons apprises dans les activités. L'introduction de TIC comme Sealr, fournirait un cadre solide pour l'identification de nouvelles connaissances et de leçons apprises (y compris les défis et les échecs). En outre, ces technologies peuvent offrir un mécanisme de recours fiable qui serait entre les mains des bénéficiaires et permettrait une réponse rapide et le stockage des pratiques adoptées pour traiter le cas.
Plans de communication stratégique	UCP (y compris l'expert en communication et GC)	Ceci sera discuté pendant la mise en œuvre du projet, au fur et à mesure que les opportunités de contribuer aux communications stratégiques se présenteront. Cependant, en contribuant à la CDN et à d'autres politiques stratégiques du gouvernement, les résultats du projet seront inclus dans la communication concernant la réalisation des objectifs climatiques nationaux.

95. Il/elle travaillera avec le spécialiste du S&E sur les aspects de gestion des connaissances du projet. Des processus tels que les PIR et RMP seront des outils importants pour comprendre les connaissances générées par le projet. Les rôles du spécialiste en S&E et de l'expert en communication et gestion des connaissances sont détaillés dans les TdRs disponibles à l'annexe 8.

Indicateurs de base du FPMA :

96. Les indicateurs de base du FPMA inclus dans l'annexe seront utilisés pour suivre les avantages environnementaux globaux et seront mis à jour pour le rapport au FEM avant la RMP et l'EF. Notez que l'équipe du projet est responsable de la mise à jour du statut des indicateurs. Les données de suivi actualisées doivent être partagées avec les consultants RMP/EF avant les missions d'évaluation requises, afin qu'elles puissent être utilisées pour les vérifications de terrain ultérieures. Les méthodologies à utiliser pour la collecte des données ont été définies par le FEM et sont disponibles sur le site Internet du FEM. Si cela est pertinent pour le projet : L'outil de suivi de

l'efficacité de la gestion des aires protégées (METT) a été préparé et les scores sont inclus dans les indicateurs de base du FEM.

Examen à mi-parcours indépendant (RMP) :
97. Les termes de référence, le processus d'examen et le rapport final de l'examen à mi-parcours suivront les modèles standard et les conseils préparés par le BIE du PNUD pour les projets financés par le FEM, disponibles sur le Centre de ressources d'évaluation (ERC) du PNUD.

L'évaluation sera "indépendante, impartiale et rigoureuse". Les consultants qui seront engagés par les spécialistes de l'évaluation du PNUD pour entreprendre la mission seront indépendants des organisations qui ont participé à la conception, à l'exécution ou au conseil du projet à évaluer. De même, les consultants ne doivent pas être dans une position où il pourrait y avoir la possibilité de contrats futurs concernant le projet à évaluer.
Le point focal opérationnel du FEM et les autres parties prenantes seront activement impliqués et consultés au cours du processus d'évaluation. Un soutien supplémentaire en matière d'assurance qualité est disponible auprès de la Direction du PNUD-FEM.

Le rapport final de l'examen à mi-parcours et les termes de référence de l'examen à mi-parcours seront accessibles au public en anglais et seront publiés sur le site ERC du PNUD avant le 27 août 2025. Une réponse de la direction aux recommandations de l'examen à mi-parcours sera publiée sur le site du Centre de ressources électroniques dans les six semaines suivant l'achèvement du rapport de l'examen à mi-parcours.

Évaluation finale (EF) :
98. Une évaluation finale indépendante (EF) aura lieu après l'achèvement de tous les principaux produits et activités du projet. Les termes de référence, le processus d'évaluation et le rapport final de l'évaluation finale suivront les modèles standard et les conseils préparés par le BIE du PNUD pour les projets financés par le FEM, disponibles sur le Centre de ressources d'évaluation du PNUD.

L'évaluation sera "indépendante, impartiale et rigoureuse". Les consultants qui seront engagés par les spécialistes de l'évaluation du PNUD pour entreprendre la mission seront indépendants des organisations qui ont participé à la conception, à l'exécution ou au conseil du projet à évaluer. De même, les consultants ne doivent pas être dans une position où il pourrait y avoir la possibilité de contrats futurs concernant le projet à évaluer.

Le point focal opérationnel du FEM et les autres parties prenantes seront activement impliqués et consultés au cours du processus d'évaluation finale. Un soutien supplémentaire en matière d'assurance qualité est disponible auprès de la Direction du PNUD-FEM.

Le rapport final de l'EF et les termes de référence de l'EF seront disponibles en anglais et affichés sur le site de l'ERC du PNUD avant le 27 novembre 2027. Une réponse de la direction aux recommandations de l'EF sera publiée sur le site de l'ERC dans les six semaines suivant l'achèvement du rapport de l'EF.

Rapport final :
99. Le rapport final du projet, ainsi que le rapport d'évaluation finale (TE) et la réponse correspondante de la direction, constitueront le rapport final du projet. Le rapport final du projet sera discuté avec le conseil d'administration du projet lors d'une réunion d'examen de fin de projet afin de discuter des leçons apprises et des possibilités de mise à l'échelle.

100. Accord sur les droits de propriété intellectuelle et l'utilisation du logo sur les produits livrables du projet et la divulgation d'informations **:** Afin de remercier le FEM d'avoir accordé une subvention, le logo du FEM apparaîtra avec celui du PNUD sur tous les documents promotionnels, les autres documents écrits tels que les publications élaborées dans le cadre du projet, et le matériel du projet. Toute citation dans les publications concernant les projets financés par le FEM doit également mentionner le FEM. Les informations seront divulguées conformément aux

politiques pertinentes, notamment la politique de divulgation du PNUD[38] et la politique du FEM sur la participation du public[39] .

Plan et budget de suivi et d'évaluation :			
Exigences du FEM en matière de suivi et d'évaluation	**Parties responsables**	**Coûts indicatifs ($US)**	**Calendrier**
Atelier de démarrage	Partenaire de mise en œuvre Chef de projet	Total : 30 000	Dans les 60 jours suivant l'approbation de ce projet par le DG.
Rapport de démarrage	Chef de projet	Aucun	Dans les 90 jours suivant l'approbation de ce projet par le DG.
Suivi des indicateurs dans le cadre des résultats du projet	Le chef de projet supervisera les institutions/agences nationales chargées de la collecte des données sur les résultats.	Par an : 5 000 (contribution du gouvernement/temps du personnel) Total : 25 000	Annuellement avant le PIR du FEM. Cela comprendra les indicateurs de base du FEM.
Rapport d'exécution du projet FEM (PIR)	Conseiller technique régional Bureau national du PNUD[40] Chef de projet	Aucun15	Annuellement, généralement entre juin et août
Suivi de tous les risques (Journal des risques Atlas)	Chef de projet	Aucun	En cours.
Suivi du PGES et du plan d'action en faveur de la biodiversité	Responsable des sauvegardes du projet	20 000	En cours.
Suivi du plan d'engagement des parties prenantes	Responsable de l'engagement des parties prenantes du projet	Payé par le biais des composantes 1 et 2 (expert en S&E et chef de projet)	En cours.
Suivi du plan d'action en matière de genre	Responsable de l'égalité des sexes pour le projet	Les activités liées au genre sont incluses dans le budget des composantes 1 et 2 du projet.	En cours.
Missions de supervision	Bureau pays du PNUD1414	Aucun[41]	Annuellement
Missions de surveillance	RTA de PNUD-FEM et Direction du PNUD-FEM	Aucun15	Résolution de problèmes en cas de besoin

[38] Voir http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/transparency/information_disclosurepolicy/
[39] Voir https://www.thegef.org/gef/policies_guidelines
[40] Ou équivalent pour un projet régional ou mondial
[41] Les coûts de la participation et du temps du CO du PNUD et de l'unité PNUD-FEM sont imputés aux frais de l'Agence du FEM.

Plan et budget de suivi et d'évaluation :			
Exigences du FEM en matière de suivi et d'évaluation	**Parties responsables**	**Coûts indicatifs ($US)**	**Calendrier**
Indicateurs de base du FPMA à mi-parcours	SP/CNDD Spécialiste S&E	*10 000 USD*	*Avant que la mission d'examen à mi-parcours n'ait lieu.*
Examen à mi-parcours indépendant (RMP)	Évaluateur indépendant	*80 000 USD*	16 novembre 2025
Indicateurs de base du *Fonds pour les PMA* en phase terminale	SP/CNDD Spécialiste S&E	*10 000 USD*	Avant que la mission d'évaluation finale n'ait lieu
Évaluation indépendante du finale (EF)	Évaluateur indépendant	50 000 USD	16 mai 2028
COÛT TOTAL indicatif		*225 000*	

VII. DISPOSITIFS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Rôles et responsabilités du mécanisme de gouvernance du projet :

101. Partenaire de mise en œuvre : Le partenaire de mise en œuvre de ce projet est le SP-CNDD, sous l'égide du Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEEA). Le Partenaire de mise en œuvre est l'entité à laquelle l'Administrateur du PNUD a confié la mise en œuvre de l'assistance du PNUD spécifiée dans le présent document de projet signé, tout en assumant l'entière responsabilité et l'obligation de rendre compte de l'utilisation efficace des ressources du PNUD et de la réalisation des résultats, comme indiqué dans le présent document.

102. Le projet sera mis en œuvre selon la modalité de mise en œuvre nationale du PNUD, conformément à l'accord d'assistance de base standard entre le PNUD et le gouvernement du Burkina Faso, et le programme de pays.

103. Le Partenaire de mise en œuvre est l'entité à laquelle l'Administrateur du PNUD a confié la mise en œuvre de l'assistance du PNUD spécifiée dans le présent document de projet signé, tout en assumant l'entière responsabilité et l'obligation de rendre compte de l'utilisation efficace des ressources du PNUD et de la réalisation des produits, comme indiqué dans le présent document.

104. Le partenaire de mise en œuvre est responsable de :

- La planification, coordination, gestion, suivi, évaluation et rapports du projet. Il s'agit notamment de fournir toutes les informations et données nécessaires à l'établissement en temps voulu de rapports complets et factuels sur le projet, y compris les résultats et les données financières, le cas échéant. Le partenaire de mise en œuvre s'efforcera de s'assurer que le suivi et l'évaluation au niveau du projet sont effectués par des instituts nationaux et sont alignés sur les systèmes nationaux afin que les données utilisées et générées par le projet soutiennent les systèmes nationaux.
- La gestion des risques telle que décrite dans le présent document de projet ;
- L'acquisition de biens et de services, y compris les ressources humaines ;
- La gestion financière, y compris la supervision des dépenses financières par rapport aux budgets des projets ;
- Approuver et signer le plan de travail pluriannuel ;
- Approuver et signer le rapport d'exécution combiné à la fin de l'année ; et,
- Signer le rapport financier de l'autorisation de financement et le certificat de dépenses.

105. Parties responsables : Le SP-CNDD exécutera le projet à l'échelle nationale en étroite collaboration avec l'Agence Nationale de la Météorologie (ANAM), la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), l'Agence de l'Eau de Nakambé (DG-AEN), le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (MAAH), le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (SP-CONASUR) et la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) en tant que parties responsables, ainsi que les ONG et les OBC qui collaborent aux interventions pilotes du projet au niveau local dans les communautés pilotes sélectionnées de Kaya, Zitenga, Ziniaré, Absouya et Korsimoro dans les provinces d'Oubritenga et Sanmatenga.

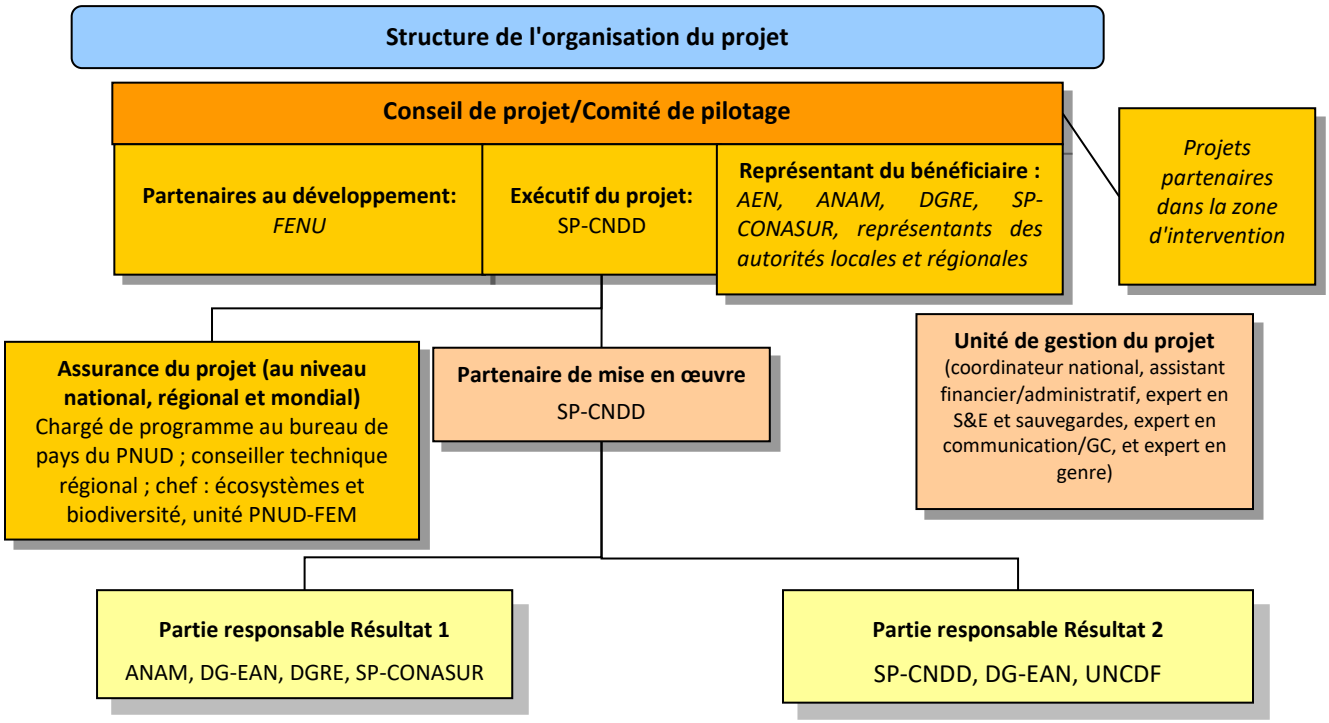
106. Le Conseil National pour le Développement Durable (CNDD) agira en tant que coordinateur clé pour l'ensemble du projet et mettra en œuvre les activités liées au produit 2.1, en particulier celles liées à l'approche basée sur les écosystèmes, ainsi que le leadership pour les activités des composantes 2 en partenariat étroit avec le MAAH (produit 2.3), la DG-AEN (produit 2.2) et le FENU (produit 2.4). L'Agence Nationale de la Météorologie (ANAM), en étroite collaboration avec la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), dirigera les activités des produits 1.1 et 1.4 en collaboration avec la DG-AEN. Ces trois institutions (ANAM, DGRE & DG-AEN) coopéreront avec SP-CONASUR et DGPC qui dirigeront la réalisation des activités spécifiques du produit 1.3 (SP-CONASUR en tant que partenaire responsable). Enfin, la DG-AEN sera le partenaire responsable de la mise en œuvre des activités du produit 1.2 avec le soutien nécessaire de l'ANAM, de la DRGE et du CNDD. La matrice des partenariats et des collaborations envisagés pour la mise en œuvre des différents produits et activités est présentée dans le tableau ci-dessous.

Principales parties responsables	Résultat	produit	Partenariat étroit	Soutien de
ANAM	1	1.1	DGRE & DG-EAN	SP-CONASUR
DG-EAN	1	1.2	ANAM &DGRE	CNDD
SP-CONASUR	1	1.3	ANAM &DGRE	CNDD & DGPC
ANAM	1	1.4	DGRE & DG-EAN	SP-CONASUR & DGPC
SP-CNDD	2	2.1	DG-EAN	DGRE
DG-EAN	2	2.2	SP-CNDD	MAAH
DG-EAN	2	2.3	MAAH	ANAM
DG-EAN	2	2.4	SP-CNDD	MAAH

107. Les parties prenantes du projet et les groupes cibles : Les CCCo seront la plateforme au niveau local qui donnera aux partenaires locaux l'opportunité de donner des recommandations concernant la gestion du projet, y compris la mise en œuvre des plans et les révisions/évaluations du projet, et aussi pour fournir des conseils sur les aspects techniques du projet, y compris aux consultants. En outre, au niveau local, les communautés, les organisations locales et le secteur privé auront une participation effective dans la prise de décision dans le cadre de la planification au niveau du paysage, dans le développement et la négociation d'accords, et le dialogue pour le développement, la promotion et la mise en œuvre de pratiques pour la gestion durable des zones forestières et des ressources naturelles et des pratiques de production écologiquement rationnelles et des filières respectueuses de la biodiversité dans le bassin du Nakambé. Ces dispositions assureront la contribution des connaissances traditionnelles dans la détermination des mesures de gestion durable des ressources naturelles ainsi que la prise en compte des droits locaux, des priorités et des besoins des communautés dans les processus de décision et de planification. Ils assureront la contribution des acteurs locaux pour documenter / renseigner les indicateurs de résultats qui les concernent. Ces consultations joueront un rôle central dans le processus de diffusion préalable des informations concernant les interventions du projet auprès des communautés locales et l'obtention des accords de consentement pour y participer, ainsi que dans le mécanisme de signalement des incidents et des griefs.

108. LE PNUD : Le PNUD est responsable devant le FEM de la mise en œuvre de ce projet. Cela inclut la supervision de l'exécution du projet afin de s'assurer que le projet est réalisé conformément aux normes et dispositions convenues. Le PNUD est chargé de fournir des services de gestion du cycle de projet du FEM, notamment l'approbation et le démarrage du projet, la supervision et le contrôle du projet, ainsi que l'achèvement et l'évaluation du projet. Le PNUD est également responsable du rôle d'assurance du Conseil/Comité de pilotage du projet.

109. La structure organisationnelle du projet est la suivante :



110. Le Conseil du projet (également appelé Comité de pilotage du projet) est chargé de prendre des mesures correctives si nécessaire pour s'assurer que le projet atteint les résultats souhaités. Afin d'assurer la responsabilité ultime du PNUD, les décisions du Conseil de projet doivent être prises conformément aux normes qui garantissent une gestion axée sur les résultats de développement, le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace.

111. Dans le cas où un consensus ne peut être atteint au sein du Conseil, le Représentant résident du PNUD (ou son représentant) jouera le rôle de médiateur pour trouver un consensus et, si celui-ci ne peut être trouvé, prendra la décision finale afin de s'assurer que la mise en œuvre du projet ne soit pas indûment retardée.

112. Les responsabilités spécifiques du conseil de projet sont les suivantes

- Fournir une orientation et une direction générales au projet, en veillant à ce qu'il reste dans les limites des contraintes spécifiées ;
- Traiter les questions relatives au projet soulevées par le chef de projet ;
- Fournir des conseils sur les nouveaux risques du projet et convenir des mesures d'atténuation et de gestion possibles pour faire face à des risques spécifiques ;
- Convenir des tolérances du chef de projet, le cas échéant, dans le cadre des paramètres fixés par le PNUD-FEM, et fournir des directives et des conseils pour les situations exceptionnelles où les tolérances du chef de projet sont dépassées ;
- Donner des conseils sur les modifications majeures et mineures du projet dans le cadre des paramètres fixés par le PNUD-FEM ;
- Assurer la coordination entre les différents projets et programmes financés par les donateurs et le gouvernement ;

- Assurer la coordination avec les différentes agences gouvernementales et leur participation aux activités du projet ;
- Suivre et contrôler le cofinancement de ce projet ;
- Examiner l'état d'avancement du projet, évaluer les performances et apprécier le plan de travail annuel pour l'année suivante ;
- Apprécier le rapport annuel de mise en œuvre du projet, y compris le rapport d'évaluation de la qualité ;
- Assurer l'engagement des ressources humaines pour soutenir la mise en œuvre du projet, en arbitrant tout problème au sein du projet ;
- Examiner les rapports d'exécution combinés avant la certification par le partenaire de mise en œuvre ;
- Fournir des directives et des recommandations pour s'assurer que les produits livrables convenus sont produits de manière satisfaisante, conformément aux plans ;
- Traiter les griefs au niveau du projet ;
- Approuver le rapport de démarrage du projet, l'examen à mi-parcours et les rapports d'évaluation finale, ainsi que les réponses correspondantes de la direction ;
- Examiner le rapport final du projet lors d'une réunion de fin de projet pour discuter des leçons apprises et des opportunités de mise à l'échelle.
- Garantir les niveaux les plus élevés de transparence et prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout conflit d'intérêts réel ou perçu.

113. La composition du conseil de projet doit inclure les rôles suivants :

a. Directeur de projet : Il s'agit d'un individu qui représente la propriété du projet et préside le Conseil du projet. L'exécutif est normalement l'homologue national pour les projets mis en œuvre au niveau national. L'exécutif du projet est : le SP-CNDD

b. Représentants des bénéficiaires : Individus ou groupes représentant les intérêts de ceux qui bénéficieront finalement du projet. Leur fonction principale au sein du conseil est d'assurer la réalisation des résultats du projet du point de vue des bénéficiaires du projet. Souvent, le ou les représentants de la société civile peuvent assumer ce rôle. Le(s) représentant(s) des bénéficiaires est/sont : *AEN, ANAM, DGRE, SP-CONASUR, représentants des collectivités locales et régionales.*

c. Partenaire de développement : Individus ou groupes représentant les intérêts des parties concernées qui apportent un financement et/ou une expertise technique au projet. Le partenaire de développement est le FENU.

d. Assurance du projet : Le PNUD joue le rôle d'assurance qualité et soutient le Conseil du projet et l'Unité de gestion du projet en exerçant des fonctions objectives et indépendantes de supervision et de suivi du projet. Ce rôle garantit que les étapes appropriées de la gestion du projet sont gérées et réalisées. Le Conseil du projet ne peut déléguer aucune de ses responsabilités en matière d'assurance qualité au chef du projet. Le PNUD fournit des services de supervision à trois niveaux impliquant les bureaux de pays du PNUD et le PNUD au niveau régional et au niveau du siège. L'assurance du projet est totalement indépendante de la fonction de gestion du projet.

Prolongations de projets : Le coordinateur exécutif du PNUD-FEM doit approuver toutes les demandes de prolongations de projet. Notez que toutes les prolongations entraînent des coûts et que le budget du projet FEM ne peut être augmenté. Une seule prolongation peut être accordée à titre exceptionnel et uniquement si les conditions suivantes sont remplies : une seule prolongation pour un projet d'une durée maximale de six mois ; les coûts de gestion du projet pendant la période de prolongation doivent rester dans les limites du montant initialement approuvé, et toute augmentation des coûts de gestion du projet sera couverte par des ressources autres que le FEM ; les coûts de supervision du bureau de pays du PNUD pendant la période de prolongation doivent être couverts par des ressources autres que le FEM.

Composition et fonctionnement de l'organe d'exécution ou de l'unité de coordination du projet

114. Le rôle de l'organe d'exécution est de coordonner les activités du projet, de veiller à la mobilisation et à la bonne gestion des ressources, d'assurer la redevabilité des bénéficiaires, et d'assurer le secrétariat du cadre de concertation/dialogue du projet.

115. Sous la direction du coordinateur (les termes de référence sont disponibles à l'annexe 8) , l'organe d'exécution est composé comme suit :

- Un assistant administratif et financier (TdR disponible en Annexe8) ;
- 3 conducteurs ;
- Un expert à plein temps responsable du suivi et de l'évaluation et des sauvegardes (TdR disponibles en Annexe8) ;
- Un expert sur les questions de genre à temps partiel (les termes de référence sont disponibles en annexe 8) ;
- Un expert en communication et en gestion des connaissances, à temps partiel (les termes de référence sont disponibles à l'annexe 8).

VIII. PLANIFICATION ET GESTION FINANCIERES

116. Le coût total du projet est de 24.564.389,45 USD. Il est financé par une subvention du FPMA de 4 416 210 USD, un cofinancement en espèces de 500 000 USD à gérer par le PNUD et un autre cofinancement de 19 648 179,45 USD. Le PNUD, en tant qu'agence d'exécution du FEM, est responsable de la supervision des ressources du FEM et du cofinancement en espèces transféré sur le compte bancaire du PNUD uniquement.

117. Cofinancement confirmé : La réalisation effective du cofinancement du projet fera l'objet d'un suivi lors de l'*examen à mi-parcours* et du processus d'évaluation finale et sera communiquée au FEM. Le cofinancement sera utilisé pour les activités/résultats suivants du projet :

Source de cofinancement	**Type de cofinancement**	**Montant du cofinancement**	**Activités/produits prévus**	**Risques**	**Mesures d'atténuation des risques**
PNUD	Espèces	500 000	Frais de personnel et frais généraux de fonctionnement pour l'assurance qualité, la supervision et le soutien aux fonctions du NIM. Les détails sont disponibles dans les notes budgétaires.	Aucun risque significatif	S.O.
Le ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques (MAAH)	Subvention	10 289 091	Projet du Lac Bam (avec financement de la BOAD) : • Renforcement de la résilience alimentaire des communautés avec l'appui à la production (maraîchage). • Soutien au développement et à la promotion du NWHP et mise en relation avec le marché. • Appui à la sauvegarde et à la restauration des forêts classées, des berges et des écosystèmes associés • Soutien à l'empoissonnement des bassins d'eau et aux bonnes pratiques aquacoles Projet Neer-Tamba (avec financement FIDA) : • Renforcer la résilience des populations • Soutien au développement/promotion du NWHP et liaison avec le marché • Soutien à l'organisation des parties prenantes d'un réseau	L'approbation tardive du projet et les retards dans le démarrage du projet entraîneront un démarrage du projet après la clôture du projet du Lac Bam.	Le bureau national du PNUD assurera le suivi des contributions de cofinancement au projet.

Agence de l'eau de Nakambe (DG-AEN)	Subvention	912 310		Aucun risque significatif	Le bureau pays du PNUD assurera le suivi des contributions de cofinancement au projet.
Agence nationale de météorologie (ANAM)	Subvention	6 180 000	Projet Africa Hydromet (soutenu par la Banque mondiale, avec un financement du FVC) : • Développement institutionnel et renforcement des capacités pour l'hydrométéorologie • Améliorer et renforcer les infrastructures et les SAP • Renforcer les services de diffusion des alertes aux communautés Renforcement des capacités nationales pour la fourniture de services de SAP (CREWS) • Renforcer les capacités de l'ANAM et de la DGRE pour la maintenance des bases de données numériques, des prévisions et des modèles climatiques et d'inondation afin d'améliorer les prévisions saisonnières et non saisonnières. • Soutenir le développement du SAP • Développer les capacités institutionnelles de l'ANAM Intégrer la gestion des inondations et de la sécheresse et l'AP pour la CCA dans le bassin de la Volta • Établir un cadre de concertation et de développement des capacités au niveau local, national et régional pour une prise de décision éclairée. • Grâce à une approche intégrée, élaborer des actions d'adaptation durables et concrètes. Renforcer les politiques et les capacités institutionnelles pour l'intégration de la gestion	Aucun risque significatif	Le bureau payus du PNUD assurera le suivi des contributions de cofinancement au projet.

			des inondations et de la sécheresse aux niveaux local, national et transfrontalier.		
Agence Italienne pour la Coopération au Développement *Projet de renforcement de la résilience des populations à l'insécurité alimentaire dans le Centre Nord et le Sahel (projet P2RPIA-CNS)*.	Subvention	2 016 778,45	Le projet soutiendra (i) la gestion des terres, (ii) l'accès au crédit par le biais des IMF pour les AGR, (iii) les périmètres pastoraux et (iv) la gouvernance locale des ressources naturelles. Cela permettra de tirer des enseignements et des opportunités de coopération pour le projet Reclim.	Aucun risque significatif	Le bureau payus du PNUD assurera le suivi des contributions de cofinancement au projet.
FENU	Subvention	250 000		Aucun risque significatif	Le bureau pays du PNUD assurera le suivi des contributions de cofinancement au projet.
Total		20 148 179,45			

118. Demande du Partenaire de mise en œuvre (IP) pour que le PNUD fournisse des services d'appui au pays : Le Partenaire de mise en œuvre et le PFO du FEM ont demandé au PNUD de fournir des services d'appui d'un montant de 15 810 USD pour toute la durée du projet, et le PFO du FEM a accepté cette demande. La lettre de soutien à l'exécution du FEM (signée par le PFO du FEM) détaillant ces services de soutien est incluse dans les annexes 17 (signée, en français) et 18 (non signée, en anglais). Pour garantir la stricte indépendance requise par le FEM et conformément au cadre de contrôle interne du PNUD, ces services d'exécution seront fournis indépendamment des services de supervision et d'assurance qualité spécifiques au FEM (c'est-à-dire qu'ils ne seront pas effectués par la même personne pour éviter tout conflit d'intérêts). Voir les dernières directives disponibles auprès de l'équipe NCE-VF du BPPS.

119. Révision du budget et tolérance : Conformément aux exigences du PNUD décrites dans le POPP du PNUD, le conseil du projet conviendra d'un niveau de tolérance budgétaire pour chaque plan dans le cadre du plan de travail annuel global permettant au chef de projet de dépenser jusqu'au niveau de tolérance au-delà du montant du budget du projet approuvé pour l'année sans exiger une révision du conseil du projet. Si les écarts suivants se produisent, le chef de projet et le bureau de pays du PNUD demanderont l'approbation de l'équipe PNUD-FEM afin de garantir l'exactitude des rapports au FEM : a) réaffectations budgétaires entre les composantes du projet dont les montants représentent 10 % de la subvention totale du projet ou plus ; b) introduction de nouveaux postes budgétaires ou de nouvelles composantes qui dépassent 5 % de l'allocation initiale du FEM.

120. Tout dépassement du montant disponible de la subvention du FEM sera absorbé par des ressources hors FEM (par exemple, le MCARB du PNUD ou un cofinancement en espèces).

121. Audit : Le projet sera audité conformément aux règles et règlements financiers du PNUD et aux politiques d'audit applicables. Le cycle et le processus d'audit doivent être discutés lors de l'atelier de lancement. Si le partenaire de mise en œuvre est une agence des Nations Unies, le projet sera audité conformément aux politiques d'audit applicables à cette agence.

122. Clôture du projet : La clôture du projet sera effectuée conformément aux exigences du PNUD décrites dans le POPP du PNUD. Tous les coûts encourus pour clôturer le projet doivent être inclus dans le budget de clôture du

projet et déclarés comme engagements finaux du projet présentés au Conseil du projet lors de l'examen final du projet. Les seuls coûts qu'un projet peut encourir après l'examen final du projet sont ceux inclus dans le budget de clôture du projet.

123. Clôture opérationnelle : Le projet sera achevé sur le plan opérationnel lorsque les derniers apports financés par le PNUD auront été fournis et que les activités connexes auront été achevées. Cela inclut l'approbation finale du rapport d'évaluation finale (qui sera disponible en anglais) et la réponse correspondante de la direction, ainsi que la réunion du conseil d'administration du projet pour l'examen de fin de projet. **La clôture opérationnelle doit avoir lieu dans les 3 mois suivant la publication du rapport d'évaluation finale sur l'ERC du PNUD**. Le Partenaire de mise en œuvre, par le biais d'une décision du Conseil de projet, informera le Bureau de pays du PNUD de la fin de la clôture opérationnelle. A ce moment, les parties concernées auront déjà convenu et confirmé par écrit les dispositions pour la cession de tout équipement qui est encore la propriété du PNUD.

124. Transfert ou cession d'actifs : En consultation avec le partenaire de mise en œuvre et les autres parties du projet, le PNUD est chargé de décider du transfert ou de la cession des actifs. Il est recommandé que le transfert ou la cession des actifs soit examiné et approuvé par le conseil du projet conformément aux règles et règlements du PNUD. Les actifs peuvent être transférés au gouvernement pour les activités du projet gérées par une institution nationale à tout moment pendant la durée de vie d'un projet. Dans tous les cas de transfert, un document de transfert doit être préparé et conservé dans le dossier[42] . Le transfert doit être effectué avant que l'unité de gestion du projet ne termine ses missions.

125. Achèvement financier (clôture) : Le projet sera financièrement clôturé lorsque les conditions suivantes auront été remplies : a) le projet est terminé sur le plan opérationnel ou a été annulé ; b) le partenaire de mise en œuvre a rapporté toutes les transactions financières au PNUD ; c) le PNUD a clôturé les comptes du projet ; d) le PNUD et le partenaire de mise en œuvre ont certifié un rapport d'exécution combiné final (qui sert de révision budgétaire finale).

126. Le projet sera financièrement achevé **dans les 6 mois suivant la clôture opérationnelle ou après la date d'annulation**. Entre la clôture opérationnelle et la clôture financière, le partenaire de mise en œuvre identifiera et réglera toutes les obligations financières et préparera un rapport final de dépenses. Le bureau de pays du PNUD enverra les documents de clôture finaux signés, y compris la confirmation des dépenses cumulées finales et du solde non dépensé, à l'unité BPPS/FEM pour confirmation avant que le projet ne soit financièrement clôturé dans Atlas par le bureau de pays du PNUD.

127. Remboursement au FEM : Si un remboursement des fonds non dépensés au FEM est nécessaire, il sera géré directement par la Direction du BPPS/FEM à New York. Aucune action n'est requise de la part du bureau national du PNUD sur le remboursement effectif du projet du PNUD à l'administrateur du FEM.

[42] Voir https://popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PPM_Project%20Management_Closing.docx&action=default.

IX. BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL

Budget total Plan de travail			
ID Attribution Atlas	00115815	**Atlas Produit Project ID**	00113228
Titre de la proposition ou d'Attribution Atlas	Résilience climatique dans le bassin du Nakambé RECLIM		
Unité d'Activité Atlas	BFA10		
Titre du projet de Atlas Primary Produit	Résilience climatique dans le bassin du Nakambé RECLIM		
N° PIMS de FEM du PNUD	5429		
Partenaire de mise en œuvre	SP-CNDD		

FOS (par exemple, FEM)	Partie responsable / mise en œuvre	ID du fonds	Nom du donateur	Code du Cpte	Description du budget ATLAS	Montant Année 1 (USD)	Montant Année 2 (USD)	Montant Année 3 (USD)	Montant Année 4 (USD)	Montant Année 5 (USD)	Total (USD)	Notes de budgétisation
RÉSULTAT 1 :	**SP-CNDD**	**62160**	**FPMA**	71200	Consultant international	-	30 000.00	30 000.00	-	-	**60 000**	1
				71300	Consultants locaux	20 000	20 000	7 500	7 500	5 000	**60 000**	2
				71400	Services contractuels - Individuel	24 000	59 000	39 000	24 000	19 000	**165 000**	3
				72100	Services contractuels - Entreprises	130 000	110 000	95 000	55 000	40 000	**430 000**	4
				72300	Matériaux et marchandises	295 000	60 000	10 000	10 000	10 000	**385 000**	5
				74200	Coûts de l'audiovisuel et de production d'imprimés	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	**10 000**	6

FOS (par exemple, FEM)	Partie responsable / mise en œuvre	ID du fonds	Nom du donateur	Code du Cpte	Description du budget ATLAS	Montant Année 1 (USD)	Montant Année 2 (USD)	Montant Année 3 (USD)	Montant Année 4 (USD)	Montant Année 5 (USD)	Total (USD)	Notes de budgétisation
				75700	Formation, ateliers et conférences	40 000	40 000	40 000	-	-	**120 000**	7
				71600	Voyage	6 000	11 000	11 000	11 000	6 000	**45 000**	8
				72200	Équipement et mobilier	6 500	6 500	6 000	6 000	335	**25 335**	9
				Total Résultat 1		**523 500**	**338 500**	**240 500**	**115 500**	**82 335**	**1 300 335**	
RÉSULTAT 2 : Gestion du risque climatique par l'approche écosystémique (EbA) et adoption de pratiques de subsistance durables par les petits exploitants agricoles.	**SP-CNDD**	**62160**	**FPMA**	71200	Consultant international	-	15 000	30 000	15 000	-	**60 000**	10
				71300	Consultants locaux	20 000	30 000	30 000	7 500	17 500	**105 000**	11
				72100	Services contractuels - Entreprises	359 500	299 500	289 500	239 500	35 000	**1 223 000**	12
				72300	Matériaux et marchandises	40 500	25 175	25 175	25 175	7 675	**123 700**	13
				72600	Subventions	120 000	150 000	100 000	-	-	**370 000**	14
				74200	Coûts de l'audiovisuel et de la production d'imprimés	4 000	4 000	4 000	14 000	14 000	**40 000**	15
				75700	Formation, ateliers et	60 000	15 000	15 000	15 000	15 000	**120 000**	16
				71600	Voyage	11 000	11 000	11 000	11 000	11000	**55 000**	17
				72200	Équipement et mobilier	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	**25 000**	18

FOS (par exemple, FEM)	Partie responsable / mise en œuvre	ID du fonds	Nom du donateur	Code du Cpte	Description du budget ATLAS	Montant Année 1 (USD)	Montant Année 2 (USD)	Montant Année 3 (USD)	Montant Année 4 (USD)	Montant Année 5 (USD)	Total (USD)	Notes de budgétisation
				71800	Services contractuels - Individuel	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	**90 000**	19
				71500	Volontaires des Nations Unies	85 095	85 095	85 095	85 095	85 095	**425 475**	20
				Sous-total Résultat 2 FEM		**723 095**	**657 770**	**612 770**	**435 270**	**208 270**	**2 637 175**	
		4000	**TRAC**	72200	Équipement et mobilier	47 700	0	0	0	0	**47 700**	21
				Sous-total Résultat 2 TRAC		**47 700**	**0**	**0**	**0**	**0**	**47 700**	
Résultat 3 : GC et S&E (selon le tableau B de la demande d'approbation du DG)	**SP-CNDD**	**62160**	**FPMA**	71300	Consultants locaux	4 000	4 000	54 000	4 000	54 000	**120 000**	22
				75700	Formation et ateliers	35 000	5 000	35 000	5 000	5 000	**85 000**	23
				71800	Services contractuels - Individuel	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	**20 000**	24
				Sous-total S&E		43 000	13 000	93 000	13 000	63 000	**225 000**	
				75700	Services contractuels - Individuel	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000	**70 000**	25
				Sous-total GC		14 000	14 000	14 000	14 000	14 000	**70 000**	
				Total Résultat 3 FEM		**57 000**	**27 000**	**107 000**	**27 000**	**77 000**	**295 000**	
PROJET	**SP-CNDD**	**62160**	**FPMA**	75700	Formation et atelier	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	**40 000**	26

FOS (par exemple, FEM)	Partie responsable / mise en œuvre	ID du fonds	Nom du donateur	Code du Cpte	Description du budget ATLAS	Montant Année 1 (USD)	Montant Année 2 (USD)	Montant Année 3 (USD)	Montant Année 4 (USD)	Montant Année 5 (USD)	Total (USD)	Notes de budgétisation
COÛTS DE GESTION (PMC)				71400	Services contractuels - Individuel	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	**90 000**	27
				74100	Services professionnels	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	**20 000**	28
				72800	Info. Equip. Tech.	3 000	3 300	2 800	2 800	2 800	**14 700**	29
				74596	Coûts directs du projet.	3 162	3 162	3 162	3 162	3 162	**15 810**	30
				72500	Fournitures de bureau	1 000	690	500	500	500	**3 190**	31
				Sous-total PMC FPMA		**37 162**	**37 152**	**36 462**	**36 462**	**36 462**	**183 700**	
		4000	**TRAC**	71800	Services contractuels - Individuel	48 600	48 600	48 600	48 600	48 600	**243 000**	32
				72200	Équipement et mobilier	88 500	18 500	18 500	18 500	18 500	**162 500**	33
				72500	Fournitures de bureau	9 962	6 962	6 462	5 962	4 952	**34 300**	34
				74500	Divers	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	**12 500**	35
				Sous-total PMC MCARB		**149 562**	**76 562**	**76 062**	**75 562**	**74 552**	**452 300**	
				Total PMC		**186 724**	**113 714**	**112 524**	**112 024**	**111 014**	**636 000**	
				Total FPMA		**1 340 757**	**1 060 422**	**996 732**	**614 232**	**404 067**	**4 416 210**	
				Total MCARB		**197 262**	**76 562**	**75 062**	**75 562**	**74 552**	**500 000**	
				Total du projet		**1 538 019**	**1 136 984**	**1 072 794**	**689 794**	**478 619**	**4 916 210**	

Résumé des fonds

	Montant Année 1	Montant Année 2	Montant Année 3	Montant Année 4	Montant Année 5	Total
FPMA	1 340 757	1 060 422	996 732	614 232	404 067	**4 416 210**
PNUD	197 262	76 562	76 062	75 562	74 552	**500 000**
Gouvernement	3 929 635.04	3 929 635.04	3 929 635.04	3 929 635.04	3 929 639.28	**19 648 179.45**
TOTAL	**5 567 654**	**5 166 619**	**5 102 429**	**4 719 429**	**4 508 258.24**	**24 564 389.45**

Notes budgétaires

N°	Notes budgétaires
1	Consultant international - **60 000 $** • Tous les coûts des consultants ci-dessous comprennent les frais de déplacement et les indemnités journalières. - CI - Expert en alerte précoce et gestion des catastrophes pour former et réaliser la redynamisation des accords harmonisés et des protocoles inter-agences pour l'opérationnalisation de la diffusion de l'alerte dans le bassin du Nakambé. 30 000 dollars par an. Année 3. • CI - Ingénieur de maintenance Meteo & Hydromet - pour soutenir la mise à niveau et le fonctionnement du HPC, la formation et l'établissement d'une plateforme de maintenance systématique pour l'ANAM, la DGRE, la DG-AEN et la Protection Civile. 30 000 dollars par an. Année 2.
2	Consultants locaux - **60 000 $** Tous les coûts des consultants ci-dessous comprennent les frais de déplacement et les indemnités journalières. • CL - Expert en agrométéorologie pour soutenir les activités de surveillance et d'avis d'Agromet pour le bassin du Nakambé. @15 000. $ Réparti sur les années 1 et 2 • CL - Expert en alerte précoce et gestion des catastrophes pour soutenir le CI. @15 000$. Année 3. • CL - Expert pour la collecte de données sur le terrain, pour former et réaliser des évaluations communautaires participatives de la vulnérabilité (CPVA) @15 000$ par an. Années 1, 3 et 5. • CL - Expert en développement socio-économique - apportera son soutien au développement de stratégies et de mesures d'adaptation multisectorielles dans le cadre de scénarios climatiques donnés pour les 5 communautés ciblées. @15 000$. Années 3 et 4.
3	Services contractuels (individuel) pour soutenir l'ANAM, la DGRE et la DG-AEN sur les activités concernant l'installation de toutes les stations météorologiques automatiques (AWS) et prendre des dispositions pour tester le système de transmission à distance à l'ANAM, la DGRE et la DG-AEN. **@20 000$.** Années 2 et 3. • Services contractuels (Individuel) pour entreprendre le développement d'un DST, avec la DG-AEN, pour guider la sélection et la planification des options d'adaptation appropriées pour le bassin du Nakambé ; Former la DG-AEN pour formuler et analyser les options de politique d'adaptation ; développer les stratégies d'adaptation multisectorielles et mettre en œuvre les plans d'action. @30 000$. Années 3 et 4. • Services contractuels (individuels) pour réaliser une formation pour la DG-AEN et l'ANAM sur la génération de scénarios de projection climatique et d'impact climatique dans le bassin du Nakambé. @ 30 000$. Année 2.

	• Services contractuels (individuels) pour entreprendre l'évaluation de la vulnérabilité du bassin du Nakambé et l'analyse des impacts du changement climatique pour les secteurs clés, les communautés, les écosystèmes et les infrastructures. @ 20 000$. Années 1 et 5. • Services contractuels (individuels) pour l'évaluation des sites et le soutien à l'installation de 5 systèmes d'alerte précoce et de 10 pluviomètres à Kaya, Zitenga, Ziniaré, Absouya et Korsimoro (hébergement du matériel, sécurité, personnel) ; 5 000 dollars. Année 1. • Services contractuels (individuels) pour rassembler les connaissances locales relatives aux crues soudaines et aux réactions en cas d'événements pluvieux extrêmes à Kaya, Zitenga, Ziniaré, Absouya et Korsimoro afin de les intégrer aux connaissances scientifiques des prévisions météorologiques et climatiques. @ 15 000$. Réparti sur les années 2 et 3. • Spécialiste en communication et GC (50%). 1 500 $/mois sur 5 ans. Coût total : @18 000$/an sur les années 1, 2, 3, 4 & 5. TOTAL : 45 000$ (18 000*5y*0.5)
4	Services contractuels - Entreprises **430 000 $** • Engager des services de consultants pour aider l'ANAM et la DGRE à réhabiliter tous les systèmes de transmission automatique de données et à mettre à niveau leur expert en traitement de base de données. 30 000 dollars par an. Années 1 et 2 • Engager des consultants en hydrologie pour appuyer la DGRE dans la surveillance hydrologique et la mise en place d'un système de prévision des crues et d'alerte précoce (FFSAP) pour le bassin du Nakambé. @30 000$. Années 1 et 2 • Engager des consultants en modélisation SIG du changement climatique/évaluation et cartographie du risque et de la vulnérabilité pour aider la DG-AEN à élaborer des scénarios régionaux de changement climatique en utilisant des données/informations historiques et en cartographiant la vulnérabilité et le risque pour le bassin du Nakambé. @30 000$. Années 1 et 2 • Engager des services de consultants pour effectuer une modélisation SIG du changement climatique/une évaluation et une cartographie des risques et de la vulnérabilité pour la cartographie des risques d'érosion dans les 5 sous-bassins prioritaires. 30 000 dollars par an. Répartis sur les années 1 et 2 • Engager des services de consultants pour mettre en place un portail web interactif et convivial pour la DG-AEN afin de diffuser des informations sur la cartographie de la vulnérabilité et des risques. @ 30 000$. Année 3. • Engager des services de consultance pour développer et/ou rendre opérationnel un logiciel d'application météorologique tel que FrontlineSMS (MetApp) pour permettre aux utilisateurs des cinq communes vulnérables de Kaya, Ziniaré, Zitenga, Absouya et Korsimoro de recevoir des informations et des produits climatiques de l'ANAM/DGRE, y compris des messages d'alerte précoce et des avis pour une planification anticipée. @ 30 000$. Année 1 & 2 • Engager des consultants pour réaliser une étude de base afin de mettre à jour les informations de base, y compris les indicateurs et les objectifs de la RF au début de la mise en œuvre du projet @60 000 $ par an. Année 1. • Engager des services techniques pour installer/renforcer/mettre à niveau un réseau de télécommunication approprié, rapide et fiable, par téléphone mobile (ou fibre optique si possible) aux équipements de terrain existants (défectueux) de l'ANAM, de la DGRE et de la DG-EAN. @ 50 000$. Années 2 et 3 • Engager des services de consultants pour établir un cadre de communication et institutionnel pour la diffusion d'informations climatiques et de prévisions météorologiques et d'inondations précoces adaptées à la DG-AEN et aux communautés du bassin du Nakambé. @ 25 000$. Année 3. - Dépenses de fonctionnement pour soutenir le SP-CONASUR afin d'élaborer des plans d'urgence d'alerte précoce dans les cinq communautés ciblées. @25 000. Réparti sur les années 2 et 4. (Activité 1.3.5) • Dépenses de fonctionnement pour soutenir le SP-CONASUR, l'ONEDD et la Protection Civile à réaliser au moins deux exercices par an. @10 000$. Répartis sur les années 3 et 5. (Activité 1.3.6) • Dépenses de fonctionnement pour soutenir le renforcement des radios communautaires locales afin de renforcer le service de diffusion aux communautés de Kaya, Ziniaré, Zitenga, Absouya et Korsimoro. @30 000$. Réparti sur les années 2 et 5. (Activité 1.3.4) • Fournisseurs de services pour les communications mobiles et le transfert de données de l'ANAM, la DGRE et la DG-EAN. @50 000$. Année 1, 2, 3, 4 & 5

5	Matériel et biens **385 000 $** Quatre (4) stations de travail avancées avec PC pour l'ANAM et la DGRE à des fins de réduction d'échelle et de prévision (matériel et logiciel) et assurer la connectivité (modems et accès Internet) @10 000 $ a. Année 1. • Acheter et acquérir cinq (5) Agromet (AWS) complets avec une installation de transmission qui seront situés dans chacune des quatre communes ciblées de Kaya, Ziniaré, Zitenga, Absouya et Korsimoro. @$ 85 000$. Années 1 et 2 • Achat et acquisition de deux (2) grappes de taille personnelle (par exemple des grappes de bureau dans des châssis) pour augmenter la capacité de stockage des données climatiques et météorologiques à l'ANAM-Siège et à la DGRE-Siège. @50 000$. Année 1. • Achat et acquisition de dix (10) stations pluviométriques automatiques avec capacité de transmission (GSM/GPRS) pour la DG-AEN. @ 85 000$. Année 1. • Achat et acquisition de deux (2) écrans larges pour la visualisation interactive des produits de modélisation des prévisions à échelle réduite pour l'ANAM et la DGRE. @5 000$. Année 1. • Achat/opérationnalisation de licences de modélisation hydrologique (MikeBasin). @25 000$. Année 1. • Achat/opérationnalisation de licences de modélisation météorologique (modèles de zone limitée WRF et COSMO). @25 000$. Année 1. • Achat d'un (1) traceur automatique pour les activités de prévision de l'ANAM avec tous les composants auxiliaires pour connecter le HPC. @5 000$. Année 1. • Deux (2) stations de travail avancées avec PC pour SP-CONASUR et la Protection Civile pour échanger et archiver les données. Achat d'équipement (matériel et logiciel) pour assurer la connectivité @5 000$ea. Année 1. • Achat pour la DG-AEN : 2 stations de travail avancées pour aider à la gestion de la surveillance du climat et des fleuves ; 1 moniteur grand écran pour le contrôle et l'affichage des données ; SIG avancé avec installations/outils/programme et logiciel (ArcGIS 9.2 ou supérieur et Spatial Analyst Extension si possible). 20 000 dollars par an. Année 1. • Achat pour la Protection Civile : bateaux, 5 radios VHF pour la communication et la diffusion de la préparation aux catastrophes. 20 000 dollars par an. Année 1 • Coût des fournisseurs de services pour les communications mobiles et le transfert de données depuis le bassin de Nakambé. @50 000$. Année 1, 2, 3, 4 et 5
6	Coûts de production audiovisuelle et d'impression **10 000** $ • Matériel d'impression pour au moins 10 ateliers de formation et activités de sensibilisation dans les communautés cibles. @10 000$. Années 1, 2, 3, 4 et 5.
7	Ateliers de formation et conférences **120 000** $ • Coûts de formation de sept (7) hydrologues ; cinq (5) agents de la protection civile ; quatre (4) techniciens de maintenance (au sein de la DG-AEN, de l'ANAM, de la DGRE et du SP-CONASUR) ; dix (10) agents des gouvernements provinciaux (au moins 4 agents de la DG-AEN). @120 000$. Réparti sur les années 1, 2 et 3.
8	Voyage **45 000** $ • Frais de voyage associés à la mise en œuvre de l'activité sous le produit 1. @ 45 000$. Années 1, 2, 3, 4 et 5
9	Équipement et mobilier **25 335** $ • Achat et acquisition de tables de bureau, de chaises, de téléphones portables, de caméras de terrain, d'appareils GPS, d'ordinateurs, d'équipement général de bureau (photocopieuses et scanners) et de consommables pour le résultat 1 des PI. Total @25 335. Réparti sur les années 1, 2, 3 et 4.
10	Consultant international - Tous les coûts de consultance ci-dessous comprennent les frais de déplacement et l'indemnité journalière de subsistance. **60.000**$ • Expert forestier EbA CI pour soutenir la mise en œuvre des activités de boisement, reboisement et agroforesterie pour augmenter l'infiltration et réduire l'érosion. **30 000 dollars par an**. Réparti sur les années 2 et 3

	• Expert en formation et moyens de subsistance pour soutenir le développement, l'évaluation et la mise en œuvre de plans d'investissement en adaptation au changement climatique (CCA-IP). **30 000$ par an.** Réparti sur les années 3 et 4.
11	Consultants locaux : **105 000 $** • CL pour soutenir la mise en œuvre d'activités de boisement, de reboisement et d'agroforesterie visant à augmenter l'infiltration et à réduire l'érosion. 30 000 dollars par an. 2,3 • Spécialiste en étude d'impact environnemental et social pour préparer un plan de gestion environnementale et sociale. Tarif : 20 000 $ la 1ère année, payés sous forme de somme forfaitaire en fonction des livrables. • CL pour la traduction des rapports RMP et EF en français. @10 000$. Année 5. • CL - Expert en utilisation des terres et contrôle de l'érosion des sols - pour réaliser la formation des membres de la communauté à la mise en œuvre des mesures de conservation de l'eau et des sols et de défense et restauration des sols (CES / DRS) pour la récupération et la gestion des terres. 15 000 dollars par an. Réparti sur les années 2 et 3 • CL - Spécialiste de l'engagement communautaire pour soutenir le développement et la dynamisation des forêts villageoises, la gestion forestière et la production/collecte des ressources PFNL. 15 000$ par an. Réparti sur les années 3 et 4 • CL - Expert en agriculture/agronome pour aider CI à fournir un soutien technique et une continuité dans les activités de propagation et de sélection des semences dans le bassin du Nakambé. 15 000$ par an. Réparti sur les années 2 & 3.
12	Services contractuels - Entreprises **1.223.000 $** • Engager des services techniques pour produire des plants forestiers et réaliser des activités de boisement et de reboisement sur 385 ha (45 ha à Absouya - forêt communale ; 250 ha à Korsimoro Nakambé - forêt classée ; 45 ha à Ladwenda - bois énergie ; 45 ha à Bissiga - bois énergie). Coût total : 333 000 dollars. Années 1, 2, 3 et 4 • Engager des services techniques pour soutenir la mécanisation lourde nécessaire aux activités de boisement et d'afforestation, telles que l'ouverture de tranchées pour la rétention d'eau et la réduction du ruissellement, les buttes de terre, etc. et engager des services techniques pour protéger 50 km de rivière et de berges autour du lac Dem par le biais du PRD et de la contribution de la population locale pour la propriété. Coût total : 150 000 $. Coût total pour les années 1, 2, 3 et 4 • Engager des services techniques pour entreprendre le développement, l'évaluation et la mise en œuvre de plans d'investissement pour l'adaptation au changement climatique (CCA-IP). Coût total : 30 000 dollars. Années 1 et 2 • Engager des services techniques pour soutenir la fourniture de semences, la préparation des terres, l'élevage, y compris l'approvisionnement en eau, la récolte et le stockage pour les activités concernant le dépistage et l'adoption de variétés locales spécifiques, résistantes au climat, de semences résistant à la sécheresse et aux inondations (en particulier pour le sorgho, le millet, le maïs et les cultures vivrières) et établir cinq (5) sites de démonstration (un dans chacune des communes ciblées), pour la caractérisation in situ. Coût total @50 000$. 1,2,3 & 4 • Engager des services techniques pour fournir le transport, la roche, le bois, la main d'œuvre, l'équipement et autre matériel pour soutenir la mise en œuvre des mesures de conservation de l'eau et du sol et la défense et la restauration du sol (CES / DRS) pour la récupération et la gestion des terres dans les cinq communes. @30 000$. 1,2,3 & 4 • Engager des services techniques pour établir, mettre en œuvre des mécanismes de diffusion efficaces et fonctionnels pour les prévisions climatiques saisonnières et les avis (par le biais de radios communautaires et de SMS) afin de soutenir l'utilisation adéquate de semences résistantes au climat dans le bassin et la vulgarisation. Coût total @30 000. Années 1, 2 et 3 • Engager des services techniques pour fournir un soutien par le biais du transport, de l'équipement, de l'infrastructure, de la formation pour une transformation efficace et fonctionnelle des produits locaux afin d'aider les micro-entreprises des femmes et des jeunes dans le cadre des CLE à améliorer la capacité de transformation des produits. 30 000 dollars par an. Années 2, 3 et 4 • Capital pour les IMF désireuses de coopérer en offrant au moins 3 services financiers adaptés (y compris l'accès aux microcrédits, la micro-assurance, le marketing des produits, la gestion des filières, les services bancaires mobiles, etc. Années 1, 2, 3 et 4 • Engager des services techniques pour élaborer un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) pour le bassin du Nakambé. Coût total @90 000$. Année 1.

	• Structuration des femmes et des jeunes en entreprises communautaires positionnées sur les différents maillons des filières identifiées et à fort potentiel économique. Total @140 000$. réparti sur les années 1, 2, 3 & 5 ; • Structuration des entreprises communautaires pour faciliter l'accès au financement. Total @40 000$ réparti sur les années 1 et 2.
13	Matériaux et biens **123 700** $ • Sachets de semences résistantes au climat, variétés de semences résistantes à la sécheresse et aux inondations (en particulier pour le sorgho, le millet, le maïs et les cultures vivrières) pour la diffusion. **20 000 dollars par an**. Répartis sur les années 1, 2, 3 et 4 • Intrants agricoles et biens et matériels agricoles auxiliaires pour la caractérisation in situ et la diffusion de variétés de semences résistantes au climat, à la sécheresse et aux inondations. **20 000 dollars par an**. Répartis sur les années 1, 2, 3 et 4 • Matériel et équipement pour la production/collecte de ressources PFNL et le traitement à valeur ajoutée. **30.000$ par an.** • **Matériel et équipement** pour les jardins nutritifs. @30 000. Réparti sur les années 1, 2, 3, 4 et 5 • Acquisition d'un AWS mobile pour les calibrations sur le terrain de la météo et de l'hydroélectricité @ 17 000$ et maintenance annuelle et réserve de pièces détachées pour la durée du projet @ 1 340 $moyenne/an. **Coût total : 123 700$.** Années 1, 2, 3, 4 et 5.
14	Subventions **370 000** $ • Petites subventions : à fournir aux CLE, pour financer : (i) des initiatives de moyens de subsistance productifs et d'autres activités génératrices de revenus ; (ii) la création de micro-entreprises ; (iii) des infrastructures agricoles de soutien. 185**.000** $ dollars **par an**. Répartis sur les années 1, 2 et 3 • Petites subventions : une subvention spécifique sera accordée aux CLE pour soutenir les microentreprises locales de productrices de légumes dans le cadre des CLE. 185**.000$ par an**. Réparties sur les années 1, 2 et 3. Ces deux subventions seront mises en œuvre pour le produit 2.2, sur la base d'une proposition en réponse à un appel à propositions spécifique. Cela impliquera le lancement d'un appel à propositions qui sera émis par la DG-AEN pour les CLE dans les cinq communautés cibles, ciblant les femmes et les jeunes conformément aux directives du PNUD pour les subventions de faible valeur.
15	Coûts de production audiovisuelle et d'impression **40 000** $ • Coût de la traduction dans les langues locales du film et des brochures, des rapports individuels et autres matériels d'information et de communication produits sur les risques climatiques et les mesures d'adaptation démontrées dans chacun des 5 sites. @ 20 **000**$. Années 4 et 5 • Impression et matériel audio-visuel (livrets et vidéos) : 10 **000 $**. Répartis sur les années 1, 2, 3, 4 et 5 • Coût de l'édition, de l'impression et de la publication de protocoles, de cartes, de manuels, de notes d'information et/ou de lignes directrices. @ 10 **000**$. Années 1, 2, 3, 4 et 5.
16	Formation, ateliers et conférences **120 000** $ • Coût de la formation : Fournir des formations/une assistance technique aux CLE pour développer, évaluer et mettre en œuvre le CCA-IP. @ 10 **000**$. Année 1 • Organiser un atelier de sensibilisation pour les communautés locales sur les pratiques inappropriées de gestion des terres. 15 **000**$. Année 1 • Coût de la formation : Fournir une formation sur l'établissement de jardins nutritifs. @ 10 **000**$. Année 1 • Coût de la formation : Fournir une formation aux CLE pour soutenir la mise en œuvre de moyens de subsistance adaptatifs. @ 10 **000**$. Année 1

	• Réunions du conseil d'administration du projet. @ 45 **000**$. • Conférence nationale pour la présentation et la discussion des résultats finaux du projet au niveau national. @ 30 **000$**. Année 5.
17	Voyage **55 000$** • Frais de voyage associés à la mise en œuvre de l'activité sous le produit 2. @ 55 **000$.** Années 1, 2, 3, 4 et 5.
18	Équipement et mobilier **25 000 $** • Tables, chaises, téléphones portables, caméras de terrain, appareils GPS, ordinateurs, équipement général de bureau (photocopieuses et scanners) et consommables pour les IP Résultat 2. @ 25 000. $ Année 1, 2, 3 4 & 5
19	Services contractuels **: 90 000$** • Salaire du coordinateur de projet (25%). 3 000 $ /mois sur 5 ans. Coût total : 36 000 $/an pendant les années 1, 2, 3, 4 et 5. TOTAL : 45 000$ (36 000*5a*0,25) • Spécialiste en communication et GC (50%). 1 500 $/mois sur 5 ans. Coût total : @18 000$/an sur les années 1, 2, 3, 4 & 5. TOTAL : 45 000$ (18 000*5y*0.5)
20	• Cinq services contractuels VNU à plein temps (individuels) pour les points focaux du projet Résultat 2 pour Kaya, Zitenga, Ziniaré, Absouya et Korsimoro, chacun coûtant 85 095 USD pour la durée totale du projet (total de 427 475 USD).
21	Acquisition d'un véhicule 4x4 pour l'AWS mobile (stationné à l'ANAM) pour les étalonnages sur le terrain de la météorologie et de l'hydroélectricité @ 47 700 $, année 1.
22	Consultants locaux **: 120 000$** • CL pour l'examen indépendant à mi-parcours (RMP) et la réponse de la direction. @50 000$. Année 3. • CL pour l'évaluation terminale indépendante (EF) et la réponse de la direction. @50 000$. Année 5 • CL pour les leçons apprises et la génération de connaissances. @20 000$. Années 1, 2, 3, 4 et 5.
23	Formation et ateliers : **85 000$** • Atelier national de lancement @30 000 $. Année 1 • Conférence nationale à mi-parcours pour soutenir le processus d'évaluation à mi-parcours des résultats du projet. @30 000. Année 3. • Suivi des indicateurs dans le cadre des résultats du projet. @25 000$. Années 1, 2, 3, 4 et 5.
24	Services contractuels - Individuel : **20 000$** • Coûts proportionnels pour l'expert en suivi de projet S&E / Genre et Sauvegardes. 1 500 $ /mois. Coût total : @18 000$/an sur les années 1, 2, 3, 4 et 5. TOTAL 20 000$ (4 000*5a)
25	Services contractuels - Individuel : **70 000$** • Coûts proportionnels pour l'expert en suivi de projet S&E / Genre et Sauvegardes. 1 500 $ /mois. Coût total : @18 000$/an sur les années 1, 2, 3, 4 et 5. TOTAL 70 000 $ (14 000*5ans)

26	Formation et atelier : **40 000$** • Coût des réunions du comité de pilotage du projet. 25 000 $ par an. Années 1, 2, 3, 4 et 5 • Réunions du comité technique. @ 15 000$. Années 1, 2, 3, 4 et 5.
27	Services contractuels - Individuel - **90 000**$ • Assistant financier et administratif (100% pour la gestion). 1 500 $ / mois pendant les années 1 à 5 ; Coût total : 18 **000 $/an** au cours des années 1, 2, 3, 4 et 5.
28	• Coûts annuels de l'audit du projet. @20 **000**$. Années 1, 2, 3, 4 et 5.
29	• Info. Equipement Tech.: **14 700** $ • Equipement informatique pour le bureau de l'UCP, y compris 1 ordinateur portable pour le coordinateur du projet, moniteur externe et station d'accueil @ 2 500 $, 1 ordinateur portable pour l'assistant financier, moniteur externe et station d'accueil @ 2 500 $; 1 numériseur @ 300 $, 1 imprimante multifonction @ 1 000 $, 1 appareil photo numérique @ 400 $, 1 vidéoprojecteur @ 500 $. Coût total : 7 **200 $** • Abonnement Internet pour le bureau de l'UCP @ 30 $ / mois x 60. Coût total : **1 800 $** • Téléphones portables, GPS, photocopieuses et scanners. Coût total : **5 700**$
30	Coûts directs du projet : **15 810** $ • Coûts directs du projet pour la mise en œuvre des activités - Voir l'annexe 9 pour plus de détails. @15 810$
31	Fournitures de bureau : **3 190** $ • Mobilier de bureau comprenant 3 bureaux, des tables, des chaises, des classeurs, des étagères, etc. (partagé entre le FPMA et le MCARB di PNUD).
32	Services contractuels - Individuel : **243 000 $** • Salaire du coordinateur de projet (75%). 3 000 $ /mois sur 5 ans. Coût total : 36 **000 $/an** sur les années 1, 2, 3, 4 et 5. • 3 conducteurs de projet 600 $/mois (100 %) pendant 60 mois - Coût total : **108 000 $** répartis sur les années 1, 2, 3, 4 et 5.
33	• Equipement et mobilier **162 500 $** • Un véhicule 4x4 pour l'UCP pour l'appui à la logistique et la mise en œuvre des activités @ 55 000 $ et entretien annuel et réserve de pièces détachées pour la durée du projet @ 4 000 $/ an. Coût total : **75.000** $ • Un véhicule 4x4 pour la DG-AEN pour le soutien logistique et la mise en œuvre des activités dans le bassin de Nakambé @ 55.000 $ et entretien annuel et réserve de pièces de rechange pour la durée du projet @ 3.500 $/ an. Coût total : **72.500**$: Année 1 • 6 motos : y compris les pièces de rechange pour soutenir les VNU dans les cinq communes ; cinq motos pour soutenir les points focaux du projet VNU et une moto pour soutenir le SP-CONASUR afin d'élaborer des plans d'urgence d'alerte précoce @15 **000**$. Année 1
34	Fournitures de bureau : **34 300 $** • Mobilier de bureau comprenant 3 bureaux, tables, chaises, classeurs, étagères, etc. (partagé entre le FPMA et le MCARB du PNUD).
35	Divers : 12 **500 $** * Frais accessoires de gestion de projet : 1 500 $/an pendant les années 1 à 5. * Assurance 1000$/an sur 5 ans

X. CONTEXTE JURIDIQUE

128. Le présent document de projet est l'instrument désigné comme tel à l'article 1 de l'Accord d'Assistance de Base type entre le Gouvernement du Burkina Faso et le PNUD, signé en juillet 1976. Toutes les références à " l'Agence d'exécution " dans le SBAA sont censées se référer au " Partenaire de mise en œuvre ».

129. Ce projet sera mis en œuvre par le SP-CNDD du Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement (" Partenaire d'exécution ") conformément à son règlement financier, ses règles, ses pratiques et ses procédures, dans la mesure où ils ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de mise en œuvre ne fournit pas les orientations nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, la gouvernance financière du PNUD s'applique.

130. Les désignations employées et la présentation du matériel sur cette carte n'impliquent pas l'expression d'une opinion quelconque de la part du Secrétariat des Nations Unies ou du PNUD concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites.

XI. GESTION DES RISQUES

131. Conformément à l'article III de la SBAA *[ou aux dispositions supplémentaires du document de projet]*, la responsabilité de la sécurité du partenaire de mise en œuvre, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la garde du partenaire de mise en œuvre, incombe au partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre doit :

a) mettre en place un plan de sécurité approprié et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation de sécurité dans le pays où le projet est réalisé ;
b) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du partenaire de mise en œuvre et à la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

132. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et de suggérer des modifications du plan si nécessaire. L'absence de maintien et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis par les présentes sera considérée comme une violation des obligations du partenaire de mise en œuvre dans le cadre du présent document de projet.

133. Le Partenaire de mise en œuvre accepte de déployer tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun des fonds du PNUD reçus en vertu du Document de projet n'est utilisé pour fournir un soutien à des individus ou des entités associés au terrorisme et que les bénéficiaires des montants fournis par le PNUD en vertu des présentes ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité établi en vertu de la résolution 1267 (1999). Cette liste peut être consultée sur le site http://www.un.org/sc/committees/1267/aq_sanctions_list.shtml.

134. Le Partenaire de mise en œuvre reconnaît et convient que le PNUD ne tolérera pas le harcèlement sexuel et l'exploitation et les abus sexuels de quiconque de la part du Partenaire de mise en œuvre, et de chacune de ses parties responsables, de leurs sous-bénéficiaires respectifs et d'autres entités impliquées dans la mise en œuvre du Projet, en tant que contractants ou sous-traitants et de leur personnel, et de toute personne fournissant des services pour eux dans le cadre du Document de projet.

(a) Dans le cadre de la mise en œuvre des activités prévues par le présent document de projet, le partenaire de mise en œuvre, et chacune de ses sous-parties mentionnées ci-dessus, se conformera aux normes de conduite énoncées dans la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2003/13 du 9 octobre 2003, concernant les " mesures spéciales de protection contre l'exploitation et les abus sexuels " (" SEA ").

(b) En outre, et sans préjudice de l'application d'autres règlements, règles, politiques et procédures ayant une incidence sur l'exécution des activités dans le cadre du présent document de projet, lors de la mise en œuvre des activités, le partenaire de mise en œuvre, et chacune de ses sous-parties mentionnées ci-dessus, ne doivent se livrer à aucune forme de harcèlement sexuel ("HS"). Le HS est défini comme tout comportement importun de nature sexuelle qui pourrait raisonnablement être attendu ou perçu comme une offense ou une humiliation, lorsque ce comportement interfère avec le travail, devient une condition d'emploi ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant.

135. a) Dans l'exécution des activités prévues par le présent document de projet, le partenaire de mise en œuvre doit (en ce qui concerne ses propres activités) et doit exiger de ses sous-traitants visés à l'alinéa 4 (en ce qui concerne leurs activités) qu'ils aient des normes et procédures minimales en place, ou un plan pour développer et/ou améliorer ces normes et procédures afin de pouvoir prendre des mesures efficaces de prévention et d'enquête. Ces normes et procédures doivent comprendre des politiques relatives au harcèlement sexuel, à l'exploitation et aux abus sexuels, des politiques relatives à la dénonciation des abus et à la protection contre les représailles, ainsi que

des mécanismes de plainte, de discipline et d'enquête. Dans cette optique, le partenaire de mise en œuvre prendra et exigera que ces sous-parties prennent toutes les mesures appropriées pour :

i. Empêcher ses employés, agents ou toute autre personne engagée pour fournir des services dans le cadre de ce document de projet, de s'engager dans le HS ou le SEA ;
ii. Offrir aux employés et au personnel associé une formation sur la prévention et la réponse à la HS et au SEA, lorsque le partenaire de mise en œuvre et ses sous-parties visées au paragraphe 4 n'ont pas mis en place leur propre formation concernant la prévention de la HS et de la SEA, le partenaire de mise en œuvre et ses sous-parties peuvent utiliser le matériel de formation disponible au PNUD ;
iii. Signaler et suivre les allégations de SH et de SEA dont le partenaire de mise en œuvre et ses sous-parties visées au à l'alinéa 4 ont été informés ou ont eu connaissance d'une autre manière, ainsi que leur statut ;
iv. Orienter les victimes/survivantes de HS et de SEA vers une assistance sûre et confidentielle aux victimes ; et
v. Enregistrer et enquêter rapidement et confidentiellement toute allégation suffisamment crédible pour justifier une enquête sur le HS ou SEA. Le Partenaire de mise en œuvre informe le PNUD de toute allégation reçue et de toute enquête menée par lui-même ou l'une de ses sous-parties visées à l'alinéa 4 en ce qui concerne leurs activités dans le cadre du Document de projet, et tient le PNUD informé au cours de l'enquête menée par lui-même ou l'une de ces sous-parties, dans la mesure où cette notification (i) ne compromet pas la conduite de l'enquête, y compris, mais sans s'y limiter, la sécurité des personnes, et/ou (ii) ne contrevient pas aux lois qui lui sont applicables. À la suite de l'enquête, le Partenaire de mise en œuvre informe le PNUD de toute mesure prise par lui-même ou par l'une des autres entités à la suite de l'enquête.

b) Le Partenaire de mise en œuvre doit établir qu'il s'est conformé à ce qui précède, à la satisfaction du PNUD, lorsque le PNUD ou toute partie agissant en son nom lui demande de fournir cette confirmation. Le non-respect de ce qui précède par le Partenaire de mise en œuvre et chacune de ses sous-parties visées à l'alinéa 4, tel que déterminé par le PNUD, est considéré comme un motif de suspension ou de résiliation du Projet.

136. La durabilité sociale et environnementale sera renforcée par l'application des normes sociales et environnementales du PNUD (http://www.undp.org/ses) et du mécanisme de redevabilité correspondant (http://www.undp.org/secu-srm).

137. Le Partenaire de mise en œuvre doit : (a) mener les activités liées au projet et au programme d'une manière conforme aux normes sociales et environnementales du PNUD, (b) mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation préparé pour le projet ou le programme afin de se conformer à ces normes, et (c) s'engager de manière constructive et opportune à répondre à toutes les préoccupations et plaintes soulevées par le biais du mécanisme de redevabilité. Le PNUD veillera à ce que les communautés et les autres parties prenantes du projet soient informées du mécanisme de redevabilité et y aient accès.

138. Tous les signataires du document de projet doivent coopérer de bonne foi à tout exercice visant à évaluer les engagements liés au programme ou au projet ou la conformité aux normes sociales et environnementales du PNUD. Cela inclut l'accès aux sites du projet, au personnel concerné, aux informations et à la documentation.

139. Le Partenaire de mise en œuvre prendra les mesures appropriées pour empêcher l'utilisation abusive des fonds, la fraude ou la corruption, par ses fonctionnaires, consultants, parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires dans la mise en œuvre du projet ou l'utilisation des fonds du PNUD. Le Partenaire de mise en œuvre s'assurera que ses politiques de gestion financière, de lutte contre la corruption et la fraude sont en place et appliquées pour tous les financements reçus du PNUD ou par son intermédiaire.

140. Les exigences des documents suivants, alors en vigueur au moment de la signature du Document de projet, s'appliquent au Partenaire de mise en œuvre : (a) Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de

corruption et (b) Directives d'enquête du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Le Partenaire de mise en œuvre accepte les exigences des documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à l'adresse www.undp.org. ~

141. Dans le cas où une enquête est nécessaire, le PNUD a l'obligation de mener des enquêtes relatives à tout aspect des projets et programmes du PNUD, conformément aux règlements, règles, politiques et procédures du PNUD. Le Partenaire de mise en œuvre apporte son entière coopération, y compris en mettant à disposition du personnel et des documents pertinents, et en accordant l'accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, parties responsables, sous-traitants et sous-bénéficiaires), à des fins, à des moments et à des conditions raisonnables, comme cela peut être exigé aux fins d'une enquête. En cas de limitation du respect de cette obligation, le PNUD consulte le Partenaire de mise en œuvre pour trouver une solution.

142. Les signataires du présent document de projet s'informeront rapidement les uns les autres de toute incidence d'utilisation inappropriée des fonds, ou de toute allégation crédible de fraude ou de corruption, dans le respect de la confidentialité.

143. Lorsque le Partenaire de mise en œuvre apprend qu'un projet ou une activité du PNUD, en totalité ou en partie, fait l'objet d'une enquête pour fraude/corruption présumée, il en informe le Représentant résident/Chef de bureau du PNUD, qui informe rapidement le Bureau de l'audit et des investigations (OAI) du PNUD. Le Partenaire de mise en œuvre doit faire le point régulièrement au chef du PNUD dans le pays et au OAI de l'état d'avancement et des actions relatives à cette enquête.

144.Le PNUD a le droit de se faire rembourser par le Partenaire de mise en œuvre tous les fonds fournis qui ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou qui ont été payés autrement que conformément aux termes et conditions du Document de projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de mise en œuvre en vertu du présent accord ou de tout autre accord. Le recouvrement de ce montant par le PNUD ne diminue ni ne réduit les obligations du partenaire de mise en œuvre en vertu du présent document de projet.

145.Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le Partenaire de mise en œuvre convient que les donateurs du PNUD (y compris le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds destinés aux activités prévues dans le présent Document de projet, peuvent faire appel au Partenaire de mise en œuvre pour le recouvrement de tous les fonds dont le PNUD a déterminé qu'ils ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou payés autrement que conformément aux termes et conditions du Document de projet.

146. *Remarque :* Le terme "Document de projet" tel qu'il est utilisé dans cette clause est réputé inclure tout accord subsidiaire pertinent après le Document de projet, y compris ceux conclus avec les parties responsables, les sous-traitants et les sous-bénéficiaires.

147. Chaque contrat émis par le partenaire de mise en œuvre en relation avec le présent document de projet doit inclure une disposition indiquant qu'aucun frais, gratification, rabais, cadeau, commission ou autre paiement, autre que ceux indiqués dans la proposition, n'a été donné, reçu ou promis en relation avec le processus de sélection ou l'exécution du contrat, et que le bénéficiaire des fonds du partenaire de mise en œuvre doit coopérer avec toutes les enquêtes et tous les audits après paiement.

148. Si le PNUD soumet aux autorités nationales compétentes, en vue d'une action en justice appropriée, des allégations d'actes répréhensibles liés au projet, le gouvernement veillera à ce que les autorités nationales compétentes mènent une enquête active et prennent des mesures juridiques appropriées à l'encontre de toutes les personnes dont il est établi qu'elles ont participé aux actes répréhensibles, recouvrent les fonds et les restituent au PNUD.

149. Le partenaire de mise en œuvre s'assure que toutes ses obligations énoncées dans la présente section intitulée " Gestion des risques " sont transmises à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et que toutes les clauses de la présente section intitulée " Clauses type de gestion des risques " sont incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus à la suite du présent document de projet.

XII. ANNEXES OBLIGATOIRES

1. Carte du projet et coordonnées géospatiales de la zone du projet
2. Plan de travail pluriannuel
3. Plan de suivi
4. Plan d'engagement des parties prenantes (en annexe ou dans le corps du texte)
5. Journal de risques Atlas du PNUD
6. Lettres de cofinancement
7. Aperçu des consultations techniques/sous-traitances
8. Termes de référence pour les services techniques à fournir par le PNUD, le Conseil du projet, le chef du projet, le conseiller technique en chef et d'autres postes, le cas échéant.
9. Procédure d'examen social et environnemental (SESP)
10. Analyse de genre et plan d'action de genre
11. Plan de passation de marchés - pour la première année de mise en œuvre notamment
12. Indicateurs de base du FPMA (voir modèle ci-dessous)
13. Taxonomie du FEM (voir modèle ci-dessous)
14. Outil d'évaluation des capacités des partenaires et évaluation HACT
15. Rapport d'assurance qualité du projet du PNUD (à remplir dans le système de planification en ligne du PNUD).
16. Rapports PPG
17. Lettre d'accord pour les coûts directs du projet (signée, en français)
18. Lettre d'accord pour les coûts directs du projet (non signée, en anglais)